

AVENANT n°4 A LA CONVENTION CADRE ORT - PETITES VILLES DE DEMAIN

pour les communes de Châtillon-en-Vendelais, Etreilles et La Guerche-de-Bretagne

ENTRE

La commune de Châtillon-en-Vendelais,

3 Place de l'Église, 35210 CHATILLON-EN-VENDELAIS

Représentée par Jean-Luc DUVEL, Maire de Châtillon-en-Vendelais, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 septembre 2022,

Ci-après désigné par « Châtillon-en-Vendelais »,

La commune d'Etreilles,

2 Rue Julien Caillel, 35370 ETRELLES

Représentée par Marie-Christine MORICE, Maire d'Etreilles, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 19 septembre 2022,

Ci-après désigné par « Etreilles »,

La commune de La Guerche-de-Bretagne,

2 Rue du Cheval Blanc, 35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

Représentée par Elisabeth GUIHENEUX, Maire de La Guerche-de-Bretagne, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 septembre 2022,

Ci-après désigné par « La Guerche-de-Bretagne »,

La commune de Vitré,

5 Place du Château, 35500 VITRE

Représentée par Pierre LEONARDI, Adjoint à l'urbanisme de la Ville de Vitré, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 19 septembre 2022,

Ci-après désigné par « Vitré » ;

La Communauté d'Agglomération de Vitré Communauté,

16 bis Boulevard des Rochers 35500 VITRE

Représentée par Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 septembre 2022,

Ci-après désigné par « Vitré Communauté »,

D'une part,

ET

L'État,

9 Avenue François Mitterrand, 35300 FOUGERES

Représenté par Gilles TRAIMOND, Sous-Préfet de Fougères-Vitré,

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Bretagne,

283 Avenue Général Georges Patton, 35000 RENNES

Représentée par Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional de Bretagne,

Ci-après désignée par « La Région » ;

Le Département d'Ille-et-Vilaine,

1 Avenue de la Préfecture, 35000 RENNES

Représenté par Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,

Ci-après désigné par « Le Département » ;

La Banque des Territoire,

19 B rue de Châtillon, 35000 RENNES

Représenté par Patrice BODIER, Directeur régional Bretagne,

Ci-après désigné par « La Banque des territoires » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de l'avenant à la convention cadre

Sans changements.

Article 2 – Enjeux des territoires

2.1 Châtillon-en-Vendelais (1 682 habitants)

Sans changements. Les enjeux des trois communes sont ici rappelés.

Enjeux de Châtillon-en-Vendelais

Population :

- Maintenir et faire venir de jeunes ménages
- Adapter et anticiper le vieillissement de la population

Habitat :

- Lutter contre la vacance des logements
- Diversifier l'offre de logements

Foncier :

- Valoriser les différents espaces de la commune
- Réinvestir le foncier bâti existant

Commerce :

- Maintenir une offre commerciale en centre-bourg
- Accompagner les porteurs de projets
- Conserver les commerces du quotidien

Services :

- Communiquer et conserver l'offre de services
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux

Espaces publics :

- Sécuriser et mettre en valeur l'espace public
- Intégrer les incidences du dérèglement climatique dans l'aménagement des espaces publics

Mobilités :

- Inciter à la pratique des déplacements doux
- Améliorer les services liés aux différents types de mobilité

Tourisme :

- Améliorer et développer l'offre touristique
- Valoriser l'étang et la Voie Verte en les connectant au centre-bourg

2.2 Etreilles (2 569 habitants)

Enjeux d'Etreilles

Economiques :

- Améliorer le développement économique de la ville et conforter les commerces en place
- Donner envie à des commerces et des petites entreprises de s'implanter en centre-bourg

De centralité :

- Définir la notion de centralité à Etreilles et conjuguer modernité et identité communale
- Conforter les déplacements dans la commune : récupérer les tronçons non aménagés et manquants pour assurer des continuités piétonnes et cyclistes. Limiter les déplacements et les émissions de gaz à effet de serre en privilégiant pour l'urbanisation future la proximité avec les équipements, commerces et services.
- Offrir des espaces propices à la mutualisation des usages, penser la mutualisation
- Densifier la ville sur la ville.
- Développer les mobilités douces vers le nouveau quartier de la ZAC de la Plesse

Sociaux :

- Adapter les équipements aux besoins de la population, afin de favoriser la vie associative et les liens sociaux.
- Offrir en cœur de ville des espaces verts de qualité, embellir le cadre de vie.
- Valoriser les espaces publics
- Développer une offre de services à même de répondre aux besoins de la population
- Construire des logements sociaux en cœur de bourg

Culturels :

- Définir la « couleur » de la ville, sa spécificité, son image.
- Recréer une ambiance de village
- Valoriser le patrimoine existant, le faire découvrir ou redécouvrir.
- Conserver une identité locale, les vues vers le clocher, le patrimoine et un traitement paysager rappelant le contexte champêtre local.
- Révéler, rendre vivants les héritages.

Environnementaux :

- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie, gérer les eaux de ruissellement à la source.
- Conforter et développer les essences locales, permettant la création de milieux équilibrés, habitats pour la biodiversité.
- Conforter les corridors écologiques et les faire pénétrer en centre bourg.

2.3 La Guerche-de-Bretagne (4 233 habitants)

Enjeux de La Guerche-de-Bretagne

A l'issue de ce diagnostic, il ressort un certain nombre d'enjeux par thématiques.

Population :

- Maintenir une diversité de population
- Adapter la commune au vieillissement de la population
- Accueillir de nouvelles populations (familles, jeunes, employés)

Habitat :



- Lutter contre la vacance des logements et le logement indigne
- Diversifier l'offre de logement (notamment l'offre de locations)

Commerce :

- Lutter contre la vacance commerciale
- Accompagner les porteurs de projets

Services :

- Maintenir une offre pluridisciplinaire
- Développer une offre touristique

Patrimoine :

- Conserver et restaurer le patrimoine remarquable
- Développer l'attrait touristique de la commune

Espaces publics :

- Inciter les visiteurs à se rendre dans le centre historique
- Favoriser les liaisons entre les différents espaces

Mobilité :

- Développer les mobilités alternatives à la voiture
- Définir la place de la voiture en ville

Transition écologique :

- Veiller à une utilisation optimale des bâtiments communaux
- Accompagner les propriétaires en site patrimonial remarquable dans l'adaptation de leurs logements
- Éviter les « dents creuses »
- Réinvestir dans l'existant

Article 3 – Les ambitions des territoires

Sans changement

Article 4 – Les orientations stratégiques

Sans changements. Les orientations des trois communes sont ici rappelés.

4.1 Châtillon-en-Vendelais

- **Orientation 1 : Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti**
 - Améliorer l'accessibilité des propriétaires aux informations sur l'amélioration de leurs logements
 - Initier la réhabilitation
 - Créer ou accompagner à la création de logements adaptés aux évolutions des ménages
- **Orientation 2 : Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité**
 - Améliorer la visibilité des commerces et des services
 - Centraliser l'offre commerciale
 - Accompagner les porteurs de projets
 - Améliorer l'accessibilité des commerces
- **Orientation 3 : Conserver et développer un esprit de « village »**



- Développer l'offre touristique
- Sécuriser les déplacements
- Mettre en valeur les espaces publics
- Valoriser et développer les connexions inter-quartiers et intercommunales

4.2 Etreilles

- **Orientation 1 : Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg**
 - Permettre via des outils réglementaires de fixer les commerces en centre-bourg et de privilégier leur accueil
 - Accompagner l'installation d'un supermarché « moteur » en cœur de bourg
 - Encourager et développer la numérisation des commerces
 - Développer une nouvelle expérience et offre commerciale avec un marché hebdomadaire
- **Orientation 2 : Proposer un cadre de vie de qualité**
 - Créer une véritable place de village
 - Sécuriser le centre-bourg en offrant plus de place aux piétons
 - Donner plus d'espace à la nature en ville
 - Mettre en avant le patrimoine de la commune
 - Développer l'usage des mobilités douces par des aménagements
 - Reconquérir les friches urbaines en proposant de nouvelles offres de logements sociaux
- **Orientation 3 : Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance**
 - Offrir plus de moyens à la culture via l'extension de la bibliothèque et le recrutement d'une bibliothécaire
 - Développer d'avantage l'offre de services via la création d'une maison France Services

4.3 La Guerche-de-Bretagne

- **Orientation 1 : Accompagner et favoriser la rénovation du bâti et du patrimoine**
 - Améliorer l'accessibilité des propriétaires aux informations sur l'amélioration de leurs logements
 - Initier la réhabilitation d'un bâtiment inscrit aux monuments historiques
- **Orientation 2 : Développer la vocation touristique de la commune**
 - Obtenir la labellisation aux Petites cités de caractère et en développant le plan d'actions qui en découle
 - Travailler l'intégration de la commune dans l'itinéraire cyclable « Nantes – Mont-Saint-Michel » en tant que pôle principal de service
- **Orientation 3 : Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg**
 - Développer un nouveau pôle de services et de logements adaptés
 - Scénariser les possibilités d'amélioration d'îlots ciblés
- **Orientation 4 : Développer l'offre de logements**
 - Développer une nouvelle offre de logement
 - Réduire la vacance des logements
- **Orientation 5 : Développer l'attractivité commerciale**
 - Réduire le nombre de locaux vacants
 - Faciliter l'accueil de nouveaux commerçants
 - Adapter l'offre itinérante et non sédentaire
- **Orientation 6 : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie**
 - Adapter l'offre de services

- Améliorer les espaces publics et les entrées de villes
- Développer les mobilités actives

Les orientations stratégiques des trois communes PVD sont illustrées dans les plans guides figurants en annexe 2 qui déclinent le plan d’actions et les mettent en relations.

Article 5 – Le plan d’action

Le plan d’action est la traduction opérationnelle des ambitions des communes et de leurs projets de territoire (article 3). Les études préalables et les actions prévues par la convention s’inscrivent dans les orientations stratégiques des communes. Dans ce cadre, les projets de cahiers des charges des études préalables seront transmis en amont auprès des services de l’Etat notamment si ces études font l’objet d’une demande de financement. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de projet, sans nécessité d’avenant au présent document. Dans le cas d’ajout de nouvelles actions, celles-ci devront faire l’objet d’un avenant au présent document.

La définition des secteurs d’intervention de l’ORT sont présentés à l’annexe 2. Les effets juridiques appliqués restent inchangés, et pourront s’appliquer dès lors que les démarches nécessaires auront été réalisées :

La composition des périmètres d’application de l’Opération de Revitalisation de Territoire se sont basés sur les facteurs suivants : le cœur de bourg des communes dans lesquelles se concentrent les activités commerciales, les services et l’habitat, la composition urbaine des communes et les secteurs participants à leur stratégie de revitalisation.

5.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions (annexe 3) ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d’action du CRTE du territoire concerné.

L’inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance (instances de validation des communes, comité technique et comité de projet) en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Une nouvelle fiche actions vient alimenter les projets de Châtillon-en-Vendelais, et plusieurs fiches actions viennent se rajouter à celles de la communes d’Etelles (plus 7 fiches actions).

Nombre d’actions par communes :

Châtillon-en-Vendelais	Etelles	La Guerche de Bretagne
12	14	15

Pour Châtillon, il est ajouté une fiche action « **Rénovation des sanitaires de l’école** ».

L’école publique de la commune est localisée en centre-bourg sur des terrains communaux. Les sanitaires de l’école sont vieillissants et peu adaptés pour les enfants et les personnes à mobilité réduite. De ce constat, la collectivité a choisi de créer de nouveaux sanitaires plus confortables pour les enfants et répondants aux normes d’accessibilité à la place d’un local technique composé d’un coin cuisine et sanitaire.

Cette opération nécessite la reprise d’un local existant et de sa structure, pour y ajouter une extension. L’ensemble de ces travaux permettront d’avoir des sanitaires répondants à la classification d’un établissement ERP de type R. Afin d’améliorer la performance énergétique du bâtiment, les menuiseries ainsi que les radiateurs seront changées et une isolation est prévue sur les deux parois extérieures et au plafond. L’aménagement de ces sanitaires prendra en compte des paramètres d’échelles, de sécurité, d’hygiène, d’entretien, mais aussi de confort et d’intimité, les sanitaires étant également un lieu d’apprentissage de l’autonomie.

Pour Etreelles, il est ajouté 7 fiches actions :

- **Création d'un commerce alimentaire** : Une supérette est déjà présente dans la commune, mais est excentrée par rapport au centre-bourg de la commune. Le sujet ici est donc d'accompagner un nouveau commerce dans le centre, de façon à encourager les riverains et populations à intégrer physiquement le bourg afin de se rendre au commerce de proximité. La surface de ce commerce ne devra pas excéder les 1000m². L'emplacement prévu est celui du terrain d'entraînement de football actuel de la commune, idéalement situé et présentant un intérêt foncier majeur en centre-bourg. Le groupe alimentaire « Intermarché » a été la seule entreprise ayant répondu favorablement à l'appel à intérêt sur ce terrain et pour la surface commerciale imposée. La maîtrise d'ouvrage des travaux, consultation des entreprises etc. devra être conduite par le groupe Intermarché.
- **Valorisation du square La Volière** : La Commune d'Etreelles a opéré une requalification des espaces publics avec la place Chanoine (fiche n°1), en comprenant le réaménagement du square de la Volière. Ce projet a été pensé avec des cheminements piétons, faisant le lien entre les espaces centraux (place Chanoine, rue, trottoir...) et les espaces naturels (ouverture du ruisseau, cheminement...). Néanmoins, la volière constitue un réel lieu d'attrait pour les riverains, et notamment pour les assistantes maternelles et parents. Ainsi, le square la volière nécessite un apport de mobilier (tables, chaises, jeux...) afin de convenir à un public jeune. La question se pose alors : comment améliorer cet espace, comment le compléter ? Pour cela, la commune a pensé faire intervenir le CME sur le sujet.
- **Ouverture du ruisseau** : Dans l'optique de gérer les eaux de ruissellement, de conforter le développement de essences locales en créant des milieux équilibrés et des habitats pour la biodiversité, ainsi que pour conforter les corridors écologiques de la commune, Etreelles a décidé de faire réapparaître son ruisseau, jusqu'alors recouvert. Après avoir opéré une étude sur le sujet, la commune a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage pour la réouverture du ruisseau à Eau et Vilaine (EPTB). Une fois le ruisseau réouvert, un temps sera laissé à la nature afin qu'elle puisse se réappropriier les lieux, développer des habitats écologiques et remettre en état la biodiversité du lieu. Eau et Vilaine se chargera du traitement paysager le long du cours d'eau. Ensuite, la commune reprendra la maîtrise d'ouvrage, afin d'aménager le chemin piétonnier et l'aménagement autour de celui-ci (cf. fiche 11).
- **Aménagement paysagé des abords du ruisseau** : Dans l'optique de gérer les eaux de ruissellement, de conforter le développement de essences locales en créant des milieux équilibrés et des habitats pour la biodiversité, ainsi que pour conforter les corridors écologiques de la commune, Etreelles a décidé de faire réapparaître son ruisseau, jusqu'alors recouvert (cf. fiche 10). Une fois le ruisseau réouvert, un temps sera laissé à la nature afin qu'elle puisse se réappropriier les lieux, développer des habitats écologiques et remettre en état la biodiversité du lieu. Ensuite, la commune reprendra la maîtrise d'ouvrage, afin d'aménager un chemin piéton et ses abords. Le projet imaginé pour le moment consiste en l'aménagement d'une passerelle qui traverserait le cours d'eau, afin de permettre des continuités piétonnes entre les éléments de part et d'autre de ce ruisseau, en favorisant d'une part les mobilités actives et d'autre part l'accès sécurisé aux services du centre-bourg. Des aménagements végétaux seront aussi réalisés autour du cours d'eau.
- **Projet jeunesse graffiti** : Afin de former un agréable cadre de vie dans le bourg de la commune et de permettre à tous de participer à la vie communale, la municipalité a pensé à mettre en place un projet de graffiti sur la face nord de la salle des sports du complexe sportif du bourg. Le bâtiment de la salle des sports de la commune bien que fonctionnel et ne nécessitant pas de rénovation énergétique ou structurelle, présente des aménités relatives à son esthétisme. En effet, placé en centre-bourg, entre la place Chanoine nouvellement requalifiée et le futur commerce de centre-bourg (cf. fiche n°12), le bâtiment est un élément incontournable lors des déambulations. Afin de favoriser un agréable cadre de vie dans la commune, tant fonctionnellement que par les différents projets esthétiques, la commune a pensé à inclure à la réflexion la CME (Commission Municipale Jeunes) afin de trouver un thème alliant déambulation, dynamisme, mouvement et esthétisme. Un graffeur sera ensuite choisi afin de réaliser l'œuvre.
- **Etude de programmation urbanistique – densification en centralité** : Le complexe sportif présent dans le bourg de la commune offre des possibilités de densification très intéressantes à exploiter. Afin de connaître la potentialité d'exploitation de ce site pour de la construction, il convient de faire appel à une maîtrise d'œuvre voire à un programmiste. Considérant, de plus, la loi Climat et Résilience ainsi que les orientations que doivent dorénavant prendre tous les documents stratégiques en matière de préservation du foncier naturel, un tel projet de densité en centre-bourg est préférentiel. De plus, ce terrain est situé en centre-bourg, ce qui rentre en concordance avec le programme PVD. La volonté serait de présenter un projet à vocation principale d'habitat. Afin de compenser la perte d'un terrain de foot, la commune souhaite investir dans un terrain synthétique, qui serait alors localisé au lieu-dit Les Hairies à l'est du bourg. Considérant les moyens financiers

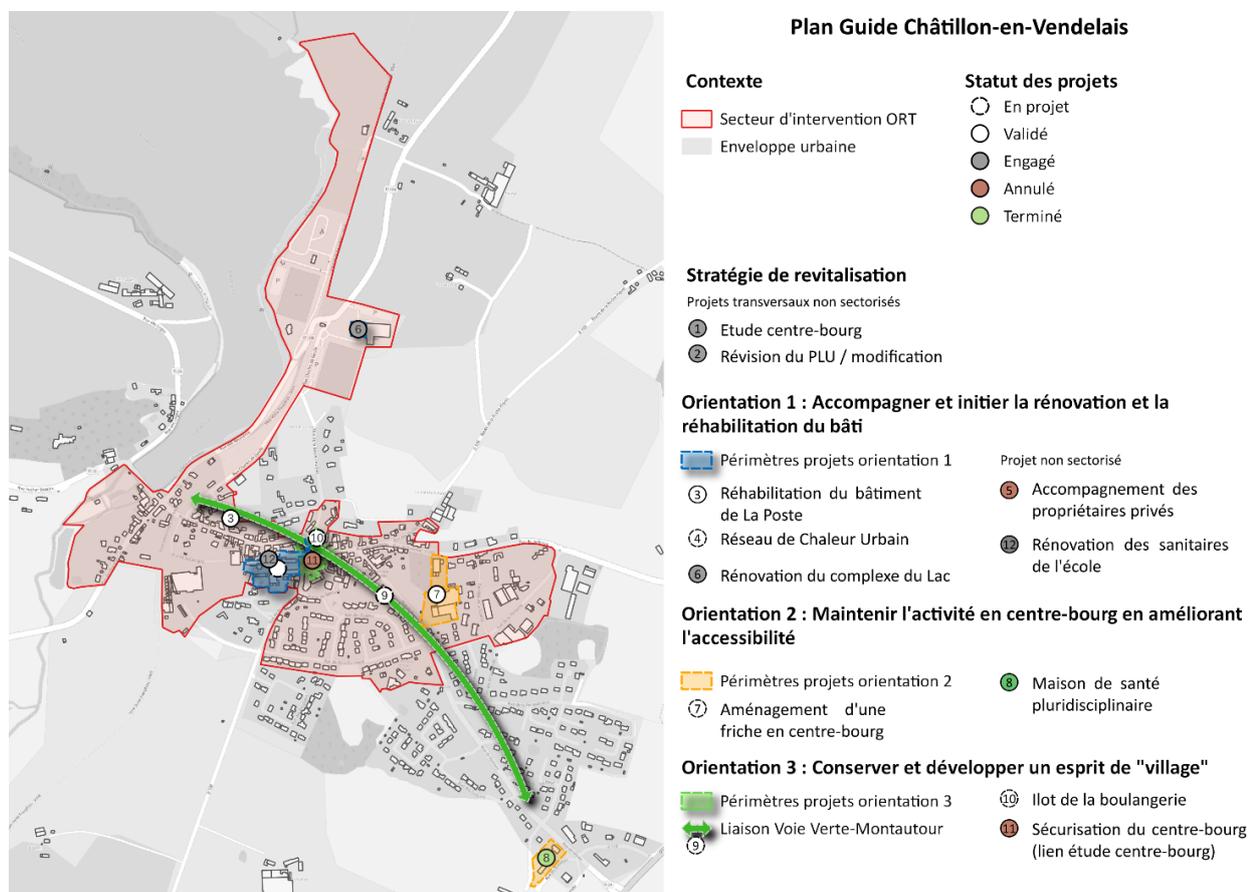
dont dispose la commune, ce projet ne devrait pas avoir lieu avant 2026/2027. Ainsi, la commune doit déjà engager des études afin de convenir au mieux du devenir du site.

- **Création d'un restaurant scolaire** : La commune est dotée d'une école primaire dont le service de restauration du midi est assuré dans un réfectoire en préfabrique organisé en liaison chaude avec la cuisine de l'EHPAD géré par l'association Hyacinthe HEVIN. La taille du réfectoire actuelle permet deux services de 60 convives ; les effectifs de l'école publique Robert DOISNEAU à la rentrée de septembre 2023 étant de 120 élèves, la commune anticipe un nouvel équipement en 2025. Le modèle de ce projet se veut vertueux quant à l'environnement. Le projet devra considérer la question de l'intégration de panneaux photovoltaïques, permettant tout ou en partie une autoconsommation énergétique de ce réfectoire.

5.2 Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont inscrits au plan d'action et listé en annexe 3 en tant que projets à l'étude.

5.3 Les périmètres ORT



Le périmètre ORT de la commune de Châtillon-en-Vendelais reste le même. Une fiche action est ajoutée concernant la rénovation des sanitaires de l'école, explicitée en 5.1. La fiche action correspondante est disponible en Annexe 3.

Plan Guide d'Etelles



Statut des projets

- En projet
- Engagé
- Validé
- Terminé
- Secteur d'intervention ORT

Axe 1 : Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg

- ▨ Périmètre commercial actuel
- ▨ Nouveau supermarché
- ⊕ Installation d'un supermarché
- ⊕ Digitalisation des commerces
- ⊕ Création d'une place de marché

Axe 2 : Proposer un cadre de vie de qualité

- Ruisseau
- Piste Cyclable
- Mobilité douce
- ▨ Périmètre refonte place Chanoine
- ① Refonte de la place Chanoine
- ② Prolongement de la piste cyclable
- ③ Reconversion de friche en logements sociaux
- ④ Réaménagement du square La Volière
- ⑩ Ouverture du ruisseau - phase 1
- ⑪ Ouverture du ruisseau - phase 2
- ⑫ Projet jeunesse graffiti

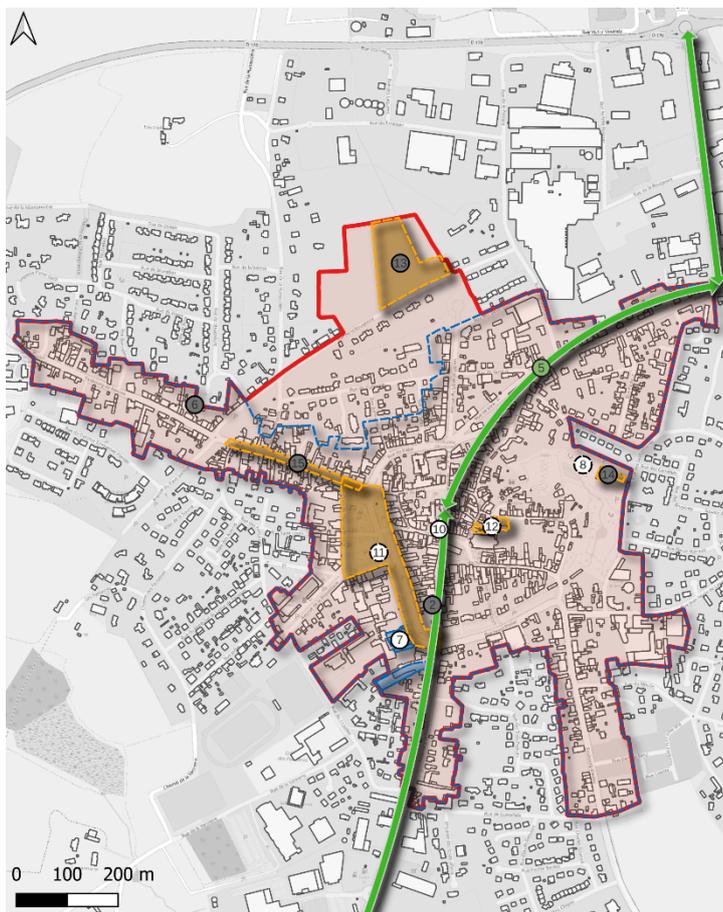
Axe 3 : Développer des services

- ④ Extension de la bibliothèque
- ⑤ Reconversion du presbytère
- ⑬ Etude programmation densification
- ⑭ Création d'une cantine scolaire

Le périmètre ORT de la commune d'Etelles évolue. Les projets déjà inscrit arrivent à leur terme. Néanmoins, la redynamisation et revitalisation du centre-bourg n'est pas terminée. D'autres projets ont fait leur apparition et il faut maintenant les inscrire dans le programme. Le périmètre comprend dorénavant un secteur à l'est du centre-bourg de 5,5 ha (55 700 m²), comprenant un terrain de football, qui constitue une réelle opportunité pour la commune pour une densification de l'habitat dans son centre-bourg. Le secteur supplémentaire au nord du centre-bourg de 2,6 ha (26 320m²) présente un intérêt important pour la commune : une construction de restaurant scolaire avec projets d'autoconsommation d'énergie (panneaux photovoltaïques) partagée entre l'école, le centre de loisir et l'EHPAD.

Les parcelles ajoutées au périmètre ORT sont :

B0251	B1557	B0271	B1424	B0904
B0665	B1632	B1201	B1423	B1870
B1060	B1744	B1423	B157	
B1554	B1745	B0158	B0742	



Plan guide de La Guerche-de-Bretagne

Projets

- En projet
- Engagé : urbaine
- Validé
- Terminé
- ▭ Secteur d'intervention ORT

Stratégie de revitalisation

- ▭ Projet transversal
- ② 34 rue de Nantes

Axe 1 : La Guerche, bienvenue au coeur du médiéval

- ➡ Passage de la V9
- ⑤

Projets non sectorisés

- ① Information des propriétaires
- ③ Site Patrimonial Remarquable
- ④ Labellisation "Petites cités de caractère"

Axe 2 : Accueillir de nouvelles populations

- ▭ Périmètres projets axe 2
- ⑥ Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU

- ⑦ Ilot de la Providence
- ⑧ Résidence séniors

Axe 3 : La Guerche, une ville dynamique

- ▭ Périmètres projets axe 3
- ⑩ 16 rue Notre-Dame
- ⑪ Réaménagement Grand Mail et Place du Champ de Foire
- ⑫ Ilot de la Mairie
- ⑬ Skatepark

- ⑭ Réaffectation de la piscine
- ⑮ Aménagement rue de Rennes

Projets non sectorisés

- ⑨ Boutiques éphémères

Le périmètre ORT de la commune de La Guerche-de-Bretagne reste le même. Les projets suivent leur cours.

Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Sans changement.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1 Dispositions générales concernant les financements

Sans changement.

7.2 Les territoires signataires

Sans changement.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Sans changement.

7.4 Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

7.5 Engagements de la Région

Sans changement.

7.6 Engagements du Département

Sans changement.

7.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques



Sans changement.

7.8 Maquette financière

Sans changement.

Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Sans changement.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Sans changement.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Sans changement.

Article 11 – Utilisation des logos

Sans changement.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de l'avenant à la convention et publicité

Sans changement.

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Sans changement.

Article 14 - Résiliation du programme

Sans changement.

Article 15 – Traitement des litiges

Sans changement.



Signé à

, le

Pour l'Etat,	Pour la Région Bretagne,	Pour le Département d'Ille-et-Vilaine, M. CHENUT	Pour Vitré Communauté,
Pour Châtillon-en- Vendelais,	Pour Etelles	Pour la Guerche-de- Bretagne,	Pour Vitré,
Pour la Banque des Territoires			



Glossaire

ABF : Architecte des Bâtiments de France

ACV : Action Cœur de Ville

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AFD : Agence Française de Développement

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

CAU : Conseil en Architecture et Urbanisme

CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

OFB : Office Français de la Biodiversité

OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain

ORT : Opération de Revitalisation de Territoire

PCC : Petites Cités de Caractère

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PME : Petites ou Moyennes Entreprises

PPMVPMI : Plan Pluriannuel de Mise en Valeur du Patrimoine Matériel et Immatériel

PVD : Petites Villes de Demain

SPR : Site Patrimonial Remarquable

ZAE : Zone d'Activités Economiques

ZORCOMIR : Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural

ZRCV : Zone de Revitalisation des Centres-Villes

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire de Vitré Communauté

Annexe 2 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT, plans guides et effets juridiques de l'ORT

Annexe 3 – Fiches actions et plan d'actions

Annexe 4 – Maquettes financières

Annexe 5 – Tableaux de bords d'évaluation



ANNEXES

Avenant n°4 à la convention-cadre d'ORT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 - PROJET DE TERRITOIRE DE VITRE COMMUNAUTE.....	1
ANNEXE 2 – PRESENTATION DES PERIMETRES DES SECTEURS D’INTERVENTION DES ORT, PLANS GUIDES ET EFFETS JURIDIQUES DE L’ORT.....	33
Périmètre d’Opération de Revitalisation de Territoire de Châtillon-en-Vendelais	34
Périmètre d’Opération de Revitalisation de Territoire d’Etelles.....	38
Périmètre d’Opération de Revitalisation de Territoire de La Guerche-de-Bretagne	40
Plan guide de Châtillon-en-Vendelais.....	44
Plan guide d’Etelles	45
Plan guide de La Guerche-de-Bretagne.....	46
Effets juridiques de l’ORT	47
ANNEXE 3 – FICHES ACTIONS ET PLAN D’ACTIONS	48
Plan d’actions	49
Fiches actions de Châtillon-en-Vendelais.....	51
Fiches actions d’Etelles	71
Fiches actions La Guerche-de-Bretagne.....	87
ANNEXE 4 – MAQUETTES FINANCIERES	124
Maquette financière annuelle 2022 de Châtillon-en-Vendelais	125
Maquette financière annuelle 2022 d’Etelles.....	126
Maquette financière annuelle 2022 de La Guerche-de-Bretagne	128
Maquette financière globale PVD	130
ANNEXE 5 – TABLEAUX DE BORDS D’EVALUATION.....	133
Tableau de bord PVD.....	134
Tableau de bord de Châtillon-en-Vendelais.....	135
Tableau de bord d’Etelles	136
Tableau de bord de La Guerche-de-Bretagne.....	137

Annexe 1



La définition de la stratégie

Définition de la stratégie territoriale

La méthodologie



Axes du projet de territoire

= Piliers regroupant les enjeux prioritaires qui structure le projet de territoire

Défis stratégiques du territoire

= Identification des leviers sur lesquels Vitré Communauté et les acteurs du territoire vont concentrer leurs efforts pour traiter l'ensemble des enjeux prioritaires

Objectifs opérationnels

= Projets et moyens à déployer pour répondre à ces défis

Définition de la stratégie territoriale



Axe 1

Enjeux

- 3.2 Diversification des activités et des emplois
- 3.3 Aménagement et répartition des activités sur le territoire
- 3.6 Maintien et développement des commerces de proximité et des artisans
- 3.4 Développement des nouveaux modèles économiques : économie circulaire, ESS
- 3.5 Offre de formation en lien avec les besoins du territoire
- 3.1 *Attraction des actifs*
- 3.7 Couverture numérique
- 4.3 Développement du potentiel touristique pour favoriser les moyens séjours
- 3.8 Maintien d'une agriculture dynamique dans toute sa diversité



Défis

- Diversifier et répartir les activités économiques sur le territoire (exogène, endogène et création)
- Favoriser l'attractivité des centres-bourgs : commerces, artisanat, mobilité...
- Promouvoir de nouveaux modèles économiques innovants qui prennent en compte les enjeux sociaux et environnementaux
- Accompagner les entreprises dans leurs besoins de recrutement en attirant des actifs et en développant l'offre de formation
- Finaliser la couverture numérique et téléphonique du territoire, tout en veillant à accompagner les usages
- Augmenter les séjours touristiques en misant sur la richesse patrimoniale et naturelle de nos communes
- Maintenir une agriculture dynamique dans toute sa diversité

Définition de la stratégie territoriale

Axe 2

Enjeux

1.4 Rénovation de l'habitat

1.5 Formes innovantes d'habitat

1.2 Sobriété foncière et limitation de l'étalement urbain

2.3 Sécurisation de la ressource en eau (qualité et quantité)

2.4 Gestion des déchets

2.6 Préservation des milieux naturels et de la biodiversité

2.8 Développement des infrastructures pour les mobilités douces et actives

2.9 Développement de la mobilité partagée : covoiturage et autopartage (infrastructure et services)

2.1 Développement des énergies renouvelables

1.4 Rénovation de l'habitat



Défis

- Appuyer les mesures de rénovation, la reconquête des logements vacants et les formes innovantes d'habitat pour répondre à la demande croissante tout en limitant l'étalement urbain
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la sécurisation de l'approvisionnement en eau et de la reconquête de la qualité en eau
- Protéger notre patrimoine naturel avec une gestion des déchets performante et des mesures de préservation de la biodiversité
- Favoriser les alternatives à l'usage individuel de la voiture par les mobilités douces, partagées ainsi que les liaisons ferroviaires tout en veillant à une bonne desserte du territoire
- Massifier la transition énergétique par la performance énergétique, la baisse des gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables

Définition de la stratégie territoriale

Axe 3

Enjeux

- 1.3 Accès à la propriété et gestion de la tension immobilière
- 1.1 Augmentation et diversification de l'offre de logement sur le territoire
- 4.1 Diffusion équilibrée de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire
- 4.2 Soutien aux associations culturelles : structuration et professionnalisation
- 4.5 Soutien des communes dans leurs projets culturels et évènementiels
- Activités de sports et loisirs
- 5.1 Lutte contre la précarité
- 5.3 Dispositifs d'inclusion et d'égalité des chances (personnes en situation de handicap, éloignées de l'emploi, parité...)
- 5.4 Evolution des services liés au vieillissement de la population
- 5.5 Offre de santé : services et professionnels
- 5.6 Développement des services et des équipements pour la petite enfance et Enfance
- 5.7 Accompagnement de la jeunesse



Défis

- Développer et diversifier l'offre de logement pour s'adapter aux nouveaux modes de vie et favoriser l'accès à la propriété
- Favoriser l'accès à des activités de sports, loisirs et culture sur l'ensemble du territoire par le soutien aux communes et aux associations
- Lutter contre la précarité et l'exclusion grâce à des dispositifs d'insertion et d'aides aux populations vulnérables
- Proposer des dispositifs d'accompagnement et d'autonomie en faveur des personnes âgées
- Structurer une politique santé sur le territoire (équipements, offre de soins, installation des professionnels, prévention...)
- Soutenir le développement des équipements et des services pour la petite enfance et enfance
- Accompagner et encourager les jeunes dans leurs projets scolaires, professionnels et personnels

5



Le plan d'actions

V!TRÉ
COMMUNAUTÉ

5a



Axe 1

UN TERRITOIRE QUI AFFIRME LA PROSPERITÉ
ET LA DYNAMIQUE
DE SES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Axe 1

UN TERRITOIRE QUI AFFIRME LA PROSPERITÉ ET LA DYNAMIQUE DE SES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Maintenir **une agriculture dynamique dans toute sa diversité et concourir à la souveraineté alimentaire**
- Diversifier et répartir **les activités économiques** sur le territoire (exogène, endogène et création) tout en soutenant la dynamique industrielle locale
- **Accompagner les employeurs dans leurs besoins de recrutement** en attirant des actifs et en développant l'offre de formation
- **Augmenter la part du tourisme** dans le dynamisme économique du territoire
- **Développer le rayonnement du territoire** par ses potentiels culturels, patrimoniaux, naturels et touristiques
- **Finaliser la couverture numérique et téléphonique du territoire**

1.1. Maintenir une agriculture dynamique dans toute sa diversité et concourir à la souveraineté alimentaire

Axe du projet de territoire

Un territoire qui affirme la prospérité et la dynamique de ses acteurs économiques

Finalités du défi (objectifs opérationnels)

- > Réaffirmer le caractère agricole et rural de notre territoire
- > Contribuer à la souveraineté alimentaire
- > Soutenir l'économie, l'emploi et l'attractivité des métiers de l'agriculture (en lien avec l'installation et la transmission) et des filières agro alimentaires du territoire
- > Consolider la chaîne de valeur ajoutée liée à l'alimentation (fabricants d'aliments, de matériels, industrie agroalimentaire, logistique, distribution)
- > Concilier l'aménagement du territoire et l'aménagement foncier pour préserver le foncier agricole
- > Accompagner les agriculteurs dans les transitions écologiques et énergétiques
- > Développer l'alimentation et l'approvisionnement en produits locaux
- > Améliorer la gestion quantitative et qualitative de l'eau
- > Développer une communication positive autour de l'agriculture favorisant le bien vivre ensemble

Rôle de Vitré Communauté

L'agriculture est une compétence partagée entre l'Union Européenne, l'Etat et la Région Bretagne. Vitré Communauté n'a pas de compétence en matière d'agriculture mais peut mener des actions au travers de ses différentes compétences (dev éco & emploi, eau, paysage, environnement ...)

Pilote (binôme VP/ direction ou service)

Vice Présidence Vitalité des communes
Direction cheffe de file à préciser

Acteurs à associer (interne/ externe)

Internes: Direction cohésion territoriale / Direction du développement économique / Service transition écologique / Service eau & assainissement ...
Externes: Etat, Département, Région, Chambres consulaires, SYMEVAL, Eaux et Vilaine...

Actions principales prévues à ce stade

- > Mise en oeuvre de la convention cadre 2021-2025 signée avec la Chambre d'agriculture.
- > Soutien à l'installation de jeunes agriculteurs (Pass JA)
- > Mise en oeuvre d'un projet alimentaire territorial & soutien aux démarches autonomie & réduction des consommations ou GES (cf. PCAET)
- > Mise en oeuvre des actions du volet agricole du SYMEVAL & Eaux et Vilaine sur la qualité de l'eau (Paiement pour services rendus, Breizh Bocage, ...)

Indicateurs pressentis

- > Nombre d'exploitations et d'emplois directs à la production
- > Surface agricole utile
- > Evolution des filières sur le territoire & productions associées

1.2. Diversifier et répartir les activités économiques sur le territoire tout en soutenant la dynamique industrielle locale

Axe du projet de territoire	Un territoire qui affirme la prospérité et la dynamique du territoire et de ses acteurs économiques
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser le développement et l'installation des entreprises, industries, artisans et commerçants sur le territoire de Vitré Communauté et organiser un maillage équilibré du territoire > Faciliter la création d'entreprises (dispositifs d'incitation, ateliers relais, services d'accompagnement) > Développer des pôles d'activités tertiaires et d'innovation permettant de diversifier les activités économiques du territoire > Accompagner les mutations de l'industrie (industrie du futur, industrie des transitions, ...) > Sensibiliser les entreprises sur les pratiques durables (RSE, ESS, diminution de l'empreinte écologique, économie circulaire) > Optimiser la consommation foncière du développement économique > Maintenir une fiscalité professionnelle modérée
Rôle de Vitré Communauté	Compétence Développement économique exercée par Vitré Communauté
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence au Développement économique Direction du Développement économique Vice Présidences associées: Vice Présidence à l'aménagement & à la vitalité des communes
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Service aménagement, Direction de la Communication, Service transition énergétique, Service eau & assainissement, Communes Externes: Acteurs économiques, ...
Actions principales prévues à ce stade	<p>Aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'un schéma directeur d'aménagement des zones d'activités et d'accueil des entreprises > Développement de nouvelles zones d'activités permettant l'installation et le développement des entreprises > Etude et optimisation des Pôles Gare de Vitré et Châteaubourg et leur potentiel économique (tertiaire). > Développement des outils permettant d'optimiser le foncier à vocation économique et de densifier les sites existants (cahier des charges de zones, soutien aux commerces et à l'artisanat de centre bourg, utilisation des friches...). > Création de villages d'artisans et de nouveaux bâtiments relais favorisant le parcours résidentiel des entreprises <p>Animation économique</p> <ul style="list-style-type: none"> > Organisation des temps d'échanges avec les entreprises par 4 bassins de vie permettant de détecter les difficultés et actions à mener par territoire. > Développement d'un ou plusieurs clubs d'entreprises > Mise en place d'un espace de coworking et d'animation économique dans le bâtiment MEEF. > Mise en place une nouvelle gouvernance du développement économique associant les entreprises et les institutions en charge de l'accompagnement des projets économiques. <p>Coopération</p> <ul style="list-style-type: none"> > Déploiement du Service Public d'Accompagnement des Entreprises permettant d'accompagner les projets de développement des entreprises sur l'ensemble des thématiques (foncier, investissements, R&D, emploi, transition environnementale...). > Renforcement des coopérations entre Vitré Communauté et les acteurs économiques de l'innovation et de l'entrepreneuriat (fablab, coworking, incubateur...).
Indicateurs pressentis	<ul style="list-style-type: none"> > Evolution du nombre d'entreprises par secteur d'activité > Evolution du nombre d'emplois créés par secteur d'activité > Consommation d'espace réelle liée au développement économique (SCOT) > Surface annuelle vendue par Vitré Communauté > Indicateur à trouver sur la requalification / densification / recyclage foncier pour accueillir des activités économiques > Nombre d'entreprises mobilisées dans les temps d'animation et de concertation.

1.3. Accompagner les employeurs du territoire dans leurs besoins de recrutement en attirant des actifs et en développant l'offre de formation	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui affirme la prospérité et la dynamique du territoire et de ses acteurs économiques
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<ul style="list-style-type: none"> > Réduire les tensions sur le marché de l'emploi > Accompagner la montée en compétences des entreprises dans leurs pratiques RH et agir sur les difficultés de recrutement > Déployer un dispositif de promotion du territoire en direction des actifs en recherche de mobilité résidant sur d'autres territoires (mise en place d'un guichet d'accueil et d'accompagnement à la mobilité, valorisation des emplois, valorisation des atouts et de l'offre de services, communication des savoir-faire) > Développer une offre de formation initiale et continue du CAP au Bac+5 en adéquation avec les besoins de compétences des entreprises et la vie étudiante
Rôle de Vitré Communauté	Compétence exercée par Vitré Communauté au titre du développement économique. Le développement de l'offre de formation nécessite une prise de compétence spécifique en lien avec la Région (compétence Enseignement Supérieur, Recherche & Innovation)
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence au Développement économique / Direction du Développement économique
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Direction de la communication, Externes: Pôle Emploi / Etat, Région, établissements d'enseignement supérieur & organismes de formation, entreprises & club d'entreprises du territoire, Mission locale ...
Actions principales prévues à ce stade	<ul style="list-style-type: none"> > Réflexion sur une démarche de marketing territorial (endogène & exogène avec des outils de communication dédiés) > Mise en place d'une offre d'accompagnement globale à la mobilité et à l'implantation des familles (emploi du conjoint, logement...). > Transfert de compétence enseignement supérieur. > Mise en place d'actions de promotion des métiers (bâtiment, développement durable...) et montée en compétence des pratiques RH (animation club RH) > Mise en place d'actions permettant de résorber les tensions sur le marché de l'emploi (GPEC, forum emploi, forum sectoriel)
Indicateurs pressentis	<ul style="list-style-type: none"> > Effectif des établissements d'enseignement supérieur du territoire > Evolution de la population active - Evolution du nombre d'emplois > Nombre de familles accompagnées dans leurs projets de mobilité vers VCTE

1.4 Augmenter la part du tourisme dans le dynamisme économique du territoire

Axe du projet de territoire	Un territoire qui affirme la prospérité et la dynamique du territoire et de ses acteurs économiques
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<ul style="list-style-type: none"> > Etoffer l'offre d'activités, de services touristiques et de lits marchands sur tout le territoire, publique et privée (offre d'hébergements notamment hôtelière et de plein air, restauration, soutien à l'installation d'équipements de loisirs/développement des offres plein air, géocaching, continuité et services pour l'itinérance (V9), développement de l'offre patrimoniale) > Redéfinir la politique de promotion du territoire et de ses 46 communes > Développer la fréquentation touristique tout au long de l'année et la mesurer (installer l'image touristique du territoire, développer sa notoriété, s'intégrer aux enquêtes et outils d'observation régionaux et départementaux)
Rôle de Vitré Communauté	<p>Compétence tourisme exercée localement par Vitré Communauté / Mission "marketing territorial" assurée par le service Communication-Tourisme</p> <p>Compétence partagée : La Région a mis en place le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (S.R.D.T.L.) 2020 - 2025</p> <p>Le Département via l'Agence de développement touristique élabore une nouvelle stratégie depuis 2019 (repositionnement marketing en 2021 et choix de thématiques de développement prioritaires en 2022)</p> <p>La Destination Rennes et les Portes de Bretagne (territoire de projet impulsé par la Région composé de 10 EPCI dont Vitré Communauté) a adopté une stratégie 2019-2021 et oeuvre en 2022 pour sa révision pour la période 2023-2025. La stratégie locale sera adaptée aux problématiques locales et en cohérence avec les stratégies supra.</p>
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice-Présidence charge de la culture, du patrimoine et du tourisme / Direction, Culture, Tourisme et Communication, mission Tourisme
Acteurs à associer (interne/ externe)	<p>Interne : services municipaux (Patrimoine Vitré et La Guerche-de-Bretagne) / service LEPAC (VC) / service des Archives (VC) / service Mobilités / Base de loisirs / service Randonnées</p> <p>Externe : Département et Agence Départementale du Tourisme Ile-et-Vilaine, Région et Comité Régional du tourisme de Bretagne, Office du tourisme, professionnels du tourisme et acteurs publics (hoteliers, restaurateurs etc.), EPCI et territoires voisins (notamment ceux traversés par la V9 et ceux de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne).</p>
Actions principales prévues à ce stade	<ul style="list-style-type: none"> > Conception d'une stratégie de développement touristique en cours (affirmer le potentiel touristique, mise en réseau des acteurs du territoire, augmentation des moyens alloués via le lancement de la taxe de séjour, développer l'offre touristique, promotion des atouts, accompagner les communes dans leur mise en tourisme, renforcement et déploiement de la stratégie de marketing) > Renforcement des objectifs et des moyens alloués à l'Office de tourisme du Pays de Vitré et au service tourisme > Réalisation de la vélo route V9 entre Nantes et Mont-Saint-Michel > Développement de la Base de la Haute Vilaine > Accompagnement des porteurs de projets > Schéma d'accueil et d'Information : accueil mobile multisites, découverte nomade, signalétique d'information et d'interprétation sur les sites, signalisation routière
Indicateurs pressentis	<ul style="list-style-type: none"> > Evolution du nombre de nuitées > Evolution de la fréquentation des sites touristiques > Evolution de la capacité en lits touristiques marchands > Nombre de demandes traitées par l'Office du Tourisme (tous modes de contacts : statistiques site Internet...)

1.5 Développer le rayonnement du territoire par ses potentiels culturels, patrimoniaux, naturels et touristiques

Axe du projet de territoire	Un territoire qui affirme la prospérité et la dynamique du territoire et de ses acteurs économiques
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<ul style="list-style-type: none"> > Participer à la mise en réseau de tous les acteurs culturels et patrimoniaux du territoire (Réseau Arléane, observatoire de la vie culturelle) > Valoriser les patrimoines historiques, artistiques, immatériels et architecturaux (label Ville et Pays d'Art et d'Histoire, promotion des langues régionales) > Promouvoir l'art contemporain (commissariat d'expositions), faciliter le libre accès aux collections et l'emprunt des oeuvres d'art > Définir une ambition culturelle commune pour le territoire (temps fort pour les acteurs du territoire, événements itinérants ou de grande ampleur) > Mettre en oeuvre les différentes démarches culturelles, touristiques, patrimoniales et communicationnelles dans le cadre d'un objectif cohérent et collectif : l'attractivité du territoire
Rôle de Vitré Communauté	La compétence culture est exercée partiellement par Vitré Communauté en lien avec les communes. Le développement du rayonnement du territoire par l'agglomération nécessite un développement de nos actions sur la promotion patrimoniale du territoire qui pourrait nécessiter de préciser les compétences communautaires.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice-Présidence en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme / Direction, Culture, Tourisme et Communication
Acteurs à associer (interne/ externe)	interne : services municipaux (Patrimoine Vitré et La Guerche-de-Bretagne) / service LEPAC (VC) / service des Archives (VC) / service Randonnées / service Tourisme Externe : Région, Etat, Réseaux des acteurs culturels, Office de tourisme du Pays de Vitré, ADT 35, CRT, Destination Rennes et les Portes de Bretagne
Actions principales prévues à ce stade	<p>Au titre des compétences de Vitré Communauté:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise en place une programmation annuelle en art contemporain (identification de nouveaux lieux d'exposition sur le territoire et dans les communes) <p>Dans le cadre d'un élargissement de nos actions à la promotion patrimoniale :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise en valeur les sites patrimoniaux par le biais d'une nouvelle politique événementielle > Mise en place un réseau des sites patrimoniaux et des établissements à vocation muséale > Engagement dans la labellisation Villes et Pays d'Art et d'Histoire > Identification l'intégralité du capital patrimonial de nos 46 communes > Soutien aux cultures gallo et bretonne
Indicateurs pressentis	<ul style="list-style-type: none"> > Indicateur de rayonnement territorial (par le biais des différents classements existants) > Nombre d'oeuvres d'art empruntées par an (Artothèque) > Nombre d'expositions par an et de visiteurs (Artothèque) > Fréquentation des lieux patrimoniaux et muséaux

1.6. Finaliser la couverture numérique et téléphonique du territoire

Axe du projet de territoire	Un territoire qui affirme la prospérité et la dynamique du territoire et de ses acteurs économiques
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<ul style="list-style-type: none">> Deployment de la fibre FTTH sur l'ensemble du territoire> Couvrir l'ensemble du territoire en téléphonie mobile (Projet KiCapte et NewDeal du CD35 - deployment de nouveau pylone 4g/5g)
Rôle de Vitré Communauté	Suivi du deployment FTTH, relai auprès des communes. Le pilotage du programme Bretagne Très Haut Débit est porté par le Syndicat Mixte Megalis Bretagne auquel Vitré Communauté adhère et participe financièrement.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Conseiller délégué aux usages numériques / Direction des systèmes d'information
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Direction développement économique, Pôle Habitat, Communes du territoire Externes: Megalis Bretagne, Département d'Ille et Vilaine, Entreprises, Usagers, ...
Actions principales prévues à ce stade	Finalisation du deployment de la fibre sur la phase 1 tranche 2 (Cornillé, St Aubin des Landes, Domalain, Vergeal, Drouges, Moussé, Rannée) Deployment de la phase 2 (2020-2023) Couverture mobile sur le territoire via le CD35
Indicateurs pressentis	<ul style="list-style-type: none">> Nombre de prises FTTH commercialisées> Evolution de la couverture mobile

5b



Axe 2

UN TERRITOIRE QUI SOUTIENT LA VITALITE DE SES COMMUNES, PRÉSERVE LE CADRE DE VIE ET ACCÉLÈRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Axe 2

Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique

- Favoriser **l'attractivité des communes** : commerces, artisanat, mobilité, habitat, services
- **Diversifier l'offre en habitat à destination de tous les publics en favorisant la rénovation et le renouvellement urbain**
- **Optimiser les déplacements** de tous les publics
- Soutenir la **transition énergétique** par la performance énergétique des bâtiments, la baisse des gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de **la sécurisation de l'approvisionnement** et de **la reconquête de la qualité en eau**
- Protéger notre environnement avec **une gestion des déchets performante** et des **mesures de préservation de la biodiversité**

2.1 Favoriser l'attractivité des communes : commerce, artisanat, mobilité, habitat, services

Axe du projet de territoire	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<p>Ce défi transversal vise à accompagner les communes dans leurs stratégies & projets de dynamisation de centre–bourg en lien avec l'ensemble des politiques communautaires et dans une logique d'équilibre territorial :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Habitat: Mettre l'accent sur la rénovation du patrimoine ancien et le renouvellement urbain > Commerce & artisanat: Soutenir une offre de commerce de proximité adaptée, le développement du tissu artisanal local et encourager l'économie locale et les produits locaux > Tourisme, randonnée, patrimoine local: Valoriser les richesses des communes > Culture, Sport : Favoriser les pratiques et leurs accès sur tout le territoire > Mobilités & couverture numérique: Desservir et connecter les centralités de manière adaptée > Santé, Services de proximité: Accompagner les projets locaux dans une logique de structuration globale du territoire > Conserver les principes de subsidiarité et de redistribution vers les communes
Rôle de Vitré Communauté	Vitré Communauté est en appui technique & financier auprès des communes pour faciliter les projets, & initiatives locales.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence à la vitalité des Communes Direction de la Cohésion Territoriale, Evaluation & Prospective
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Pôle Habitat & Mobilité / Direction du développement économique / Direction culture, tourisme et communication / ... Externes: Etat, Département, Région, Chambres consulaires, Banque des Territoires, ...
Actions principales prévues à ce stade	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en oeuvre des actions déclinées dans les différentes politiques publiques sectorielles exercées par Vitré Communauté (Habitat, dev éco, mobilité, ...) > Politique de fonds de concours versés par Vitré Co pour soutenir les projets des communes > Renforcement de l'accompagnement des communes dans la recherche de subventions et conduite de leurs projets (Contractualisation; programme Petites Villes de Demain, Action Coeur de Ville...)
Indicateurs pressentis	<ul style="list-style-type: none"> > Evolution démographique > Nombre de services et équipements globaux > Nombre d'artisans, commerçants & autoentrepreneurs présents sur le territoire

2.2 Diversifier l'offre en habitat à destination de tous les publics en favorisant la rénovation et le renouvellement urbain

Axe du projet de territoire	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<p>Ce défi sera décliné dans le cadre du futur programme local de l'habitat 2023-2029 qui prendra notamment en compte les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">> Conventionner avec les bailleurs sociaux pour une offre locative diversifiée et équilibrée> Aider les habitants à accéder à la propriété> Faciliter la rénovation et la réhabilitation du bâti existant (mise en avant des services de la Maison du logement, appuyer les communes pour qualifier et développer les hameaux, ...)> Développer l'habitat solidaire et partagé (répartition des logements sociaux, logements temporaires, d'urgence, pour les apprentis, intergénérationnel)> Proposer des modes de construction et d'aménagement durables (utilisation de matériaux biosourcés, réemploi, végétalisation, gestion des eaux pluviales)> Foncier : Articuler la politique Habitat et le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), loi climat et résilience,...)> Prendre en compte l'impact de l'augmentation des coûts des matériaux dans la politique habitat> Mettre en oeuvre de la réforme des attributions
Rôle de Vitré Communauté	Compétence habitat/logement exercée par Vitré Communauté à travers du Programme local de l'Habitat. Communes compétentes en matière d'urbanisme au travers de leur PLU.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence au logement et à l'habitat. / Service Habitat & Maison du Logement
Acteurs à associer (interne/ externe)	Interne : Communes, Développement économique, Transition écologique, ADS, ... Externe : Syndicat d'urbanisme, ANAH, Etat, Région, Département, Bailleurs sociaux, Action Logement, ...
Actions principales prévues à ce stade	Une révision du programme local de l'habitat est en cours pour une approbation prévue en 2023.
Indicateurs pressentis	Indicateurs à définir dans le cadre du PLH

2.3 Optimiser les déplacements de tous les publics

Axe du projet de territoire	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	En lien avec le plan de mobilité en cours de réalisation : > Développer l'intermodalité et les modes partagés sur les moyennes et longues distances (PEM, conserver les arrêts TGV et maintenir un cadencement important du TER, Transports en commun, Covoiturage, Mobilité électrique, ...) > Privilégier les modes doux sur les courtes distances (Vélo, aménagements sécurisés, ...) > Diversifier l'offre de mobilité pour tous les publics (jeunes, actifs, seniors, ...) en mettant l'accent sur les déplacements du quotidien > Sécuriser, entretenir et renforcer le réseau routier en articulation avec les autres modes de déplacement
Rôle de Vitré Communauté	Vitré Communauté est autorité organisatrice des mobilités et gère à ce titre l'offre locale suivante : transports urbains et scolaires, lignes interurbaines, transport à la demande, vélos & covoiturage ... La politique mobilités est concertée également avec l'Etat, la Région et le Département.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence en charge des mobilités / Service mobilités
Acteurs à associer (interne/ externe)	Interne : Communes, Service transition écologique, Direction du développement économique, Mission tourisme Externe : Etat, Région, Département, SDE 35, SNCF, Entreprises (Clubs), Associations, CCI...
Actions principales prévues à ce stade	Au-delà du Schéma directeur cyclable approuvé, un plan de mobilité est en cours de définition pour décliner les actions à mettre en œuvre.
Indicateurs pressentis	> Evolution des parts modales pour chaque mode de déplacement. > Indicateurs à définir dans le plan de mobilité

2.4. Soutenir la transition énergétique par la performance énergétique, la baisse des gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables

Axe du projet de territoire	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	Ce défi est décliné dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial qui vise notamment à : > Mobiliser et accompagner les acteurs du territoire sur la sobriété et l'efficacité énergétique (ateliers, communication, actions de rénovation) > Accentuer le développement des énergies renouvelables sur le territoire > Renforcer les actions de Vitré Communauté via ses compétences et sur le volet interne (label territoire engagé pour la transition écologique, décret tertiaire bâtiment, installations traitement EU...)
Rôle de Vitré Communauté	Vitré Communauté a un rôle de chef de file sur la transition énergétique et écologique du territoire via la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial voté le 8 juillet 2021. Ce plan se décline en transversalité dans les différentes politiques publiques communautaires (habitat, mobilités, développement économique, patrimoine, énergies renouvelables, ...),
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence à la transition écologique Service transition écologique
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Directions et services en charge de habitat, mobilités, développement économique, patrimoine, énergies renouvelables, les communes ... Externes:Ademe, Air Breizh, Taranis, OEB, SDE 35 ...
Actions principales prévues à ce stade	Mise en œuvre du PCAET 2021 -2026 et notamment: > Poursuite de l'engagement dans le label " Territoire engagé climat, air, énergie" > Projets d'énergies renouvelables (éolien du Harault, réseau de chaleur à La Guerche de Bretagne et création d'une filière bois énergie, photovoltaïque (cadastre, centrale, ombrières,...), méthanisation,...) > Mise en place d'actions déclinées dans les politiques habitat, mobilités, développement économique > Renforcement du Conseil en Energie Partagé et programme global de rénovation thermique du patrimoine communautaire
Indicateurs pressentis	> Evolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire (objectif d'ici 2030: - 25%) > Suivi des émissions des polluants (objectif d'ici 2030: -33% de Nox, -28% de PM10, -26% de PM2,5, -22% de NH3) > Production d'énergies renouvelables du territoire (objectif d'ici 2030: 31% des besoins) > Evolution des consommations énergétiques du territoire (objectif d'ici 2030: - 20%)

2.5 Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la sécurisation de l'approvisionnement et de la reconquête de la qualité en eau

Axe du projet de territoire	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<ul style="list-style-type: none"> > Garantir la qualité de l'eau par des systèmes performants en intégrant les conséquences du dérèglement climatique (élaboration des schémas directeurs) > Développer une politique de gestion intégrée des eaux pluviales (gestion des ruissellements, limiter les risques de dommages aux biens et aux personnes) > Agir sur l'économie de la ressource en eau (Symeval) > Contribuer à l'amélioration de l'état écologique des masses d'eau du territoire (EPTB Vilaine)
Rôle de Vitré Communauté	Compétence exercée par Vitré Communauté sur les sujets eau et assainissement. Facilitateur des actions pilotées par le SYMEVAL (Production et distribution eau potable) et l'EPTB Vilaine (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations)
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence à l'aménagement du territoire, de l'eau et de l' assainissement./ Service Eau et Assainissement
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Service transition écologique, Direction du développement économique, service Habitat, Communes Externes : SYMEVAL, Eaux et Vilaine, Aménageurs (lotisseurs), Opérateurs (prestataires, concessionnaires,...), Entreprises, Associations, Usagers ...
Actions principales prévues à ce stade	<ul style="list-style-type: none"> > Diagnostic des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées. > Élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales communautaire. > Accompagnement du SYMEVAL dans sa démarche de protection de la ressource en eau potable du territoire et dans sa politique d'économie d'eau (gestion patrimoniale, accompagnement gros consommateurs, sensibilisation & diagnostic, révision des périmètres de protection,...) > Accompagnement des démarches et des actions menées par Eaux&Vilaine sur le territoire (restauration milieu, programme bocager, volet agricole) dans le cadre du contrat territorial et en lien avec l'instauration de la taxe GEMAPI.
Indicateurs pressentis	<ul style="list-style-type: none"> > Diminution du volume des eaux parasites, > Taux de conformité des installations de traitement des eaux usées, > Mise en oeuvre de zonages d'assainissement EPU aux documents d'urbanisme, > Qualité des eaux / Nombre de prélèvements conformes (paramètres microbiologiques, paramètres physicochimiques) > Part de rivières en bon état écologique

2.6. Protéger notre environnement avec une gestion des déchets performante et des mesures de préservation de la biodiversité

Axe du projet de territoire	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<ul style="list-style-type: none"> > Continuer à optimiser la gestion des déchets (rôle du SMICTOM pour la réduction des déchets, le développement du tri des déchets, sensibilisation, réemploi) > Préserver les espaces naturels et les haies bocagères (gestion du bocage, îlots de fraîcheur, espaces naturels préservant les espèces, trame verte & bleue, éco-pâturage)
Rôle de Vitré Communauté	<p>La collecte et le traitement des ordures ménagères ont été délégués par Vitré Communauté au SMICTOM Sud Est 35 qui a lui-même délégué le traitement des déchets au syndicat de traitement Vitré & Fougères.</p> <p>Concernant la biodiversité et l'environnement, la planification de la trame verte & bleue est du ressort du Syndicat d'urbanisme (SCOT) et est décliné par les communes lors des révisions de PLU, la gestion des espaces naturels sensibles est exercée par le département d'Ille et Vilaine (2 ENS sur le territoire) et les programmes de plantations de haies bocagères par l'EPTB " Eaux et Vilaine",</p> <p>A ce jour, Vitré Communauté a un rôle de préservation de la biodiversité sur son patrimoine naturel (zero phyto; éco-pâturage ...) ou de préconisations en tant que personne publique associée sur les documents d'urbanisme,</p>
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	<p>Vice Présidence à la transition écologique</p> <p>Service transition écologique</p>
Acteurs à associer (interne/ externe)	<p>Internes: services techniques, communes, Direction du développement économique</p> <p>Externes: SMICTOM, S3Tec, SUPV, EPTB Vilaine, OFB, ADEME, Observatoire Environnemental de la Bretagne, Associations ...</p>
Actions principales prévues à ce stade	<ul style="list-style-type: none"> > Par Vitré Co: Accompagnement à la mise en œuvre de la trame verte & bleue du SCOT et continuer les actions sur le patrimoine propre de Vitré Communauté (zéro phyto, éco-pâturage & gestion différenciée, ...) > Eaux et Vilaine: Programme de plantations Breizh Bocage > SMICTOM: Engagement dans un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et le label "Territoire Econome en Ressource" (programme d'action en partenariat avec l'ADEME)
Indicateurs pressentis	<p>Indicateur de suivi de la Trame verte et bleue du SCOT</p> <p>Evolution annuelle de la production de déchets et performance de tri (kg/hab/an)</p> <p>Suivi du linéaire de plantations des haies bocagères</p> <p>% de valorisation des déchets</p>

5c



Axe 3

**UN TERRITOIRE QUI FAVORISE LA COHÉSION SOCIALE PAR DES SERVICES ADAPTÉS
ET DES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ**

Axe 3

Un territoire qui favorise la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité

- Favoriser **l'accès à la culture** sur l'ensemble du territoire
- Accompagner **les pratiques sportives** des habitants du territoire
- Structurer **une politique santé** sur le territoire (équipements, offre de soins, installation des professionnels, prévention...)
- Soutenir le développement **des équipements, des services et des initiatives pour la petite enfance, enfance et jeunesse.**
- Soutenir des **dispositifs d'accompagnement et d'autonomie en faveur des personnes âgées & handicapées**
- Lutter contre la précarité et l'exclusion grâce à **des dispositifs d'insertion et d'aides** aux populations vulnérables

3.1. Favoriser l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire

Axe du projet de territoire	Un territoire qui favorise la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<ul style="list-style-type: none"> > Assurer un développement culturel et associatif sur l'ensemble du territoire > Contribuer à une meilleure accessibilité de tous aux activités culturelles, ainsi qu'aux pratiques artistiques (initiatives à destination des publics en situation de handicap, réflexion sur les tarifications familiales, développement de l'accessibilité des documents des bibliothèques) > Conforter la structuration des établissements d'enseignement artistique et leur présence sur tout le territoire (Conservatoire à rayonnement intercommunal, EAP) > Soutenir les acteurs de la vie culturelle pour proposer une offre variée (aides financières et techniques, valorisation des actions) > Renforcer les accès à la lecture, aux arts, à la pratique artistique, aux savoirs et à la culture pour tous en s'appuyant sur le réseau des bibliothèques, le Conservatoire, l'EAP, l'artothèque
Rôle de Vitré Communauté	Vitré Communauté gère les équipements culturels communautaires (Conservatoire de musique, école d'arts plastiques, Médiathèque & Artothèque communautaire, ...), la diffusion culturelle auprès des scolaires, le soutien au festival Désarticulé & festival d'été communautaire ainsi que la lecture publique. Au regard des finalités de ce défi, Vitré Communauté pourrait élargir son champs de compétence "culture" afin de pouvoir soutenir les acteurs de la vie culturelle ayant des projets à l'échelle du territoire & développer la coordination des acteurs locaux.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme & Direction Culture, Tourisme et Communication
Acteurs à associer (interne/ externe)	Interne : Service LEPAC / Réseau Arléane / Conservatoire de musique / Ecole d'Arts plastiques Externe : DRAC, Département, Bibliothèques communales, établissement scolaire, Associations culturelles (Rue des Arts, Le Bon Scén'Art, etc.)
Actions principales prévues à ce stade	<p>Au titre de la compétence actuelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Développement des projets visant à créer des offres culturelles, patrimoniales et artistiques à destination de tous les publics, notamment ceux en situation de handicap (schéma d'accessibilité des bibliothèques, projet Daisy, parcours "Music Handi", création d'un "Pass Famille" à l'échelle de l'agglomération, mise en place de tarifications familiales au Conservatoire et à l'EAP, ouverture de "boîtes à livres", mise en route d'un "book truck" l'été, saison artistique de musique classique portée par le Conservatoire...) > Optimisation du réseau des bibliothèques Arléane > Développement d'une plateforme intercommunale de captation, de diffusion et de présentation d'archives sonores, vidéographiques et photographiques <p>Réflexion à mener sur l'élargissement de la compétence communautaire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Soutien aux initiatives visant à créer des offres culturelles, patrimoniales, événementielles et artistiques à destination de tous les publics > Création d'un observatoire de la vie culturelle associant les différents acteurs du territoire (communes, associations, compagnies...) > Organisation des Rencontres de la culture à l'échelle de l'agglomération avec les élus en charge de la culture, les acteurs et professionnels culturels et les associations > Aide apportée aux communes pour l'acquisition de matériels à vocation culturelle/artistique > Etablissement d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle
Indicateurs pressentis	<ul style="list-style-type: none"> > Indicateur sur l'offre culturelle et son accessibilité > Evolution des inscriptions au Conservatoire et à l'EAP > Evolution de la fréquentation des bibliothèques du réseau Arléane > Progression des projets associatifs culturels portés sur le territoire > Nombre d'usagers actifs dans le réseau Arléane/an > Nombre total de documents empruntés dans le réseau Arléane/an > Evolution des inscriptions au sein du Conservatoire et de l'EAP

3.2 Accompagner les pratiques sportives des habitants du territoire

Axe du projet de territoire	Un territoire qui favorise la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<ul style="list-style-type: none">> Favoriser le maillage et modernisation des équipements sportifs du territoire> Accompagner le développement du sport pour tous, sport santé, bien être> Soutenir le sport de haut niveau et l'événementiel sportif sur le territoire
Rôle de Vitré Communauté	Au titre de la politique sportive, Vitré Communauté est compétent sur l'animation sportive directe, l'accompagnement des emplois sportifs, l'événementiel sportif et la gestion des équipements communautaires suivants: 3 piscines, base de loisirs de haute Vilaine, réseau de chemins de randonnée
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence en charge des sports, des loisirs et de la jeunesse / Direction des sports
Acteurs à associer (interne/ externe)	Interne : Santé, communes, Externe : associations sportives, établissements scolaires, entreprises ...
Actions principales prévues à ce stade	A ce stade, il est notamment prévu les actions suivantes: <ul style="list-style-type: none">> Développement de l'animation sportive vers les scolaires, ...> Développement de la base de loisirs de Haute Vilaine (accueil projets privés, hébergement à envisager, ...)> Mise en service de la nouvelle piscine à La Guerche de Bretagne> Développement de la randonnée (création d'une circuit de 90 km, mise en réseau des acteurs, promotion touristique,...)
Indicateurs pressentis	<ul style="list-style-type: none">> Fréquentation des services communautaires> Nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme de proximité, intermédiaire et supérieure> Nombre de licenciés sportifs (pour 100 habitants)

3.3. Structurer une politique santé sur le territoire (équipements, offre de soins, installation des professionnels, prévention...)

Axe du projet de territoire	Un territoire qui favorise la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	Les finalités de ce défi seront précisées dans le cadre de l'élaboration d'un contrat local de santé avec l'ARS Bretagne. Elles devront notamment concourir à: > Renforcer l'offre de soins du territoire (attirer de nouveaux professionnels de santé sur l'ensemble du territoire & assurer le maintien des établissements de santé de proximité, favoriser les coordinations des acteurs, ...) > Définir & mettre en oeuvre une politique de prévention et promotion de la santé adaptée > Soutenir les populations vulnérables et leurs aidants
Rôle de Vitré Communauté	Compétence principale de l'ARS Bretagne. Vitré Communauté a un rôle de coordination et d'animation d'une stratégie globale en matière de santé à l'échelle du territoire, de soutien à la maison médicale de garde et de soutien financier au projet de restructuration du centre hospitalier Simone Veil de Vitré.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence à la Santé & solidarités Direction de la Cohésion Territoriale
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Service sport, jeunesse, transition écologique (PCAET avec le volet air et alimentation) les communes Externes: ARS, professionnels de santé du territoires, Hopital local,...
Actions principales prévues à ce stade	- Elaboration d'un Contrat Local de Santé - Soutien financier à la restructuration immobilière du centre hospitalier Simone Veil de Vitré (500 000€) - Coordination de l'offre de soins
Indicateurs pressentis	A définir dans le cadre du futur contrat local de santé qui sera engagé en 2022

3.4. Soutenir le développement des équipements, des services et des initiatives pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

Axe du projet de territoire	Favoriser la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<ul style="list-style-type: none"> > Encourager l'installation de structures de garde multi accueil adaptées aux conditions de vie des parents > Développer une approche globale et cohérente des besoins et de l'offre sur les thématiques Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux Droits, Habitat... en lien avec les compétences exercées par Vitré Communauté (Habitat, Santé, Jeunesse) dans le cadre d'une convention territoriale globale avec la CAF. > Renforcer / développer de nouveaux partenariats entre communes et EPCI. > Améliorer la coordination des réseaux de professionnels de la petite enfance par bassin de vie > Favoriser le maintien du réseau d'écoles dans les communes du territoire > Intégrer les jeunes du territoire dans la vie locale & favoriser la citoyenneté (conseils des jeunes, bénévolat, vivre ensemble, volontariat,...) > Favoriser le partage de savoirs et les initiatives de la jeunesse (relations entreprises, associations dédiées, lieux du type fablab, soutien à l'entrepreneuriat) > Faciliter la formation, l'orientation & l'insertion professionnelle des jeunes, des études vers l'emploi. > Accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie (logements, transport, ...) et favoriser la découverte, l'épanouissement et l'ouverture sur le monde (culture, sport, international, ...) > Sensibiliser les jeunes autour de la santé et du bien être (prévention, accès aux soins, sexualité, addictions, alimentation, ...)
Rôle de Vitré Communauté	<p>La politique petite enfance, enfance est du ressort des communes en lien avec le Département & l'Etat. Vitré Communauté participe financièrement au dispositif de garde d'enfants aux horaires atypiques pour lever les freins à l'emploi. L'agglomération pourrait jouer un rôle de coordination dans le cadre d'un projet de convention territoriale globale (CTG) avec la CAF. Un diagnostic global serait réalisé à l'échelle de l'EPCI avec une approche intercommunale sur certaines thématiques transversales et une approche plus locale (communale/bassins RIPAME) pour d'autres thématiques.</p> <p>La politique jeunesse est partagée entre l'Etat et les différentes collectivités (Région, Département, Communes).</p> <p>Vitré Communauté a une compétence pour mettre en œuvre des points information jeunesse dans 4 communes (Vitré, Châteaubourg, Argentré du Plessis et La Guerche de Bretagne)et soutenir les projets des jeunes notamment par les dispositifs suivants: Service Civique, soutien à l'emploi et aux projets, Bourse Internationale Jeunes, Bourse locale AGIR JEUNES.</p> <p>Rôle de Vitré Communauté:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et encourager les jeunes dans leurs projets scolaires, professionnels et personnels. - Déployer des accueils de proximité des jeunes et des actions collectives visant à soutenir leur engagement et leur autonomie. - Promouvoir les métiers porteurs et contribuer à l'orientation des jeunes. - Sensibiliser les jeunes sur les thématiques de santé, d'accès à la culture et à la citoyenneté.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence en charge des sports, des loisirs et de la jeunesse Service à définir pour l'enfance & jeunesse; Service Info Jeunes
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Pôle Habitat & Mobilité, Direction Développement économique, Santé, Culture, Sport, Communes du territoire,... Externes: CAF, opérateurs, pôle ESS, Education nationale, Mission locale, FJT tremplin.....
Actions principales prévues à ce stade	<ul style="list-style-type: none"> > Projet de Convention Territoriale Globale avec la CAF (diagnostic et élaboration de la convention) > Organisation de temps forts en lien avec les métiers de demain > Collaboration avec le forum des métiers de Vitré, > Relai des initiatives gouvernementales (SNU...), > Engagement d'une dynamique de concertation avec les jeunes et les élus jeunesse du territoire en impulsant des projets innovants (conseil communautaire des jeunes), > Harmonisation sur le territoire un réseau des référents jeunesse, > Création d'une bourse entrepreneuriat, > Mise en oeuvre de nouvelles actions de prévention santé (pass secourisme...)
Indicateurs pressentis	<ul style="list-style-type: none"> > A définir dans le cadre de la CTG notamment sur l'offre d'accueil petite enfance & jeunesse du territoire > Statistiques Info-jeunesse (fréquentation, bilan par actions ...) > Win Lore décompte des forums, enquêtes et questionnaires

3.5. Soutenir des dispositifs d'accompagnement et d'autonomie en faveur des personnes âgées & handicapées

Axe du projet de territoire	Un territoire qui favorise la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<ul style="list-style-type: none">> Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (soutien des professionnels de l'accompagnement, services, accessibilité du logement, transport à la demande)> Lutter contre l'isolement des personnes âgées & handicapées (liens intergénérationnels, structures et activités dédiées)> Permettre l'accessibilité globale aux Personnes à Mobilité Réduite (bâtiments, services, espace public, ...)
Rôle de Vitré Communauté	Compétence partagée entre l'Etat, le Département (chef de file sur les solidarités), Vitré Communauté et les communes Vitré Communauté est uniquement compétent sur l'habitat, les mobilités et l'accessibilité de son patrimoine & services communautaires.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence à la Santé & solidarités Service à préciser
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: pôle habitat & mobilité, services techniques, les communes ... Externes: Etat, Département (MDPH, CDAS,...), acteurs associatifs, ...
Actions principales prévues à ce stade	Pour Vitré Communauté, il s'agit : <ul style="list-style-type: none">- Soutien à la mise en accessibilité des logements (PLH)- Poursuite d'une offre de transport accessible et adaptée- Financement de la mise en accessibilité des ERP communautaires.
Indicateurs pressentis	<ul style="list-style-type: none">> Evolution du nombre de personnes de 75 ans et plus> Nombre de logement mis en accessibilité> Mise en accessibilité des bâtiments & services communautaires> Fréquentation du service de transport à la demande

3.6. Lutter contre la précarité et l'exclusion grâce à des dispositifs d'insertion et d'aides aux populations vulnérables

Axe du projet de territoire	Un territoire qui favorise la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	<ul style="list-style-type: none"> > Continuer à déployer des dispositifs d'insertion par l'emploi en visant la diversification de l'offre (« Premières heures », chantiers d'insertion, clauses sociales dans les marchés publics) > Accompagner l'inclusion numérique par des actions de formations et la mise à disposition d'outils (locaux et salles informatiques, poste de soutien, sensibilisation...) > Développer l'habitat solidaire et partagé (logements sociaux, logements temporaires, d'urgence, sortie d'insalubrité ...) & l'offre de mobilité pour tous les publics > Déployer une politique de prévention sur le territoire
Rôle de Vitré Communauté	<p>Compétence partagée entre l'Etat, le Département, chef de file sur les solidarités et Vitré Communauté.</p> <p>Vitré Communauté assure la gestion du RSA dans le cadre d'une convention avec le Département et l'encadrement d'un chantier d'insertion.</p> <p>Vitré Communauté soutient financièrement des structures locales favorisant l'insertion et l'emploi : Le Relais pour l'Emploi, la Mission Locale, Chambre d'Agriculture,... et pilote un conseil intercommunal de prévention de la délinquance.</p>
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	<p>Vice Présidence à la Santé & Solidarités</p> <p>Direction Solidarités Jeunesse et Lien Social / Service Insertion VC</p>
Acteurs à associer (interne/ externe)	<p>Internes: Direction du Développement Economique & emploi,pôle habitat et mobilité, services DSJLS, Direction des Services Techniques; Direction des services informatiques</p> <p>Externes: communes, département, Etat, et associations : Le Relais pour l'Emploi, la Mission Locale, Chambre d'Agriculture,...</p>
Actions principales prévues à ce stade	<ul style="list-style-type: none"> >Création de nouveaux chantiers d'insertion (en 2022 avec l' AIS 35 sur l'entretien des locaux et réemploi de palette-couture, recyclerie ...) > Expérimentation en 2022 "Premières Heures" le Relais Pour l'emploi > Projet d'une Plateforme de mobilité inclusive à l'échelon Pays avec le département & les 2 EPCI > Réflexion en cours sur l'inclusion numérique > Développement des clauses sociales dans les marchés publics de Vitré Communauté et appui aux communes
Indicateurs pressentis	<p>Nombre d'allocataires du RSA</p> <p>Nombre d'emplois d'insertion présents sur le territoire</p> <p>...</p>

Projet de territoire de Vitré Communauté



UN TERRITOIRE QUI AFFIRME LA PROSPÉRITÉ ET LA DYNAMIQUE DE SES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Maintenir **une agriculture dynamique dans toute sa diversité et concourir à la souveraineté alimentaire**
- Diversifier et répartir **les activités économiques** sur le territoire (exogène, endogène et création) tout en soutenant la dynamique industrielle locale
- **Accompagner les employeurs dans leurs besoins de recrutement** en attirant des actifs et en développant l'offre de formation
- **Augmenter la part du tourisme** dans le dynamisme économique du territoire
- **Développer le rayonnement du territoire** par ses potentiels culturels, patrimoniaux, naturels et touristiques
- **Finaliser la couverture numérique et téléphonique du territoire**



UN TERRITOIRE QUI SOUTIEN LA VITALITÉ DE SES COMMUNES, PRÉSERVE LE CADRE DE VIE ET ACCÉLÈRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Favoriser **l'attractivité des communes** : commerces, artisanat, mobilité, habitat, services
- **Diversifier l'offre en habitat à destination de tous les publics en favorisant la rénovation et le renouvellement urbain**
- **Optimiser les déplacements** de tous les publics
- Soutenir la **transition énergétique** par la performance énergétique des bâtiments, la baisse des gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de **la sécurisation de l'approvisionnement** et de **la reconquête de la qualité en eau**
- Protéger notre environnement avec **une gestion des déchets performante** et des **mesures de préservation de la biodiversité**



UN TERRITOIRE QUI FAVORISE LA COHÉSION SOCIALE PAR DES SERVICES ADAPTÉS ET DES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ

- Favoriser **l'accès à la culture** sur l'ensemble du territoire
- Accompagner **les pratiques sportives** des habitants du territoire
- Structurer **une politique santé** sur le territoire (équipements, offre de soins, installation des professionnels, prévention...)
- Soutenir le développement **des équipements, des services et des initiatives pour la petite enfance, enfance et jeunesse.**
- Soutenir des **dispositifs d'accompagnement et d'autonomie en faveur des personnes âgées & handicapées**
- Lutter contre la précarité et l'exclusion grâce à **des dispositifs d'insertion et d'aides** aux populations vulnérables



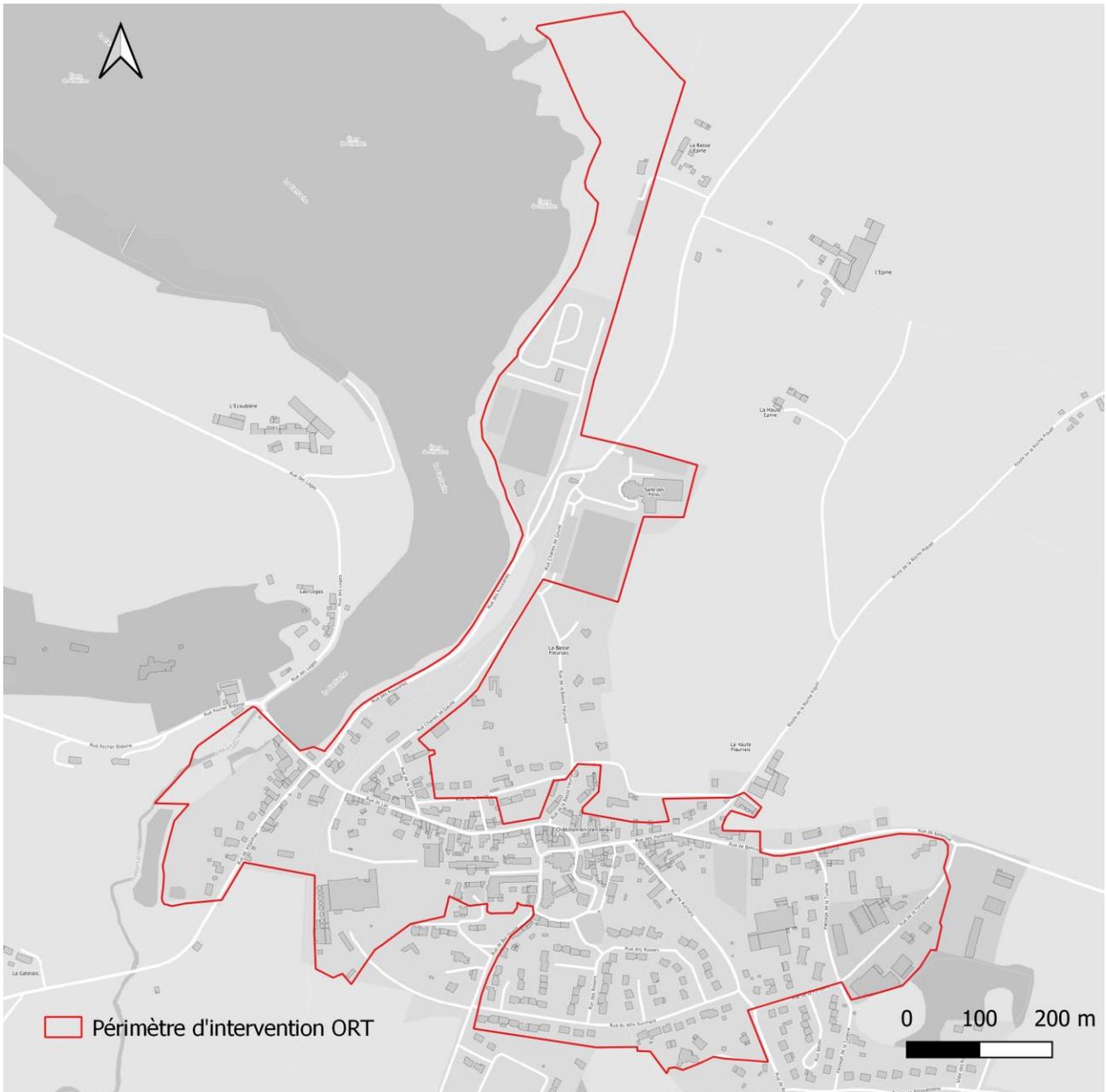
4^{ème} axe autour de la performance publique interne à construire (Finances, ressources internes, patrimoine technique, pilotage stratégique partenarial, coopération, évaluation...)

Annexe 2

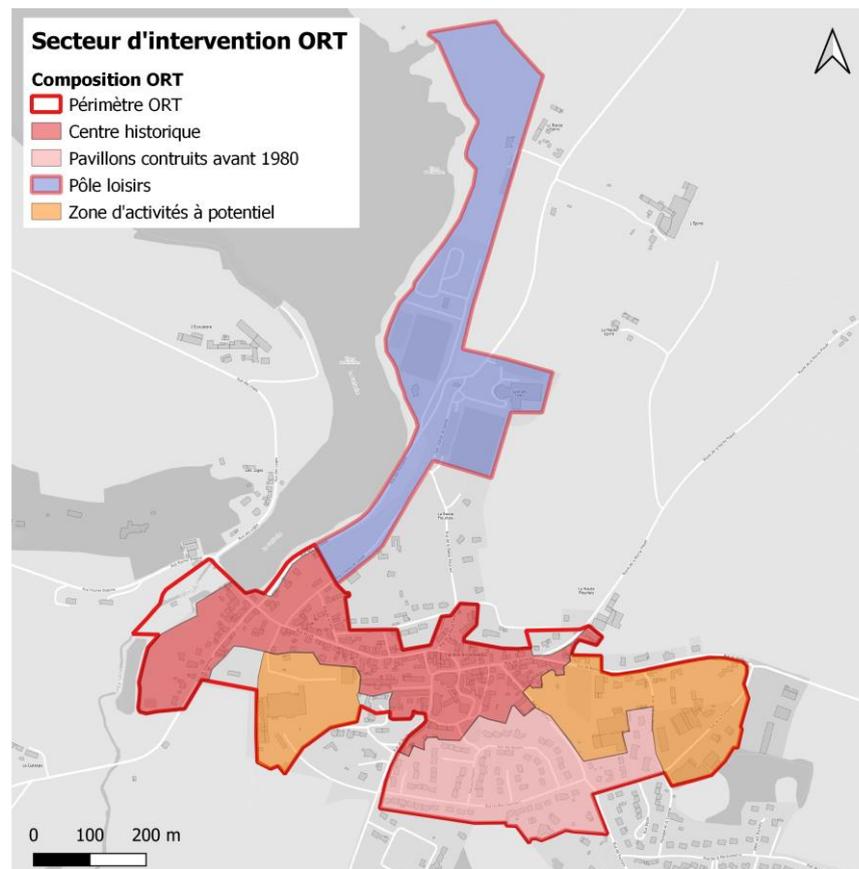
Annexe 2

Périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire de Châtillon-en-Vendelais

Le périmètre en rouge ci-dessous correspond au périmètre d'application de l'Opération de Revitalisation de Territoire de Châtillon-en-Vendelais.



La composition de ce périmètre d'intervention d'ORT s'est basée sur différents facteurs : la composition urbaine de la commune et les secteurs participants à la stratégie de revitalisation.



▭ Centre historique

Le centre historique de la commune regroupe le plus de problématiques. Celles-ci sont variées (habitat, commerce, topographie, accessibilité, sécurité) et nécessitent d'être réfléchies et traitées.



▭ Pavillons construits avant 1980

Les pavillons construits avant les années 1980 forment le quartier le plus proche du centre-bourg sur lequel les liaisons et interconnexions avec les différents espaces de la ville doivent être renforcés et mis en valeur (lien avec la zone de la Pimotière, zone humide, rue de Rochary, zone d'activités de Bellevue).

Les logements de ce secteur sont aujourd'hui pour la plupart occupés et appréciés pour leur confort et leur localisation, cependant la performance énergétique de ces derniers pourraient parfois être améliorée.



Zone d'activités à potentiel

Ces deux zones d'activités sont aujourd'hui occupées pour des activités économiques et industrielles diverses. La proximité de ces zones au centre-bourg pousse à se questionner sur leur devenir et les possibilités de mutations. Afin d'anticiper les évolutions de ces secteurs d'un point de vue foncier et sur la nature des activités, il est nécessaire de les inclure dans le secteur d'intervention ORT.



Pôle loisirs

Le pôle loisirs s'étend le long du parcours pédestre existant. Il comprend le passage de la Voie Verte le long de l'étang, le complexe sportif, la salle des fêtes, le camping et un lieu de restauration. La partie au nord après le restaurant est également comprise dans le secteur d'intervention car il s'agit à la fois de la continuité pédestre mais aussi d'une unité foncière avec le restaurant. Ce secteur est aujourd'hui un point d'attractivité principal pour la commune à la fois sur le plan de la dynamique locale que sur la partie touristique. Presque l'essentiel des événements et activités en plein air se déroulent dans cette zone. Intégrer ce périmètre au secteur d'intervention ORT permettra de créer du lien avec le centre-bourg et de penser le tout comme un ensemble cohérent. Des actions permettant d'inviter les usagers de ce pôle de loisirs à se rendre dans le centre-bourg seront réfléchies et mises en place.

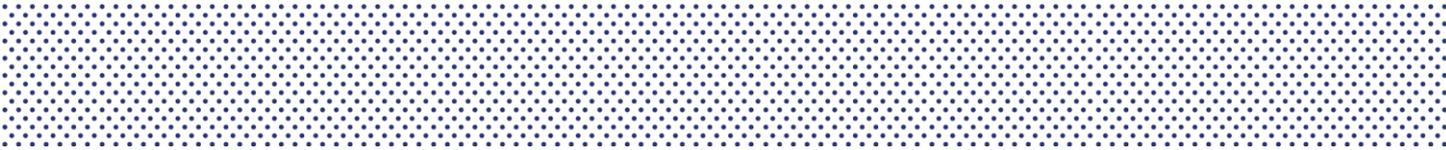
La commune souhaite conserver l'attractivité de ce secteur et développer ou soutenir des activités touristiques qui soient en lien avec les ambitions de la municipalité.



Le périmètre d'intervention de l'ORT s'étend jusqu'à ce secteur car il s'agit d'un espace vert à proximité du Moulin dont la parcelles appartiennent majoritairement au Département. Cet espace est à valoriser et pourraient contribuer à l'attractivité de ce secteur en fonction des possibilités de mutation du Moulin.



Il s'agit des jardins situés à l'arrière des bâtisses anciennes. Afin de réfléchir à l'échelle de la parcelle, ces jardins intègrent le secteur d'intervention de l'ORT. La Voie verte longe ces terrains.



Cet espace est composé d'un espace de stationnement permettant de desservir l'école publique et la résidence autonomie. Dans le cadre d'une réflexion sur l'accessibilité et la sécurité du centre-bourg, il doit être pris en considération.

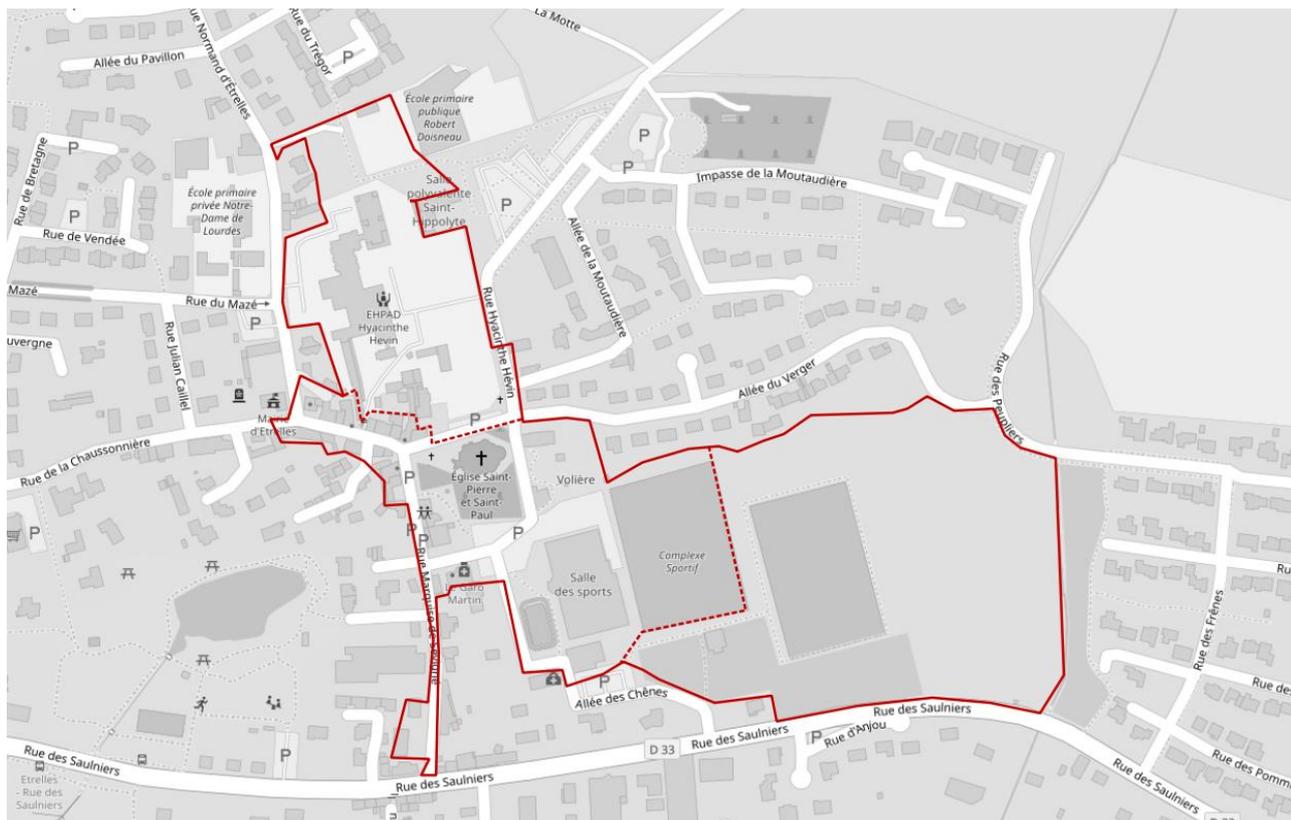


Ces maisons forment la continuité bâtie de la rue et le prolongement du bâti ancien. Elles sont également situées sur l'une des entrées du bourg.

Annexe 2

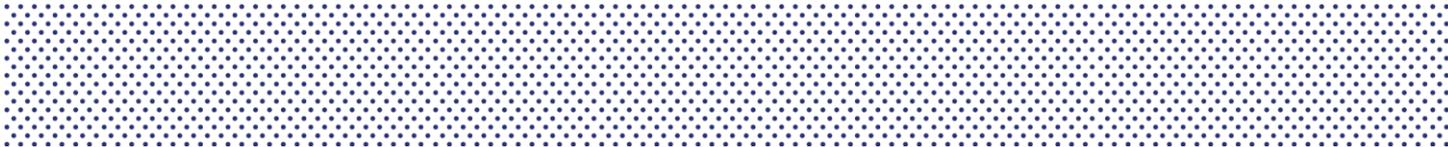
Périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire d'Étrelles

Le périmètre en rouge ci-dessous correspond au périmètre d'application de l'Opération de Revitalisation de Territoire d'Étrelles.



La composition de ce périmètre d'intervention ORT s'est basée sur différents facteurs : la composition urbaine de la commune et les secteurs participants à la stratégie de revitalisation. Il regroupe les différents volets du projet global de revitalisation de la commune, qu'ils soient déjà réalisés ou à réaliser. C'est donc un périmètre dense qui se concentre uniquement sur le cœur de bourg, cible des mesures prises par les élus.

En 2023, le périmètre est étendu au nord du centre-bourg, intégrant ainsi l'EHPAD de la commune ainsi qu'à l'est du bourg, intégrant le deuxième terrain de football, en vue de densifier le centre-bourg avec un programme d'habitat.



Plan Guide d'Etrelles

Statut des projets

- En projet
- Engagé
- Validé
- Terminé
- Secteur d'intervention ORT

Axe 1 : Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg

- Périmètre commercial actuel
- ▨ Nouveau supermarché
- ⑧ Installation d'un supermarché
- ⑦ Digitalisation des commerces
- ⑥ Création d'une place de marché

Axe 2 : Proposer un cadre de vie de qualité

- Ruisseau
- Piste Cyclable
- Mobilité douce
- ▨ Périmètre refonte place Chanoine
- ① Refonte de la place Chanoine
- ② Prolongement de la piste cyclable
- ③ Reconversion de friche en logements sociaux
- ⑤ Réaménagement du square La Volière
- ⑩ Ouverture du ruisseau - phase 1
- ⑪ Ouverture du ruisseau - phase 2
- ⑫ Projet jeunesse graffiti

Axe 3 : Développer des services

- ④ Extension de la bibliothèque
- ⑤ Reconversion du presbytère
- ⑬ Etude programmation densification
- ⑭ Création d'une cantine scolaire



Ce périmètre se voit attribuer des actions, numérotées de 1 à 14.

Le projet, initialement et principalement créé afin de pallier la faiblesse et le manque de vitalité du tissu économique du bourg, il était évident de retrouver ce dernier dans le plan d'action, désigné par un aplat de couleur orange. C'est dans cette zone, que le bar et le tabac-presse ont fermés en 2018, ce qui a été le déclencheur des mesures de revitalisation aujourd'hui présentées dans cette ORT. L'on retrouve aujourd'hui dans ce périmètre, à nouveau un tabac-presse et un bar, mais aussi, une auto-école, une fleuriste, deux coiffeuses, un salon d'esthétique, une boulangerie, une pharmacie ainsi que des professionnels de santé.

L'action n°7 entend donc valoriser ces commerces du centre-bourg, et faire venir physiquement les habitants et usagers dans ces commerces, par la mise en place d'une digitalisation de ces commerces, au travers d'une application.



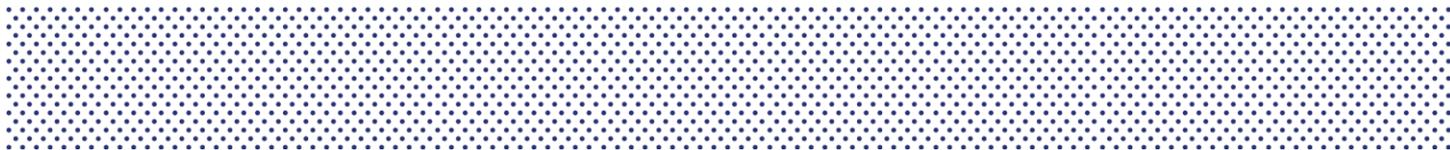
Pour le reste, il était logique d'inclure dans ce périmètre, la refonte de la place Chanoine Delalande, place centrale et lieu de vie de la commune, qui est probablement la figure de proue du projet etrelais et qui aura vocation à être la vitrine de la commune. Une création d'un parc paysager, reliant la place aux quartiers situés à l'est, fait partie de cette refonte globale du centre-bourg, et intègre d'une part l'ouverture d'un ruisseau et d'autre part son aménagement végétal. Afin de permettre de réels déplacements physiques dans le centre-bourg de la commune, l'arrivée d'une surface commerciale alimentaire (n°8) agrémentera le reste des projets.



Enfin, nous avons décidé d'étendre le périmètre au sud jusqu'à la friche de l'ancienne caserne de pompiers qui se transformera d'ici 2025 en un bâtiment de 14 logements sociaux. Ce projet s'insère pleinement dans le plan de revitalisation.



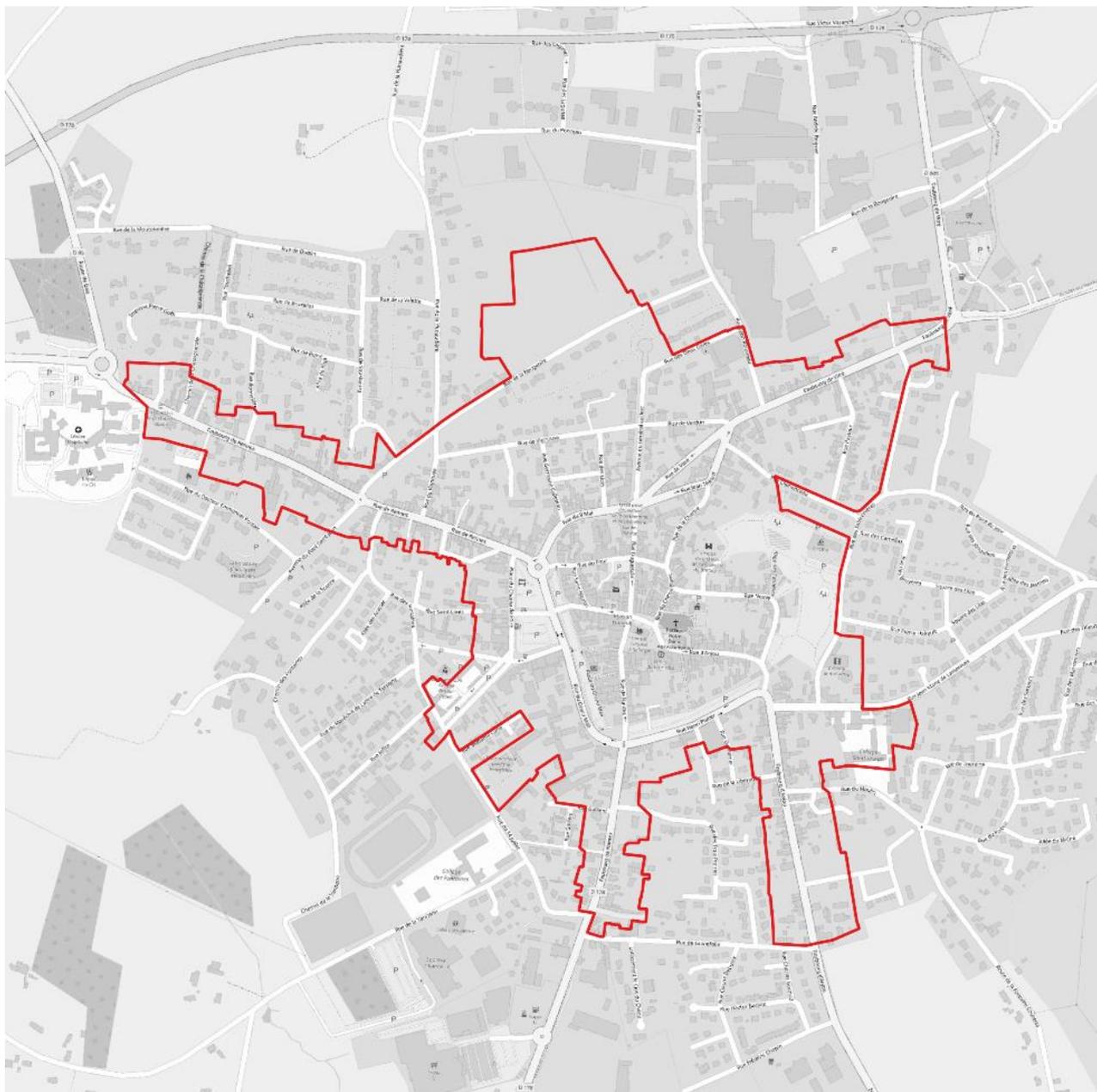
Les extensions au périmètre ORT comprennent deux nouveaux projets, à même de participer à l'opération de revitalisation de la commune.



Annexe 2

Périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire de La Guerche de Bretagne

Le périmètre en rouge ci-dessous correspond au périmètre d'application de l'Opération de Revitalisation de Territoire de La Guerche de Bretagne.

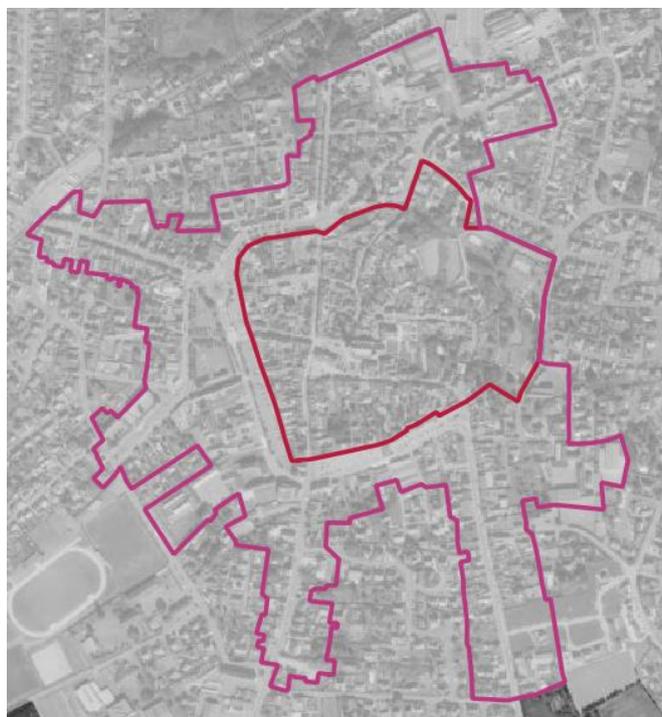


La composition de ce périmètre d'intervention d'ORT s'est basée sur différents facteurs : ceux liés à la composition urbaine de la commune et ceux en lien à sa stratégie de revitalisation.



Secteur d'intervention ORT

- Zonage PLU
- UCa
 - UCb
- Périmètre étude OPAH-RU
- Ancienne voie ferroviaire
 - Zone de rééquilibrage
 - Bâti ancien
 - Services
 - Friches
 - Espaces verts



- Zonage PLU
- UCa
 - UCb

Les zonages UCa et UCb du PLU correspondent au périmètre d'application de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine actuelle. Des politiques publiques communales qui réglementent les constructions et/ou rénovation en faveur du patrimoine et de la rénovation des façades s'appliquent au sein de ce périmètre. Celles-ci contribuent au projet de revitalisation de la commune en créant une harmonie architecturale du bâti en centre-bourg.



 Périmètre étude OPAH-RU

Le périmètre d'étude d'OPAH-RU est calqué sur la zone UC du PLU avec un élargissement au Faubourg de Rennes et Faubourg de Vitré. Le choix de ce secteur permet de concentrer un ensemble de biens représentatifs du centre-ville et ainsi de traiter les difficultés liées à l'habitat sur ces biens (copropriété, immeuble comprenant au moins un commerce et un logement, maison de ville). La thématique habitat doit nécessairement être abordée dans un projet d'ORT. Par conséquent il apparaît judicieux que le périmètre d'ORT inclut le périmètre de l'étude d'OPAH-RU.



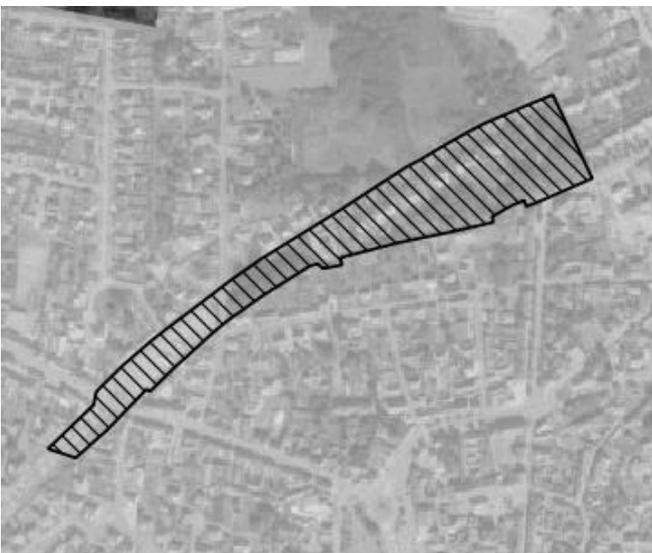
 Zone de rééquilibrage

La grande majorité des espaces et équipements de loisirs se situent au sud de la commune. Afin de rééquilibrer et diversifier les espaces de rencontre, l'ambition est de redonner vie à cet espace avec notamment la création d'un skatepark et l'aménagement d'un parcours végétal reliant d'est en ouest la zone d'habitation et la zone d'activités.

Ce secteur, situé à 350m du centre historique, est à proximité des structures tournées vers la jeunesse (Centre social, Espace Jeunes, Pèle Mêle). Il sera relié par l'avenue du Général Leclerc qui bénéficiera d'un réaménagement entre 2022 et 2023.

Pour que ce nouvel équipement soit vivant et utilisé, des conventionnements avec des usagers sont en

cours de négociation (centre social, association de skateurs, établissements scolaires).



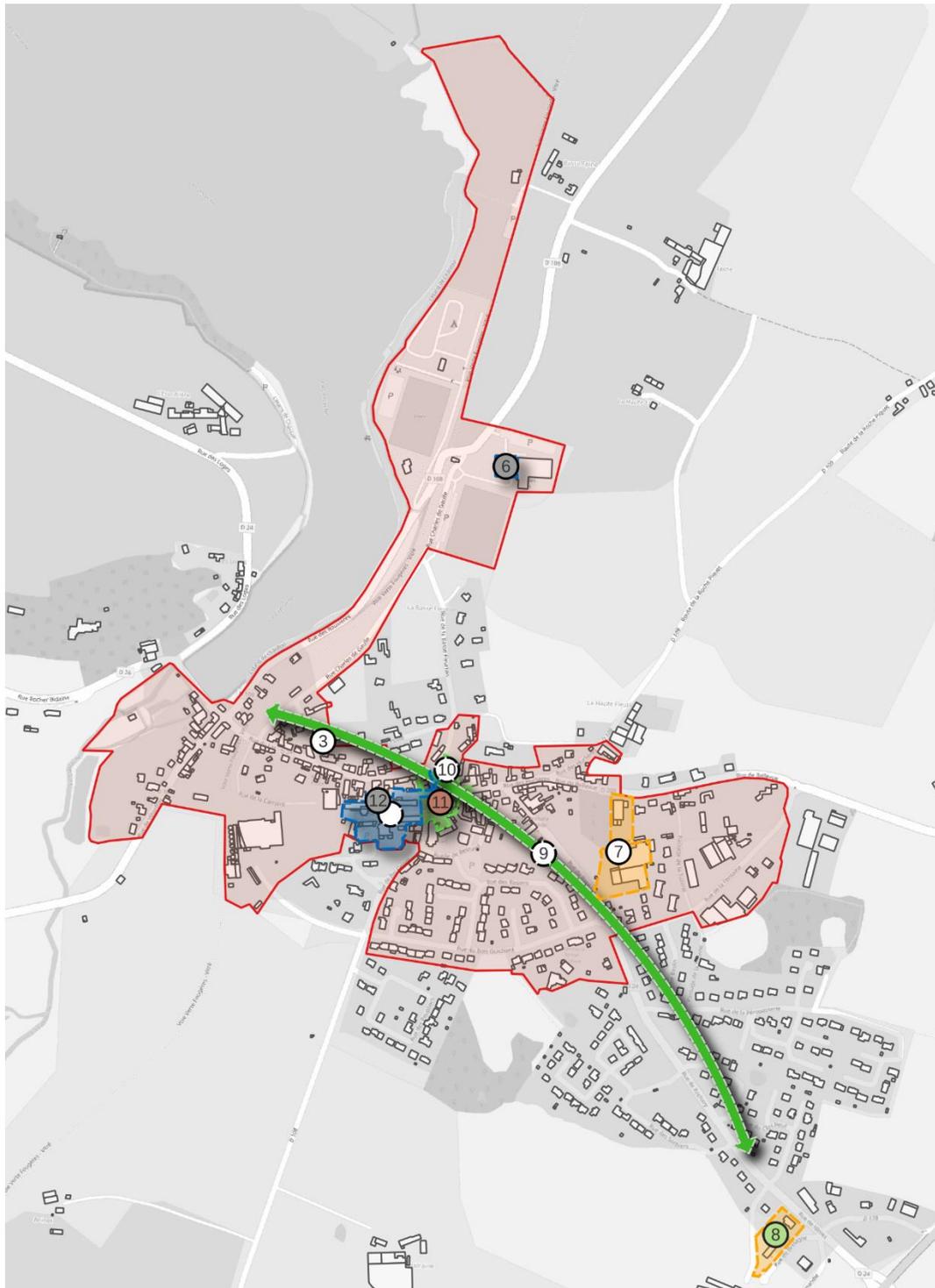
 Ancienne voie ferroviaire

Sur l'ancienne voie ferrée une stratégie de continuité et de connexion est à réfléchir en lien avec la volonté de rééquilibrer la commune au nord avec des équipements et aménagements. Ces espaces sont aujourd'hui essentiellement fréquentés par les véhicules motorisés. A termes, l'idée est de proposer un espace de stationnement à l'entrée de la ville pour inviter les visiteurs à la déambulation vers le centre historique et sur les pourtours du centre.



Bâti dense construit avant les années 1980, composés de deux copropriétés et en continuité des secteurs précédents.

Plan Guide Châtillon-en-Vendelais



Contexte

- Secteur d'intervention ORT
- Enveloppe urbaine

Statut des projets

- En projet
- Validé
- Engagé
- Annulé
- Terminé

Stratégie de revitalisation

Projets transversaux non sectorisés

- ① Etude centre-bourg
- ② Révision du PLU / modification

Orientation 1 : Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti

Périmètres projets orientation 1

- ③ Réhabilitation du bâtiment de La Poste
- ④ Réseau de Chaleur Urbain
- ⑥ Rénovation du complexe du Lac

Projet non sectorisé

- ⑤ Accompagnement des propriétaires privés
- ⑫ Rénovation des sanitaires de l'école

Orientation 2 : Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité

Périmètres projets orientation 2

- ⑦ Aménagement d'une friche en centre-bourg

Maison de santé pluridisciplinaire

Orientation 3 : Conserver et développer un esprit de "village"

Périmètres projets orientation 3

- Liaison Voie Verte-Montautour

- ⑩ Ilot de la boulangerie
- ⑪ Sécurisation du centre-bourg (lien étude centre-bourg)

Plan Guide d'Etelles



Statut des projets

- En projet
- Engagé
- Validé
- Terminé
- Secteur d'intervention ORT

Axe 1 : Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg

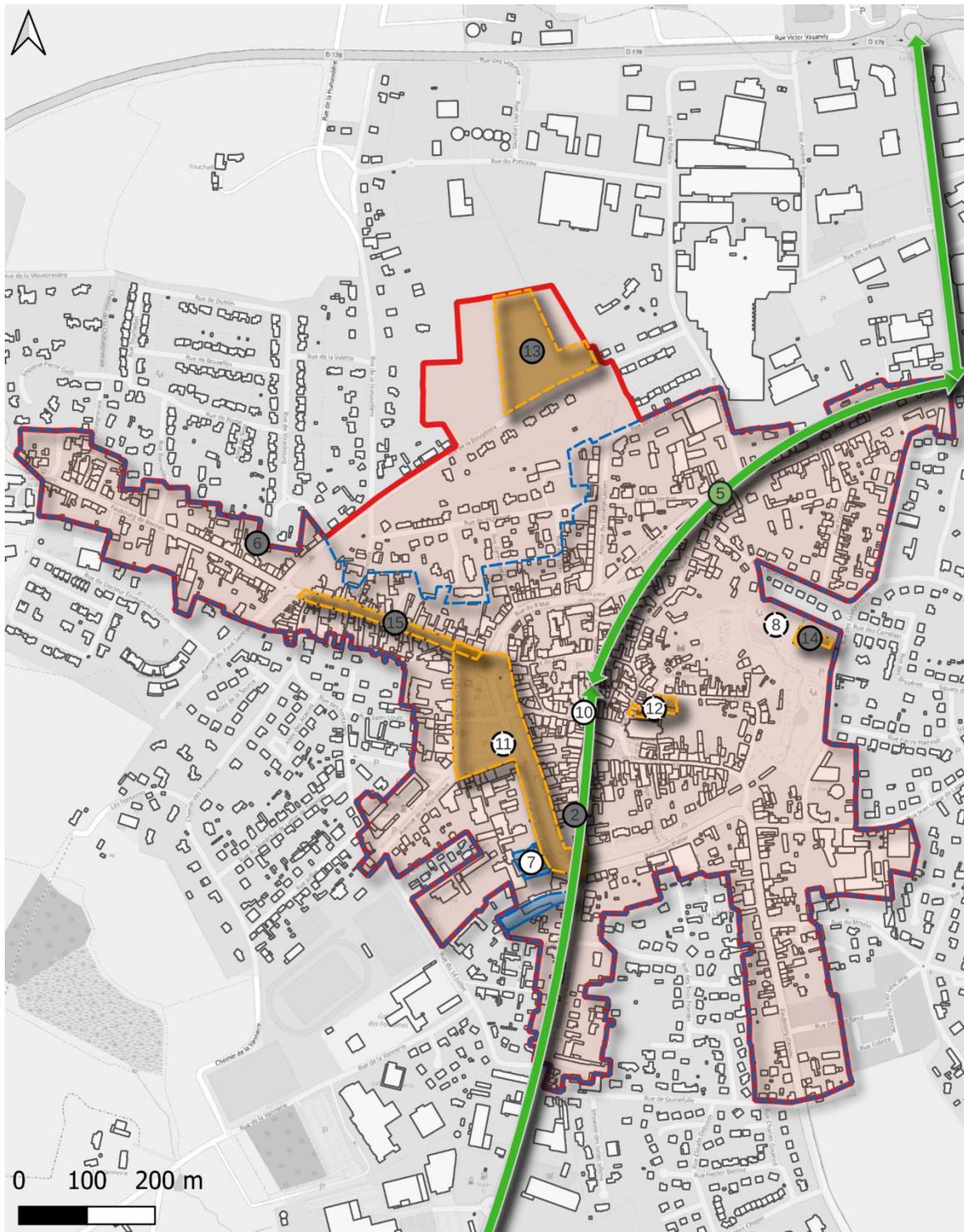
- ▭ Périmètre commercial actuel
- ▭ Nouveau supermarché
- ⑧ Installation d'un supermarché
- ⑦ Digitalisation des commerces
- ⑥ Création d'une place de marché

Axe 2 : Proposer un cadre de vie de qualité

- Ruisseau
- Piste Cyclable
- Mobilité douce
- ▭ Périmètre refonte place Chanoiné
- ① Refonte de la place Chanoiné
- ② Prolongement de la piste cyclable
- ③ Reconversion de friche en logements sociaux
- ⑨ Réaménagement du square La Volière
- ⑩ Ouverture du ruisseau - phase 1
- ⑪ Ouverture du ruisseau - phase 2
- ⑫ Projet jeunesse graffiti

Axe 3 : Développer des services

- ④ Extension de la bibliothèque
- ⑤ Reconversion du presbytère
- ⑬ Etude programmation densification
- ⑭ Création d'une cantine scolaire



Plan guide de La Guerche-de-Bretagne

Projets

- En projet
- Engagé : urbaine
- Validé
- Terminé
- ▭ Secteur d'intervention ORT

Stratégie de revitalisation

- ▭ Projet transversal
- ② 34 rue de Nantes

Axe 1 : La Guerche, bienvenue au coeur du médiéval

- ➡ Passage de la V9
- ⑤

Projets non sectorisés

- ① Information des propriétaires
- ③ Site Patrimonial Remarquable
- ④ Labellisation "Petites cités de caractère"

Axe 2 : Accueillir de nouvelles populations

- ▭ Périmètres projets axe 2
- ⑥ Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU

- ⑦ Ilot de la Providence
- ⑧ Résidence seniors

Axe 3 : La Guerche, une ville dynamique

- ▭ Périmètres projets axe 3
- ⑩ 16 rue Notre-Dame
- ⑪ Réaménagement Grand Mail et Place du Champ de Foire
- ⑫ Ilot de la Mairie
- ⑬ Skatepark

- ⑭ Réaffectation de la piscine
- ⑮ Aménagement rue de Rennes
- Projets non sectorisés
- ⑨ Boutiques éphémères

Annexe 2 : Effets juridiques de l'ORT

Effet juridique de l'ORT	Périmètre d'application	Communes exclues du dispositif	Ce dispositif s'applique-t'il automatiquement et obligatoirement dès lors qu'une ORT existe Ou Faut-il le mentionner dans la convention ORT pour le rendre applicable ?	Démarche complémentaire nécessaire avant entrée en vigueur	date limite d'application (connue à la date de la signature)
Exonération d'autorisation d'exploitation commerciale	en secteur d'intervention ORT <u>comprenant un centre-ville</u>		application automatique		pérenne
Suspension préfectorale de nouveaux projets commerciaux de périphérie	hors secteur d'intervention ORT		application automatique	ne s'appliquera que sur signature d'un arrêté préfectoral dédié à la suspension d'un projet commercial	pérenne
Mise en demeure de réhabilitation de ZAE	Secteur d'intervention ORT		application automatique	ne s'appliquera qu'après élaboration d'un inventaire des ZAE par l'EPCI, puis mise en demeure du propriétaire par la collectivité	pérenne
Droit d'innover	Secteur d'intervention ORT		application automatique	ne s'appliquera que pour les projets qui en feront la demande dans leur autorisation d'urbanisme, avec une étude dédiée à l'appui (faisant l'objet d'un avis conforme du préfet)	expérimentation jusqu'en novembre 2025
Dérogation au PLU	Secteur d'intervention ORT				pérenne
Procédure intégrée de mise en compatibilité des documents d'urbanisme	A l'échelle du document d'urbanisme		application automatique		pérenne
Denormandie dans l'ancien	Toute la commune dès lors que la commune dispose d'un secteur d'intervention ORT		application automatique	Pour les communes ACV : applicable après intégration de la commune dans une liste par arrêté ministériel Pour les communes concernées par une ORT de droit commun (notamment PVD) : applicable dès signature de la convention ORT	valable jusqu'au 31 décembre 2024
Abattement d'impôts sur les plus values immobilières	Secteur d'intervention ORT		application automatique		valable jusqu'au 31 décembre 2023 (promesse de vente signée avant cette date et acte de vente dans les deux ans qui suivent)
Exonération de taxe sur les PME (ZRCV)	Secteur d'intervention ORT	réservé aux communes ayant un revenu fiscal médian est inférieur à la médiane nationale	application automatique	Demande d'inscription de la commune dans un arrêté ministériel avant le 1 ^{er} octobre de l'année précédente	valable jusqu'au 31 décembre 2023
Vente d'immeubles à rénover (VIR)	Secteur d'intervention ORT		L'application du dispositif sera possible par voie d'avenant à la convention-cadre d'ORT		pérenne
Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF)	Secteur d'intervention ORT		L'application du dispositif sera possible par voie d'avenant à la convention-cadre d'ORT		pérenne
Renforcement du droit de préemption	Secteur d'intervention ORT		L'application du dispositif sera possible par voie d'avenant à la convention-cadre d'ORT		pérenne
Encadrement des baux commerciaux et interdiction ciblée de travaux	Secteur d'intervention ORT		L'application du dispositif sera possible par voie d'avenant à la convention-cadre d'ORT		pérenne
Obligation d'information en amont de la fermeture ou d'un déplacement d'un service public	Toute la commune		application automatique		pérenne
Biens sans maître	Secteur d'intervention ORT		application automatique		pérenne
Constatation abandon manifeste d'une partie d'immeuble	Secteur d'intervention ORT		application automatique		pérenne

Annexe 3

FICHE ACTION N° 1

ETUDE CENTRE BOURG

Orientation stratégique	Transversale
Action nom	Etude centre-bourg
Action n°	1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>La commune a réalisé une étude centre-bourg en 2019, lors de la précédente mandature avec le bureau d'études API City. Il est ressorti de cette étude principalement des scénarios d'aménagements routiers du centre-bourg. En 2020, la commune a été retenue au titre du programme national Petites villes de demain visant à revitaliser le centre-bourg par le biais d'une stratégie globale de revitalisation comprenant différents leviers thématiques. En travaillant sur son diagnostic, des enjeux majeurs sont ressortis notamment autour de l'habitat, du commerce, du tourisme et des mobilités. L'étude réalisée en 2019 n'étant pas suffisamment complète pour proposer des actions sur l'ensemble de ces thématiques, une étude complémentaire doit être menée pour guider l'équipe municipale actuelle dans l'élaboration de son projet de revitalisation.</p> <p>Cette étude comprendra également un volet pré-opérationnel avec des îlots cibles, secteurs stratégiques de la commune (îlot de l'ancienne boulangerie, îlot du Moulin, îlot d'une friche en centre-bourg), sur lesquels des scénarios d'aménagement seront proposés et affinés afin de donner les pistes nécessaires facilitant leur déclinaison opérationnelle.</p>
Partenaires	<p>EPF : convention d'étude et de veille foncière avec la commune</p> <p>Banque des territoires : co-financement de l'étude</p> <p>Vitré Communauté : co-financement de l'étude</p> <p>Conseil départemental : co-financement de l'étude</p>



Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Etude	37 002,50€	Banque des territoires	3 700,25€
		EPF	7 000€
		Conseil Départemental	15 000€
		Vitré Communauté	4 000€
		Commune	7 302,25€
TOTAL	37 002,50€	TOTAL	37 002,50€

Calendrier

Juillet 2022

	2022	2023	2024	2025	2026
Marché : mai/juin		Fin étude : février/avril			
Demandes subventions : juillet					
Recrutement bureau d'études : juillet					
Démarrage étude : septembre					

Novembre 2023 :

	2022	2023	2024	2025	2026
Marché : mai/juin		Redémarrage de l'étude : juin	Fin de l'étude : février		
Demandes subventions : juillet		COPI 1 : 29/09			
Recrutement bureau d'études : juillet		COPI 2 : 07/12			
Démarrage étude : septembre					

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions de revitalisation identifiées
Annexes	 <p> ○ Périmètre d'étude ○ Secteurs stratégiques pré-identifiés ■ Parcelles communales ■ Parcelles départementales </p>

FICHE ACTION N° 2

REVISION DU PLU

Orientation stratégique	Transversale
Action nom	Révision du PLU
Action n°	2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022</u></p> <p>Le Plan local d'urbanisme actuel de Châtillon en Vendelais a été approuvé le 2 juillet 2009. Afin de répondre aux nouvelles exigences du SCOT, la commune a souhaité mettre en œuvre la révision générale de son PLU le 21 janvier 2021.</p> <p>La révision du PLU est une opportunité pour le dispositif Petites villes de demain car elle permet d'ancrer dans les documents d'urbanisme les ambitions de la commune en termes d'aménagement du territoire et d'inscrire sa stratégie de revitalisation pour la concrétiser. Pour avoir une meilleure coordination du programme PVD et de la révision du PLU, les commissions « urbanisme » et « centre-bourg » ont fusionné début 2022.</p> <p><u>Novembre 2023</u></p> <p>Afin de permettre le développement plus rapide du centre-bourg. En juillet 2023, le conseil municipal a décidé de mener en parallèle une procédure de modification du PLU changeant deux zonages du centre en UA pour du UE permettant ainsi la création de logement et la diversification des usages. Cette procédure de modification met momentanément en pause le projet de révision.</p>



Partenaires	Cabinet URBA + DM'eau + Caroline PODER (groupement maître d'œuvre de la révision du PLU)			
Plan de financement définitif	REVISION DU PLU			
	Dépenses		Recettes	
	Etude	43 200€	Dotation générale décentralisation	8 000€
			Commune	35 200€
	TOTAL	43 200€	TOTAL	43 200€
	MODIFICATION DU PLU			
	Dépenses		Recettes	
	Modification	3 025€		
	Numérisation	2 750€	Commune	5 775€
	TOTAL	5 775€	TOTAL	5 775€
Calendrier	<u>Juillet 2022</u>			
	2022	2023	2024	2025
	PADD	Approbation du PLU		
	<u>Novembre 2023</u>			
	2022	2023	2024	2025
	Diagnostic	PADD Réunion PPA : décembre 2023/janvier 2024	Approbation de la modification du PLU	Septembre : reprise de la révision du PLU
				Approbation de la révision du PLU : 2eme semestre
	Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Intégration du projet de revitalisation dans les documents d'urbanisme			
Annexes				

FICHE ACTION N° 3

REHABILITATION DU BATIMENT DE LA POSTE

Orientation stratégique	Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti
Action nom	Réhabilitation de l'ancien bâtiment de La Poste
Action n°	3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCAS de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le bâtiment de La Poste appartient à la commune de Châtillon en Vendelais depuis plusieurs dizaines d'années. Sur une parcelle de 315m² se trouve un bâtiment de 190m² au sol, dont une partie (Environ 50m²) sert de local technique de l'opérateur Orange. Au rez-de-chaussée se tenait les bureaux de La Poste et à l'étage un appartement destiné aux employés. Le service a cessé ses activités il y a un an et depuis le bâtiment est vacant. La commune a mené des réflexions sur le devenir de ce bâtiment notamment pour le transformer en plusieurs appartements. A ce titre, une étude a été réalisée par l'équipe de Villes Vivantes afin d'évaluer les potentialités du bâtiment. Il en est ressorti que 3 appartements aux configurations différentes (un T4 de 100m², un T2 ou T3 de 65m² et un T2 de 50m²) pouvaient être imaginés dans ce bâtiment. Ces appartements pourraient être conventionnés en logements sociaux.</p> <p>Le CCAS par ses missions à vocation sociale est en mesure de porter ce projet de réhabilitation. La commune souhaite céder ce bâti au profit du CCAS pour qu'il porte le projet, laissant la possibilité à la commune de s'engager sur d'autres projets.</p> <p>Un des enjeux de Châtillon en Vendelais est de diversifier son offre de logements tant dans sa composition que dans son occupation. Réhabiliter ce bâtiment contribuera à réduire la vacance des logements essentiellement concentrée dans le centre-bourg et de travailler sur la performance énergétique du bâti ancien.</p>
Partenaires	Partenaire : - Commune : vente du bâtiment



	Prochaines étapes : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude thermique - Réalisation de l'étude pré-opérationnelle 																																											
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Charges foncières</td> <td>112 400€</td> <td>DSIL</td> <td>120 000€</td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td>73 202€</td> <td>Département</td> <td>A solliciter</td> </tr> <tr> <td>Audit énergétique</td> <td>3 900€</td> <td>Vitré Communauté</td> <td>24 000€</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>509 850€</td> <td>CCAS</td> <td>(au moins) 455 352€</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Exploitation logements</td> <td>1 115,10€/mois</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>699 352€</td> <td>TOTAL</td> <td>699 352€</td> </tr> </tbody> </table>				Dépenses		Recettes		Charges foncières	112 400€	DSIL	120 000€	Honoraires	73 202€	Département	A solliciter	Audit énergétique	3 900€	Vitré Communauté	24 000€	Travaux	509 850€	CCAS	(au moins) 455 352€			Exploitation logements	1 115,10€/mois					TOTAL	699 352€	TOTAL	699 352€								
Dépenses		Recettes																																										
Charges foncières	112 400€	DSIL	120 000€																																									
Honoraires	73 202€	Département	A solliciter																																									
Audit énergétique	3 900€	Vitré Communauté	24 000€																																									
Travaux	509 850€	CCAS	(au moins) 455 352€																																									
		Exploitation logements	1 115,10€/mois																																									
TOTAL	699 352€	TOTAL	699 352€																																									
Calendrier	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition foncier : mai</td> <td>Etude pré-opérationnelle : premier trimestre</td> <td>Fin travaux : septembre</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude thermique : juin/août</td> <td>Appel d'offre : mai</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Démarrage travaux : septembre</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Novembre 2023</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Acquisition foncière : septembre</td> <td>Etude de MOE + étude thermique : 1^{er} semestre</td> <td>Appel d'offre : mai 2025</td> <td>Fin des travaux : septembre 2026</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Phase APD : 3^e trimestre 2024</td> <td>Démarrage travaux : septembre 2025</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Dépôt demande DETR : décembre</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				2022	2023	2024	2025	2026	Acquisition foncier : mai	Etude pré-opérationnelle : premier trimestre	Fin travaux : septembre			Etude thermique : juin/août	Appel d'offre : mai					Démarrage travaux : septembre				2022	2023	2024	2025	2026		Acquisition foncière : septembre	Etude de MOE + étude thermique : 1 ^{er} semestre	Appel d'offre : mai 2025	Fin des travaux : septembre 2026			Phase APD : 3 ^e trimestre 2024	Démarrage travaux : septembre 2025				Dépôt demande DETR : décembre		
2022	2023	2024	2025	2026																																								
Acquisition foncier : mai	Etude pré-opérationnelle : premier trimestre	Fin travaux : septembre																																										
Etude thermique : juin/août	Appel d'offre : mai																																											
	Démarrage travaux : septembre																																											
2022	2023	2024	2025	2026																																								
	Acquisition foncière : septembre	Etude de MOE + étude thermique : 1 ^{er} semestre	Appel d'offre : mai 2025	Fin des travaux : septembre 2026																																								
		Phase APD : 3 ^e trimestre 2024	Démarrage travaux : septembre 2025																																									
		Dépôt demande DETR : décembre																																										
	CRTE																																											
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements réhabilités																																											

Annexes



FICHE ACTION N° 4

RESEAU DE CHALEUR URBAIN

Orientation stratégique	Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti
Action nom	Réseau de chaleur urbain
Action n°	4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Vitré Communauté ou Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022</u></p> <p>Certains bâtiments communaux sont très consommateurs d'énergie et nécessitent un changement de leur système de chauffage et/ou une amélioration de l'isolation des bâtiments.</p> <p>En 2018, une étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur a été réalisée par le cabinet EXOCETH. Cette étude concernait l'ensemble des bâtiments communaux du centre-bourg ainsi que l'école privée, soit 8 bâtiments. A l'issue de cette étude, la conclusion a été que certains bâtiments ne justifiaient pas le changement de leur système de chauffage car suffisamment performant. De plus, réaliser un réseau de chaleur pour ces 8 bâtiments nécessitait de lourdes opérations de réfection de voirie.</p> <p>En 2021, la question du réseau de chaleur est revenue notamment suite à une demande de l'entreprise Districéra qui recherchait une solution pour de la production de vapeur. Il s'est avéré qu'il n'était pas opportun ni pour l'entreprise ni pour la commune de se raccorder au même réseau de chaleur étant donné que les besoins n'étaient pas les mêmes ni sur leur nature ni sur leur puissance.</p> <p>Afin d'avoir un projet cohérent, il a été convenu que l'actualisation de l'étude se porte uniquement sur les bâtiments de la commune (école et médiathèque) et du CCAS (résidence autonomie). Ce projet permettra de répondre en partie aux problèmes de performance énergétique et de penser à la modernisation et la rénovation du bâti en centre-bourg.</p>



	<p>Conjointement à cette étude, il est envisagé qu'une étude de faisabilité sur le changement de chaudière de la résidence autonomie soit réalisée dans le cas où Vitré Communauté ne souhaiterait pas porter le projet de réseau de chaleur urbain. Il est également envisagé que le CCAS mène une étude de pertinence et de solidité de la charpente pour l'implantation de panneaux solaires sur le bâtiment de la MAPA.</p> <p><u>Novembre 2023</u></p> <p>L'implantation d'une résidence sénior sur la commune pourrait aussi constituer une partie prenante de ce RCU, et doit donc être inclus dans une réactualisation de l'étude de faisabilité.</p> <p>Le projet est davantage de la compétence de Vitré Communauté.</p>																				
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vitré Communauté - CCAS <p>Prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de l'étude réseau de chaleur urbain - Etude de faisabilité chaufferie bois pour la résidence autonomie 																				
Plan de financement prévisionnel	<p>Montant prévisionnel des travaux : à définir dans l'étude de faisabilité</p> <table border="1" data-bbox="624 1171 1479 1406"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>A définir</td> <td>DETR</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Fond chaleur</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>A définir</td> <td>TOTAL</td> <td>A définir</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses		Recettes		Travaux	A définir	DETR	A définir			Fond chaleur	A définir			Commune	A définir	TOTAL	A définir	TOTAL	A définir
Dépenses		Recettes																			
Travaux	A définir	DETR	A définir																		
		Fond chaleur	A définir																		
		Commune	A définir																		
TOTAL	A définir	TOTAL	A définir																		
Calendrier	<table border="1" data-bbox="624 1435 1479 1534"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de faisabilité</td> <td>Création du SPIC</td> <td>Etude pré-opérationnelle</td> <td>Maîtrise d'œuvre</td> <td>Travaux</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	Etude de faisabilité	Création du SPIC	Etude pré-opérationnelle	Maîtrise d'œuvre	Travaux										
2022	2023	2024	2025	2026																	
Etude de faisabilité	Création du SPIC	Etude pré-opérationnelle	Maîtrise d'œuvre	Travaux																	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE																				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Gain sur la consommation énergétique																				

Annexes



FICHE ACTION N° 5

ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Orientation stratégique	Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti				
Action nom	Accompagnement des propriétaires privés dans leurs démarches de rénovation				
Action n°	5				
Statut	Engagée				
Niveau de priorité	Médian				
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais				
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le 18 octobre 2021, France Services a ouvert ses portes au sein de la mairie de Châtillon en Vendelais. Ce service permet à la population d'avoir un premier niveau d'information et d'être accompagnée dans leurs démarches (permis de conduire, carte d'identité, demandes d'aides, emploi, retraite...).</p> <p>Il a été remarqué une forte demande d'accompagnement pour les aides à la rénovation au cours de ces premiers mois de fonctionnement. Afin de répondre à ce besoin, il est proposé via France Services un accompagnement dans les démarches de demande d'aides à la rénovation de l'habitat.</p>				
Partenaires	France Services				
Plan de financement	Frais de fonctionnement				
Calendrier	2022	2023	2024	2025	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers suivis				
Annexes					



FICHE ACTION N° 6

RENOVATION DU COMPLEXE DU LAC

Orientation stratégique	Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti
Action nom	Rénovation du complexe du lac
Action n°	6
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>La salle polyvalente est régulièrement sollicitée par les châillonnais mais aussi par les personnes ne résidant pas sur la commune. Sa localisation permet d'offrir un cadre agréable pour les événements qui s'y tiennent. Seulement le vieillissement de cet équipement engendre des désagréments qui nuisent à la bonne exploitation de la salle et à l'image de la commune. Construite dans les années 1990, le bâtiment connaît aujourd'hui des déficiences sur différents aspects (performance d'étanchéité des menuiseries, isolation inexistante ou défectueuse, système de chauffage vieillissant...) et mériterait d'être modernisée. Afin d'anticiper ces travaux de rénovation, un audit énergétique a été réalisé en septembre 2021.</p> <p>La rénovation de la salle polyvalente entre dans la logique communale qui est d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux. L'étang est un lieu où se tiennent la majorité des événements de la commune. Rénover cette salle permet de valoriser cet espace et proposer un lieu de rencontre agréable pour les différents événements qui peuvent se tenir sur le bord de l'étang (événements communaux, privés, quinzaine de la Petite enfance...). Son exploitation contribue à la dynamique des acteurs locaux car les usagers font régulièrement appel aux services des commerçants et des hébergeurs de la commune dans l'organisation de leurs manifestations.</p>
Partenaires	Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Vitré Communauté : CPE - Etat : co-financement - Région : co-financement



	<ul style="list-style-type: none"> - SDE 35 : étude de performance Prochaine étape : <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement du maître d'œuvre 																															
Plan de financement prévisionnel	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;"><u>Dépenses</u></th> <th colspan="2" style="text-align: left;"><u>Recettes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 25%;">Prévisionnel travaux</td> <td style="width: 25%; text-align: right;">800 000€</td> <td style="width: 25%;">DETR/DSIL</td> <td style="width: 25%; text-align: right;">280 000 € (sollicité)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Fonds Vert</td> <td>A solliciter</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Département</td> <td>A solliciter</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">800 000€</td> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">800 000€</td> </tr> </tbody> </table>				<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		Prévisionnel travaux	800 000€	DETR/DSIL	280 000 € (sollicité)			Fonds Vert	A solliciter			Région	A définir			Département	A solliciter			Commune	A définir	TOTAL	800 000€	TOTAL	800 000€
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>																														
Prévisionnel travaux	800 000€	DETR/DSIL	280 000 € (sollicité)																													
		Fonds Vert	A solliciter																													
		Région	A définir																													
		Département	A solliciter																													
		Commune	A définir																													
TOTAL	800 000€	TOTAL	800 000€																													
Calendrier	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #c6e0b4;"> <th style="width: 15%;">2022</th> <th style="width: 25%;">2023</th> <th style="width: 25%;">2024</th> <th style="width: 25%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">Septembre : Lancement consultation maître d'œuvre</td> <td style="text-align: left;">Travaux</td> <td style="text-align: left;">Fin travaux</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Novembre 2023</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #c6e0b4;"> <th style="width: 15%;">2022</th> <th style="width: 25%;">2023</th> <th style="width: 25%;">2024</th> <th style="width: 25%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">Avril : recrutement maître d'œuvre APS réactualisation : novembre 3^{ème} trimestre : demandes de subventions</td> <td style="text-align: left;">Travaux</td> <td style="text-align: left;">Fin travaux</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				2022	2023	2024	2025	2026		Septembre : Lancement consultation maître d'œuvre	Travaux	Fin travaux		2022	2023	2024	2025	2026		Avril : recrutement maître d'œuvre APS réactualisation : novembre 3 ^{ème} trimestre : demandes de subventions	Travaux	Fin travaux									
2022	2023	2024	2025	2026																												
	Septembre : Lancement consultation maître d'œuvre	Travaux	Fin travaux																													
2022	2023	2024	2025	2026																												
	Avril : recrutement maître d'œuvre APS réactualisation : novembre 3 ^{ème} trimestre : demandes de subventions	Travaux	Fin travaux																													
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE																															
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Gain sur les consommations énergétiques																															

Annexes

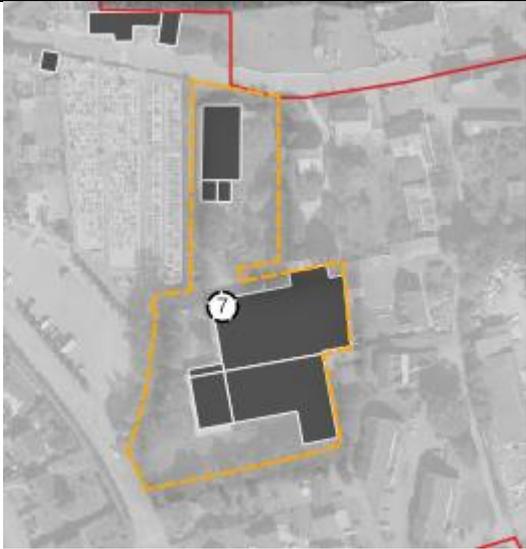


FICHE ACTION N° 7

AMENAGEMENT D'UNE FRICHE EN CENTRE-BOURG

Orientation stratégique	Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité
Action nom	Aménagement d'une friche en centre-bourg
Action n°	7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	A définir : commune de Châtillon en Vendelais + opérateur privé
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le centre-bourg de la commune a beaucoup évolué ces 50 dernières années. Initialement tournée vers l'étang, le centre s'oriente aujourd'hui vers la route départementale à l'Est. Les raisons sont multiples : changement des modes de vie, banalisation de l'usage de la voiture, topographie de la commune, attrait pour de nouveaux aménagements...</p> <p>Les conséquences sont qu'aujourd'hui l'offre commerciale est en discontinuité sur la commune n'offrant pas une expérience optimale pour les consommateurs.</p> <p>La municipalité s'est questionnée sur le devenir de son offre commerciale à savoir de conserver les commerces existants ou essayer de proposer un regroupement des commerçants du centre. Les locaux actuellement occupés par les commerçants pourraient ne plus répondre aux besoins de futurs repreneurs, par conséquent il est nécessaire de réfléchir à une offre adaptée aux besoins actuels et surtout accessible à la population.</p> <p>Une friche d'activités de plus de 8 000m² en proximité immédiate du centre-bourg a été identifiée. Celle-ci pourraient bénéficier d'un ou plusieurs aménagements répondant aux besoins de regroupement des commerces et de densification de l'espace aggloméré. Afin de saisir l'opportunité de reconversion de cette friche, celle-ci a été intégrée comme « îlot cible » dans l'étude centre-bourg de la commune. L'étude devra élaborer différents scénarios et prévoir une déclinaison opérationnelle. Plusieurs hypothèses ont déjà été avancées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un petit collectif comprenant des logements et



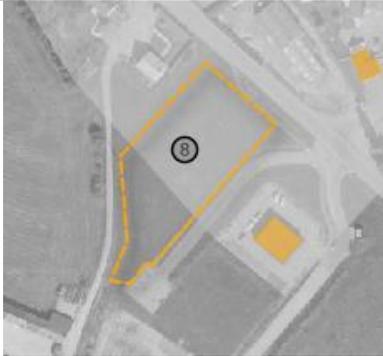
	<p>un commerce en rez-de-chaussée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une résidence seniors - Intégration au projet d'une crèche 																				
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EPF : en cas d'acquisition foncière + co-financement de l'étude - Opérateur ? <p>Prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude centre-bourg - Identification d'un scénario d'aménagement 																				
Plan de financement prévisionnel	A définir																				
Calendrier	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude centre-bourg</td> <td>Identification d'un scénario</td> <td>Acquisition des terrains si nécessaire</td> <td></td> <td>Travaux</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Novembre 2023</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude centre-bourg</td> <td>Identification de scénarios (COFIL 7 décembre)</td> <td>Choix d'un scénario : janvier Modification du zonage du PLU</td> <td>Acquisition des terrains si nécessaire</td> <td>Travaux</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	Etude centre-bourg	Identification d'un scénario	Acquisition des terrains si nécessaire		Travaux	2022	2023	2024	2025	2026	Etude centre-bourg	Identification de scénarios (COFIL 7 décembre)	Choix d'un scénario : janvier Modification du zonage du PLU	Acquisition des terrains si nécessaire	Travaux
2022	2023	2024	2025	2026																	
Etude centre-bourg	Identification d'un scénario	Acquisition des terrains si nécessaire		Travaux																	
2022	2023	2024	2025	2026																	
Etude centre-bourg	Identification de scénarios (COFIL 7 décembre)	Choix d'un scénario : janvier Modification du zonage du PLU	Acquisition des terrains si nécessaire	Travaux																	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE																				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Identification d'un scénario d'aménagement																				
Annexes																					

FICHE ACTION N° 8

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Orientation stratégique	Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité
Action nom	Maison de santé pluridisciplinaire
Action n°	8
Statut	Terminé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022</u></p> <p>En 2020, la municipalité a dû faire face à une succession d'événements menaçant la préservation de l'offre de santé sur son territoire à courte échéance. Pour répondre à cette problématique, les élus et professionnels de santé du bassin de vie se sont mobilisés pour trouver une solution durable dans les meilleurs délais. L'idée d'une maison de santé préexistait sur la commune, cependant le choix de l'emplacement foncier ne faisait pas consensus. Face à l'urgence de la situation, le choix d'implanter la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sur la zone d'activités de la Pimotière a été retenu permettant ainsi de démarrer la construction et celle de la pharmacie au printemps 2022.</p> <p>La MSP rassemblera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un médecin - 3 infirmières - Un kinésithérapeute <p>Il restera 2 cellules libres permettant d'accueillir de nouveaux professionnels de santé ou des stagiaires.</p> <p><u>Novembre 2023</u></p> <p>La MSP ne comprend plus qu'une cellule vide.</p>
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pharmacienne - Etat : co-financement - Vitré Communauté : co-financement <p>Prochaines étapes <u>juillet 2022</u> :</p>



	<p align="center">- Achèvement de la construction des bâtiments</p> <p><u>Novembre 2023 : ACTION TERMINE</u></p>				
Plan de financement définitif	<u>Juillet 2022</u>				
	Dépenses		Recettes		
	Travaux	817 086€	DETR	120 000€	
			DSIL	120 000€	
			Vitré Communauté	87 500€	
	TOTAL	817 086€	TOTAL	817 086€	
	<u>Novembre 2023</u>				
	Dépenses		Recettes		
	Travaux	807 618€	DETR	120 000€	
			DSIL	120 000€	
			Vitré Communauté	87 500€	
			Commune	480 118€	
	TOTAL	807 618€	TOTAL	807 618€	
Calendrier	2022	2023	2024	2025	2026
	Septembre : achèvement des travaux				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de locaux à destination des professionnels de santé				
Annexes	 				

FICHE ACTION N° 9

LIAISON CYCLABLE VOIE VERTE - MONTAUTOUR

Orientation stratégique	Conserver et développer un esprit de « village »
Action nom	Aménagement d'une liaison cyclable entre la voie verte et Montautour
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>La voie verte présente à Châtillon en Vendelais, faisant partie d'un projet touristique intercommunal reliant Nantes au Mont-Saint-Michel, a été inaugurée en 2018. Depuis cette ouverture, il est constaté que le nombre de cyclotouristes augmente et que la pratique du vélo se développe sur la commune.</p> <p>Vitré Communauté a validé en 2021 son schéma directeur cyclable dans lequel un itinéraire qualifié de « liaison d'intérêt communautaire » reliant la voie verte à Montautour a été identifié. Cette liaison nécessiterait un aménagement sur 3,7km et devra se présenter sous la forme des aménagements suivants : véloroute, bandes cyclables ou chaucidou, piste unidirectionnelle ou piste bidirectionnelle.</p> <p>Cet aménagement pourra être bénéfique à différents niveaux.</p> <p>1 - Sur le plan touristique avec la découverte de l'étang sous différents points de vue et la butte de Montautour dont le site est classé puisqu'il est le point culminant d'Ille-et-Vilaine.</p> <p>2 - Sur le plan économique, offrant la possibilité aux passagers de s'arrêter dans les commerces locaux pour se réapprovisionner.</p> <p>3 - Sur le plan des mobilités en facilitant et sécurisant les déplacements en modes actifs sur les deux communes et permettant ainsi de créer une continuité pour les trajets touristiques et quotidiens.</p> <p>La commune de Châtillon en Vendelais ayant une topographie très marquée doit prêter une attention particulière à l'identification de son itinéraire. Celui-ci doit être profitable pour le centre de la commune sans être au détriment de la sécurité.</p>



	En parallèle de cet aménagement, des équipements et services spécifiques à la pratique du vélo devront être aménagés.																								
Partenaires	Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Vitré Communauté - Commune de Montautour Prochaines étapes : <ul style="list-style-type: none"> - Réunion avec les communes aux Nord de l'Agglomération pour entreprendre une réflexion sur les itinéraires à créer - Elaboration de scénarios dans le cadre de l'étude centre-bourg. 																								
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"><u>Dépenses</u></th> <th colspan="2"><u>Recettes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>A définir</td> <td>DETR/DSIL</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Vitré Communauté</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>A définir</td> <td>TOTAL</td> <td>A définir</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		Travaux	A définir	DETR/DSIL	A définir			Région	A définir			Vitré Communauté	A définir			Commune	A définir	TOTAL	A définir	TOTAL	A définir
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>																							
Travaux	A définir	DETR/DSIL	A définir																						
		Région	A définir																						
		Vitré Communauté	A définir																						
		Commune	A définir																						
TOTAL	A définir	TOTAL	A définir																						
Calendrier	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude centre-bourg</td> <td>Etude pré-opérationnelle</td> <td>A définir suivant étude</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Novembre 2023</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude centre-bourg</td> <td>Etude centre-bourg</td> <td></td> <td>Etude pré-opérationnelle</td> <td>A définir suivant étude</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	Etude centre-bourg	Etude pré-opérationnelle	A définir suivant étude			2022	2023	2024	2025	2026	Etude centre-bourg	Etude centre-bourg		Etude pré-opérationnelle	A définir suivant étude				
2022	2023	2024	2025	2026																					
Etude centre-bourg	Etude pré-opérationnelle	A définir suivant étude																							
2022	2023	2024	2025	2026																					
Etude centre-bourg	Etude centre-bourg		Etude pré-opérationnelle	A définir suivant étude																					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Schéma directeur cyclable																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Identification du passage de la liaison Nombre de réunions de travail avec les partenaires																								
Annexes																									

FICHE ACTION N° 10

ILOT DE LA BOULANGERIE

Orientation stratégique	Conserver et développer un esprit de « village »
Action nom	Réaménagement de l'îlot de la boulangerie
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022 :</u></p> <p>L'ancienne boulangerie ainsi que ses dépendances ont été rachetées par la commune en 2019. Le projet envisagé était de démolir une partie du bâtiment pour améliorer la visibilité et la sécurité du carrefour, et de réhabiliter la partie conservée du bâtiment pour créer un local commercial et un bureau. Une étude de faisabilité a été réalisée en novembre 2019 en ce sens. Les coûts des scénarios retenus ont été un frein à la réalisation de ce projet, par conséquent une autre hypothèse a émergé : celle de démolir le bâtiment afin de créer un espace public ainsi qu'un belvédère permettant de dégager le point de vue donnant sur l'étang de Châtillon.</p> <p>Une étude centre-bourg va être menée en 2022 dans laquelle cet îlot a été identifié comme « îlot cible ». L'objectif sur cet îlot sera dans un premier temps d'élaborer des scénarios d'aménagement, puis dans un second temps de retenir un scénario afin de le décliner sur une phase pré-opérationnelle.</p> <p>Début 2022, une concertation avec les enfants de l'école publique a eu lieu. L'objectif était d'identifier leurs besoins sur le cœur de bourg, dont l'îlot de l'ancienne boulangerie. Plusieurs idées en sont ressorties, celles-ci correspondent aux deux projections initiales de la municipalité, à savoir créer une nouvelle cellule commerciale ou créer un espace vert/espace de détente.</p> <p>L'aménagement de cet îlot en plein cœur de bourg doit permettre de</p>



	<p>restructurer cet espace, de le sécuriser pour le rendre à nouveau accessible à la population et de recréer un espace de vie.</p> <p><u>Novembre 2023 :</u> Un courrier de l'Office Français de la Biodiversité est parvenu à la commune, pour signifier la présence d'hirondelles sur le projet. Cette présente faunistique devra être compensée. Cela nécessite une réflexion supplémentaire entre les services de l'OFB et la commune.</p>																				
Partenaires	<p>Prochaine étape <u>juillet 2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'étude centre-bourg <p>Prochaine étape <u>novembre 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de compensation faunistique pour les hirondelles - Scénarios issus de l'étude centre-bourg pour la destruction du bâti 																				
Plan de financement prévisionnel	<p>Montant prévisionnel des travaux : à définir dans l'étude centre-bourg</p> <p>Recettes : A définir</p>																				
Calendrier	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude centre-bourg</td> <td>Février : fiche action Appel d'offres</td> <td>Démarrage travaux</td> <td>Fin des travaux</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Novembre 2023</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude centre-bourg</td> <td>Etude centre-bourg</td> <td>Février : fiche action + Compensation habitat hirondelles Appel d'offres</td> <td>Démarrage travaux</td> <td>Fin des travaux</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	Etude centre-bourg	Février : fiche action Appel d'offres	Démarrage travaux	Fin des travaux		2022	2023	2024	2025	2026	Etude centre-bourg	Etude centre-bourg	Février : fiche action + Compensation habitat hirondelles Appel d'offres	Démarrage travaux	Fin des travaux
2022	2023	2024	2025	2026																	
Etude centre-bourg	Février : fiche action Appel d'offres	Démarrage travaux	Fin des travaux																		
2022	2023	2024	2025	2026																	
Etude centre-bourg	Etude centre-bourg	Février : fiche action + Compensation habitat hirondelles Appel d'offres	Démarrage travaux	Fin des travaux																	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE																				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Identification et validation d'un projet d'aménagement																				
Annexes	Nécessitera une autorisation d'urbanisme																				



FICHE ACTION N° 12

RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Orientation stratégique	Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti
Action nom	Rénovation des sanitaires de l'école publique
Action n°	12
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'école publique de la commune est localisée en centre-bourg sur des terrains communaux. Les sanitaires de l'école sont vieillissants et peu adaptés pour les enfants et les personnes à mobilité réduite. De ce constat, la collectivité a choisi de créer de nouveaux sanitaires plus confortables pour les enfants et répondants aux normes d'accessibilité à la place d'un local technique composé d'un coin cuisine et sanitaire.</p> <p>Cette opération nécessite la reprise d'un local existant et de sa structure, pour y ajouter une extension. L'ensemble de ces travaux permettront d'avoir des sanitaires répondants à la classification d'un établissement ERP de type R. Afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, les menuiseries ainsi que les radiateurs seront changées et une isolation est prévue sur les deux parois extérieures et au plafond. L'aménagement de ces sanitaires prendra en compte des paramètres d'échelles, de sécurité, d'hygiène, d'entretien, mais aussi de confort et d'intimité, les sanitaires étant également un lieu d'apprentissage de l'autonomie.</p>
	Prochaine étape : demande de subvention DETR – APS à retravailler et maquette financière à mettre à jour.
Plan de financement prévisionnel	<p>Montant prévisionnel des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 400 € MOE - 131 000 € travaux <p>Recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR : 58 560 € (à solliciter 2025)



Calendrier	2022	2023	2024	2025	2026
		Pause du projet	Relance DETR Janvier 2024 : consultation des entreprises Début avril : démarrage des travaux Fin juillet : fin des travaux		
Lien autres programmes et contrats territorialisés					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux				
Annexes					

FICHE ACTION N° 1

REQUALIFICATION DE LA PLACE CHANOINE DELALANDE

Orientation stratégique	<p>Axe : Proposer un cadre de vie de qualité</p> <p>Orientation : Définir la notion de centralité et conjuguer modernité et identité rurale / Offrir des espaces propices à la mutualisation des usages</p>
Action nom	Requalification de la place Chanoine Delalande
Action n°	1
Statut	Réalisé
Niveau de priorité	Importante
Maître d'ouvrage	Commune d'Etelles
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p>La Commune d'Etelles prévoit une requalification des espaces publics avec le réaménagement de la place Chanoine Delalande, donnant plus de places aux espaces sécurisés piétons. La place Chanoine était considérée comme anarchique, on ne savait pas tellement où se trouvait la voirie, les stationnements. Les piétons n'avaient pas de trottoirs pour se rendre dans les équipements publics, notamment en direction du complexe sportif. Le parvis de l'église était aussi trop minéral, le cœur de bourg manquait de nature et de verdure. L'objectif était alors de redonner de la vie à la place, de créer une véritable place de village. Cette nécessité de permettre les circulations douces et actives en centre-bourg s'articule avec le besoin de déplacements que peuvent avoir les habitants, les clients et les usagers de se déplacer à l'intérieur du centre-bourg sans moyen motorisé. Ceci doit participer à créer une ambiance de village, où la place Chanoine va pouvoir constituer un espace de rencontres.</p> <p>Cette place a aussi vocation à devenir la place du marché à court termes, et constitue donc un élément de centralité important pour Etelles.</p> <p>Parallèlement, la renaturation de la place a été pensée de façon à permettre une perméabilisation de la place supérieure à celle qui était présente avant le projet. Cela constituait un élément important de la refonte. Cela permet aussi de donner une ambiance à la place, qui met en avant la mutualisation de cet espace, en tant qu'espace de rencontre notamment.</p> <p>Finalement, les actions définies pour parvenir à tous ces éléments sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure définition des espaces destinés aux voitures et aux piétons et une place beaucoup plus importante destinée à ces derniers. - Une plus grande place accordée à la nature et une ouverture des espaces notamment sur le parvis de l'église - La création d'une véritable place de marché et de halles - La création d'un espace paysager faisant la jonction entre la place Chanoine et les



	<p>quartiers de la Plesse à l'est.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réouverture d'un ruisseau existant peu avant le parc. 																		
Partenaires	<p>Pour ce projet, la commune s'est entourée du cabinet de programmation urbaine et maîtrise d'œuvre, Ouest Am', qui s'est chargé des études et de la définition du plan.</p> <p>La commune a fait appel au SDE35 pour l'éclairage public.</p> <p>L'OFB et la DDTM ont également été sollicités pour la réouverture du ruisseau.</p>																		
Plan de financement prévisionnel	<p><u>Dépenses : 1 121 950,11 €</u></p> <p>SPS : 2 080 €</p> <p>MOE : 47 214,50 €</p> <p>Travaux : 1 072 655,61 €</p> <p><u>Recettes : 1 121 950,11 €</u></p> <p>DETR : 90 000 €</p> <p>Amandes de police : 18 000 €</p> <p>Fonds de concours de Vitré Communauté : 118 500 €</p> <p>Reste à la Commune : 895 450,11 €</p>																		
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Signature des devis et marchés en juillet</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Démarrage des travaux : octobre</td> <td></td> <td>Inauguration : 28/10/2023</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Signature des devis et marchés en juillet						Démarrage des travaux : octobre		Inauguration : 28/10/2023			
	2022	2023	2024	2025	2026														
Signature des devis et marchés en juillet																			
Démarrage des travaux : octobre		Inauguration : 28/10/2023																	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE																		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux ; fréquentation de la Place																		

Annexes



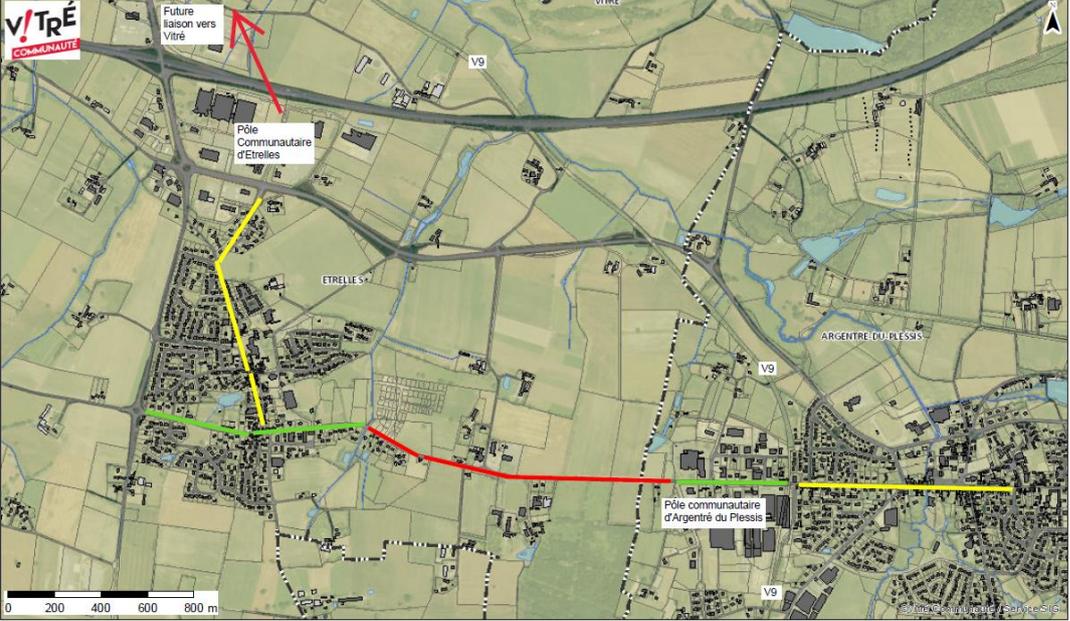
FICHE ACTION N° 2

CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE ERELLES-ARGENTRE

Orientation stratégique	<p>Axe : Proposer un cadre de vie de qualité</p> <p>Orientation : Conforter les déplacements dans la commune : assurer des continuités piétonnes et cyclistes.</p>
Action nom	Création d'une piste cyclable Etelles-Argentré
Action n°	2
Statut	Réalisé
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'ouvrage	<p>Commune d'Etelles (90%)</p> <p>Commune d'Argentré (10%)</p>
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p>Le projet consiste en la création d'un tronçon de piste cyclable manquant, en site propre, entre les pôles communautaires des communes d'Etelles et d'Argentré-du-Plessis. Le projet est commun à ces deux communes et prend la forme pour Etelles d'une création de piste cyclable d'environ 1,3km depuis sa sortie d'agglomération jusqu'à Argentré-du-Plessis, dont le raccordement à faire pour cette dernière est d'environ 100m jusqu'à sa limite territoriale à l'ouest.</p> <p>Les 2 Communes représentent un bassin de vie de près de 7 500 habitants. Les pôles communautaires sont importants : environ 2 500 emplois sur le pôle d'Etelles et 2000 emplois sur le pôle d'Argentré du Plessis.</p> <p>Il y a donc un fort potentiel de développement des liaisons domicile-travail entre les 2 communes.</p> <p>Il y a par ailleurs des équipements de loisirs à Argentré du Plessis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centre culturel dont espaces communautaire du conservatoire, - piscine communautaire - ouverture en 2022 d'une nouvelle médiathèque - collège - cinéma associatif <p>S'ajoute à cela le futur espace France Services qui verra le jour à l'été 2022 sur la commune d'Etelles.</p> <p>La proximité géographique des deux communes, représentant à elles-deux un pôle structurant majeur en termes démographique et économique pour la communauté de communes ainsi que la complémentarité entre ces dernières rendent logique et nécessaire la création d'une piste cyclable. Au-delà de l'augmentation de la part modale du vélo et</p>



	des mobilités douces liée aux liaisons pendulaires et récréatives entre les deux communes, cet aménagement permettra également d'assurer une meilleure sécurité routière sur cet axe et évidemment de contribuer aux réductions de GES et ainsi répondre aux exigences de l'Etat, de la Région et de Vitré Communauté dans ces domaines.																		
Partenaires	La commune s'est entourée du cabinet d'études ABEIL pour la réalisation du plan d'aménagement de la piste cyclable et pour la maîtrise d'œuvre. Le Cerema et l'ADEME ont aussi accompagné la commune d'un point de vue conseil grâce au programme AVELO 2 dont la commune a été lauréate pour le financement des études. Vitré Communauté est également un partenaire technique et financier (études).																		
Plan de financement prévisionnel	<p><u>Dépenses : 327 481 €</u></p> <p>Etudes : 9 521,55 €</p> <p>MOE : 16 393 €</p> <p>SPS : 1 000€</p> <p>Travaux : 300 567,35 €</p> <p><u>Recettes : 327 481 €</u></p> <p>Fonds de soutien (département) : 59 444 €</p> <p>AAP France Relance Vélo (Etat) : 95 398 €</p> <p>DSIL (Etat) : 55 661 €</p> <p>AVELO 2 (Etat) : 8 196,50 €</p> <p>Etudes mobilités (Vitré Communauté) : 10 765,82 €</p> <p>Travaux mobilités (Vitré Communauté) : 32 519,90 €</p> <p>Reste à la Commune : 65 496 €</p>																		
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes terminées en mars</td> <td></td> <td>Début des travaux : juin</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Mise en service : octobre 2023</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Etudes terminées en mars		Début des travaux : juin						Mise en service : octobre 2023			
	2022	2023	2024	2025	2026														
Etudes terminées en mars		Début des travaux : juin																	
		Mise en service : octobre 2023																	
Lien autres programmes et	AVELO 2																		

contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de trajets quotidiens avec comptage spécifique (radar prêté par Vitré Communauté)
Annexes	 <p data-bbox="1404 1182 1476 1220">1:16 000 12/05/2021</p>

FICHE ACTION N° 3

RECONVERSION D'UNE FRICHE DE CENTRE-BOURG

Orientation stratégique	<p>Axe : Proposer un cadre de vie de qualité</p> <p>Orientation : Densifier la ville sur la ville</p>
Action nom	Reconversion d'une friche de centre-bourg
Action n°	3
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'ouvrage	Communes d'Etelles et NEOTOA
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p>Pour pallier à la saturation de la demande en logements et notamment en logements sociaux (147 demandes en 2021), la commune a fait le choix de convertir une friche stratégiquement placée en cœur de bourg et actuellement hors d'usage afin de créer un bâtiment de logements sociaux.</p> <p>Les objectifs sont à la fois de densifier les dents creuses en renouvellement urbain et de permettre la cohabitation intergénérationnelle, la municipalité voulant inclure cet aspect dans le projet. La proximité immédiate du bourg et le projet global de revitalisation de ce dernier sont des atouts indéniables pour le projet, l'usage de la voiture se limitant ainsi aux trajets pendulaires.</p> <p>La Commune se charge d'effectuer les travaux de dépollution et de démolition avant de céder le terrain à l'euro symbolique au bailleur afin qu'il puisse procéder aux travaux de construction.</p> <p>Le projet de Néotoa comporte 14 logements en collectif. L'intégration paysagère du projet se fonde parfaitement dans l'environnement urbain.</p> <p>Nombre et type de logements proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 PLUS : 4T2 / 4 T3 et 2 T4 • 4 PLAI : 2 T2 / 1 T3 et 1 T4 <p>Le permis de construire doit être déposé à la fin de l'année 2023, pour</p>



	un démarrage des travaux en mars/avril 2024. Pour cette seconde phase, Néotoa sera donc le maître d'ouvrage.														
Partenaires	NEOTOA qui est le co-maitre d'ouvrage du projet. Département d'Ille et Vilaine donne un avis architectural sur le bâtiment (architecte-conseil) La commune étant propriétaire de la parcelle, l'EPF n'a pas été sollicité.														
Plan de financement prévisionnel	<u>Dépenses : 75 723€</u> Etudes : 5 623€ HT Travaux : 70 100€ HT <u>Recettes : 75 723€</u> Fond friche : 35 000€ DSIL : 21 685€ Vente du terrain à Néotoa : 1 € Reste à la Commune : 19 037€														
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Date de signature des marchés ou devis en décembre</td> <td>Date de démarrage des travaux de démolition et dépollution en Avril Date de fin de ces travaux septembre</td> <td>Début des travaux de Néotoa : mars/avril 2024</td> <td>Fin des travaux en mars</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					2022	2023	2024	2025	2026	Date de signature des marchés ou devis en décembre	Date de démarrage des travaux de démolition et dépollution en Avril Date de fin de ces travaux septembre	Début des travaux de Néotoa : mars/avril 2024	Fin des travaux en mars	
2022	2023	2024	2025	2026											
Date de signature des marchés ou devis en décembre	Date de démarrage des travaux de démolition et dépollution en Avril Date de fin de ces travaux septembre	Début des travaux de Néotoa : mars/avril 2024	Fin des travaux en mars												
Lien autres programmes et contrats territorialisés															
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements construits ; taux d'occupation des logements														
Annexes															

FICHE ACTION N° 4

EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE

Orientation stratégique	<p>Axe : Développer des services</p> <p>Orientation : Adapter les équipements aux besoins de la population, afin de favoriser la vie associative et les liens sociaux.</p>
Action nom	Extension de la bibliothèque
Action n°	4
Statut	Réalisé
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'ouvrage	Communes d'Ételles
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p>Dans l'optique de développer les services du centre-bourg et d'encourager la population à investir le centre-ville, l'extension de la bibliothèque sur une surface de 100 m² est un projet constituant une centralité dans les services à la population. Cette extension s'inscrit dans le cadre de l'adhésion au réseau de lecture publique mis en place par Vitré Communauté en mars 2019.</p> <p>Le bâtiment comprend en son sein la bibliothèque ainsi que la maison des associations. L'objectif est d'offrir un espace d'accueil du public plus important, un rayonnage plus grand, et de développer de nouveaux services type jeux vidéo ou ludothèque. Les plages d'horaires d'ouverture sont désormais plus grandes (4,5 à 10h par semaine).</p> <p>La gestion de cette bibliothèque était précédemment associative. Dorénavant, la gestion est communale. Une bibliothécaire a été recrutée, et elle est accompagnée de bénévoles.</p>
Partenaires	<p>Département 35 (MDIV) pour la réalisation du projet culturel.</p> <p>Vitré Communauté pour l'animation du réseau Arléane.</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Dépenses : 165 894,43 €</p> <p>Travaux : 148 168,53 €</p> <p>Mission MOE : 17 726 € HT</p>



	<p><u>Recettes : 165 894,43 €</u></p> <p>DSIL : 29 980 €</p> <p>DRAC : 84 867 €</p> <p>Part communale : 51 046,96 €</p>																					
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="624 584 767 618">2020</th> <th data-bbox="767 584 935 618">2021</th> <th data-bbox="935 584 1046 618">2022</th> <th data-bbox="1046 584 1163 618">2023</th> <th data-bbox="1163 584 1272 618">2024</th> <th data-bbox="1272 584 1378 618">2025</th> <th data-bbox="1378 584 1485 618">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="624 618 767 719">Travaux débutés en Janvier</td> <td data-bbox="767 618 935 719">Réouverture au public le 25 juin</td> <td data-bbox="935 618 1046 719"></td> <td data-bbox="1046 618 1163 719"></td> <td data-bbox="1163 618 1272 719"></td> <td data-bbox="1272 618 1378 719"></td> <td data-bbox="1378 618 1485 719"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="624 719 767 925">Travaux achevés en novembre</td> <td data-bbox="767 719 935 925"></td> <td data-bbox="935 719 1046 925"></td> <td data-bbox="1046 719 1163 925"></td> <td data-bbox="1163 719 1272 925"></td> <td data-bbox="1272 719 1378 925"></td> <td data-bbox="1378 719 1485 925"></td> </tr> </tbody> </table>	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Travaux débutés en Janvier	Réouverture au public le 25 juin						Travaux achevés en novembre						
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026																
Travaux débutés en Janvier	Réouverture au public le 25 juin																					
Travaux achevés en novembre																						
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Réseau Arléane de Vitré Communauté																					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'inscriptions à la bibliothèque																					
Annexes																						

FICHE ACTION N° 5

RECONVERSION DU PRESBYTERE

Orientation stratégique	<p>Axe : Développer des services</p> <p>Orientation : Développer une offre de services à même de répondre aux besoins de la population</p>
Action nom	Reconversion du presbytère
Action n°	5
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Important
Maître d'ouvrage	Commune d'Étrelles
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>La commune d'Étrelles dispose d'un presbytère idéalement placé en plein centre-bourg (Place Chanoine) et jusqu'à présent inutilisé et inutilisable en l'état. La commune a décidé de se saisir du problème en engageant une réflexion sur le devenir du lieu.</p> <p>Projet initial : La commune souhaite réhabiliter ce bâtiment situé à proximité de la place Chanoine afin d'y implanter, en RDC, l'espace France Services de la commune actuellement basé à la mairie.</p> <p>L'idée d'un espace de coworking/réunions à l'étage a aussi été évoquée mais nous ne connaissons pas réellement les besoins liés à ces services sur le territoire. Enfin, la possibilité de créer des logements temporaires pour les travailleurs au dernier étage a également été discutée.</p> <p>L'objectif est de regrouper dans un même espace central, les services à la population et des services à vocation des entreprises au vu de leur importance sur le territoire.</p> <p>Une étude d'opportunité et de faisabilité a été lancée.</p> <p>Or, au vu de : la nécessité de préserver les services de la mairie et les services France Services/CNI-Passeport au sein d'un même espace par soucis de coordination des services ; le montant financier très important des travaux à effectués, issu de l'étude d'opportunité et de programmation du lieu effectué par le BE ; l'impossibilité de réinvestir le lieu en l'état. Considérant</p>



	ces éléments, le projet est stoppé. Une réflexion se porte actuellement sur le devenir du presbytère, et ce projet est pour le moment en attente d'une nouvelle programmation politique, et ce pas avant 2024/2025.				
Partenaires	<p>La commune va s'entourer d'un bureau d'étude de programmation afin de cerner les besoins autour de cet espace et définir le projet adéquat (cabinet CERUR)</p> <p>La Banque des Territoires pourrait accompagner la commune dans le financement de ces études.</p>				
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p>Dépenses : 18 550 €</p> <p>Études CERUR : 18 550€ HT</p> <p><i><u>Non-débuté / à revoir selon nouvelles programmation politique :</u></i></p> <p>(Diagnostic (amiante, plomb, structure...) : 10 000€ HT)</p> <p>(Estimatif des travaux à +/- 800 000€ HT)</p> <p>(Maîtrise d'œuvre : 72 000€ HT - 9% des travaux)</p> <p>Recettes : 18 550 €</p> <p>Subventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque des territoires pour l'étude CERUR : 9 275 € - DETR (à solliciter quand le projet sera défini) - DSIL (à solliciter quand le projet sera défini) - Département 35 (à solliciter quand le projet sera défini) - Région Bretagne (à solliciter quand le projet sera défini) - Vitré communauté (à solliciter quand le projet sera défini) <p>Autofinancement : 9 275 €</p>				
Calendrier	2022	2023	2024	2025	2026
	Début des études au deuxième semestre		Engagement nouvelle réflexion et programmation politique		
Lien autres programmes et contrats territorialisés					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Solution de réinvestissement de lieu trouvé.				

Annexes



FICHE ACTION N° 6

CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Orientation stratégique	Axe : Pérenniser et développer les commerces en contre-bourg Orientation : Récréer une ambiance de village
Action nom	Création d'un marché hebdomadaire
Action n°	6
Statut	Réalisé mais à retravailler
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune d'Etelles
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>La commune a souhaité créer un marché hebdomadaire semi-nocturne (16h-20h) afin de proposer aux habitants un nouveau rendez-vous avant le week-end le vendredi, et une nouvelle expérience d'achat, complémentaire des commerces existants.</p> <p>Le marché prendra place sur la place Chanoine où un espace lui a été dédié. Il est en attendant basé derrière la mairie depuis Janvier 2022.</p> <p>Pour le moment, le marché est composé de trois foodtrucks. Il s'agit donc d'opérer un sourcing sur les commerçants pouvant participer à ce marché, de façon à proposer un marché de proximité plus diversifié. Il faut cependant faire attention aux éléments relatifs aux marchés des autres communes : le but n'est pas de rentrer en concurrence. Pour cela, un recensement des marchés alentours est nécessaire.</p> <p>Une fois les commerçants invités à participer au marché semi-nocturne, et installés de façon davantage durable sur celui-ci, le déménagement du marché place Chanoine pourra être opéré. Cela nécessitera de former un AUDIT pour ce déplacement de marché, qui définira les objectifs de la commune.</p> <p>Pour le mandat suivant, une halle pourra être construite afin d'accueillir toujours plus durablement et dans de meilleures conditions les</p>



	commerçants participant au marché. Ce projet n'est par contre pas lancé.						
Partenaires	La Fédération des Marchés de France a accompagné la commune sur la rédaction de son règlement et en lui prodiguant de nombreux conseils.						
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p>Dépenses :</p> <p><i>Uniquement sur le prochain mandat :</i></p> <p><i>Construction d'une halle le long de la salle des sports : 50 000€ HT</i></p> <p>Maitrise d'œuvre : 4 500€ HT</p> <p>Recettes :</p> <p><i>Droit de place des chalands</i></p> <p><i>Voir si subvention possible pour la construction de la halle</i></p>						
Calendrier	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	Sondage à la population en octobre	Lancement du marché derrière la mairie en janvier		Déménagement définitif du marché sur la place Chanoine en Octobre	Etudes sur la halle au premier trimestre		
Lien autres programmes et contrats territorialisés							
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du marché et nombre de chalands						
Annexes							

FICHE ACTION N° 7

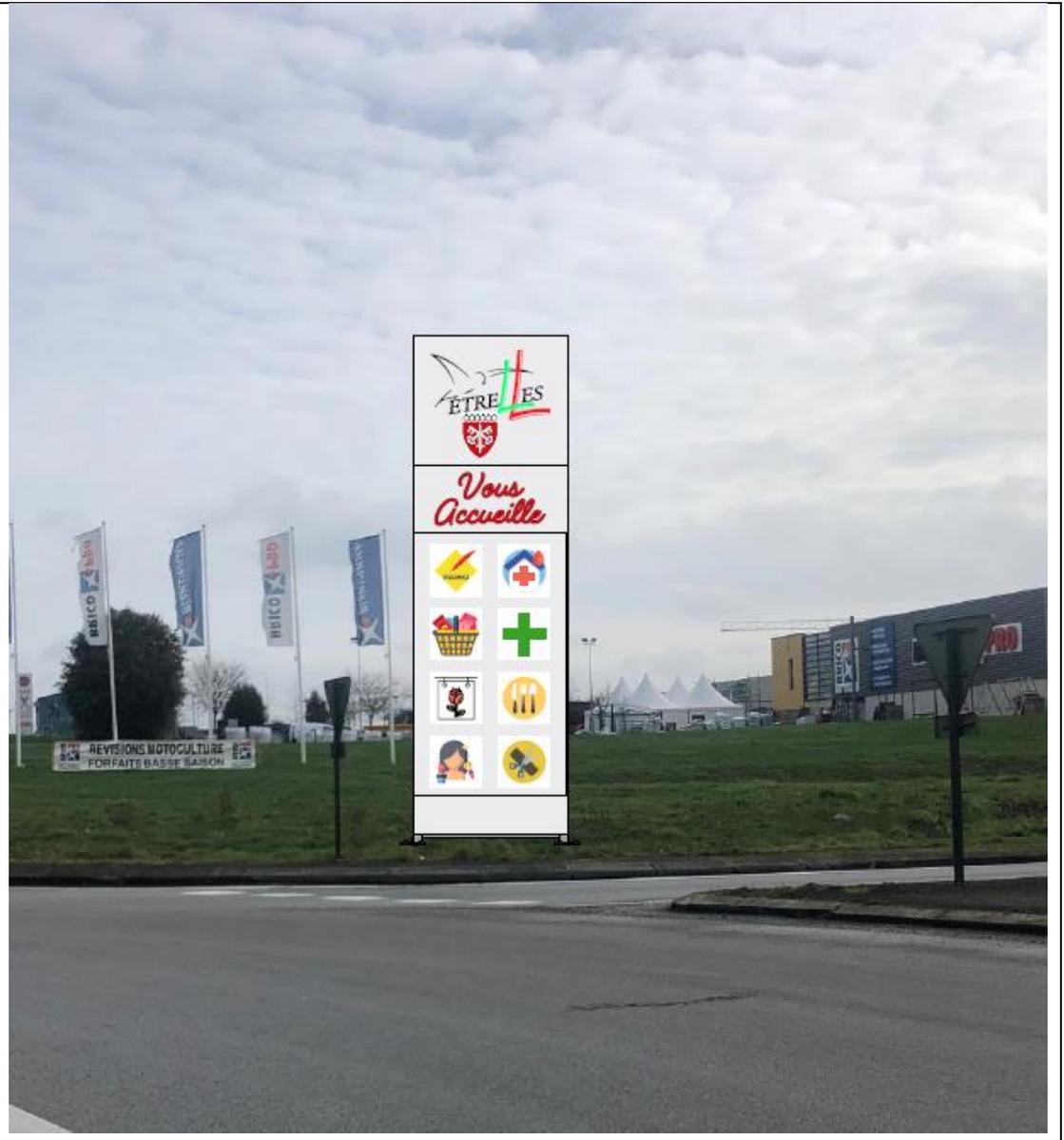
DIGITALISATION DES COMMERCES ET SIGNALÉTIQUES

Orientation stratégique	<p>Axe : Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg</p> <p>Orientation : Améliorer le développement économique de la ville et conforter les commerces en place</p>
Action nom	Digitalisation des commerces et amélioration de la signalétique
Action n°	7
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Etelles
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>La commune souhaite accompagner les commerçants de la commune dans la digitalisation de leurs commerces afin d'être plus visible sur internet. En parallèle, elle désire se doter d'une signalétique plus efficace afin de ramener plus de personnes dans son centre-bourg. Pour cela, un benchmarking sur les différentes options doit être opéré. Il s'agira de s'appuyer sur les réalisations d'autres collectivités. L'objectif doit rester celui de faire venir les riverains et populations intercommunales DANS les commerces de centre-bourgs de la commune.</p> <p>Outre cet aspect de numérisation, la signalétique doit aussi être repensée, et notamment en entrée de bourg. Depuis la RD178 et la RD110, la visibilité de l'entrée de bourg est difficile à percevoir. Une signalétique adaptée permettrait donc à davantage de personnes de se rendre dans le centre-bourg et ainsi de pérenniser les commerces y étant installés.</p>
Partenaires	<p>CCI</p> <p>Associations des commerçants d'Etelles</p>
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p>Dépenses :</p> <p>Signalétique : +/- 20 000€ HT</p> <p>Digitalisation : Tout dépend de la formule choisie</p> <p>Recettes :</p> <p>Banque des territoires (subvention forfaitaire plafonnée à 20 000€ TTC) pour la digitalisation.</p>



Calendrier	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	Premières réflexions lors du deuxième semestre		Novembre : Reprise du travail de définition des besoins et des attentes	Enquête des commerçants Benchmarking Solutions Consultation outils/entreprises			
Lien autres programmes et contrats territorialisés							
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des commerces et du centre-bourg						

Annexes



FICHE ACTION N° 8

CREATION D'UN COMMERCE ALIMENTAIRE DE PROXIMITE

Orientation stratégique	Axe : Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg Orientation : Donner envie à des commerces et des petites entreprises de s'implanter en centre-bourg
Action nom	Création d'un commerce alimentaire de proximité
Action n°	8
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Important
Maître d'ouvrage	Commune d'Étrelles
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>Une supérette est déjà présente dans la commune, mais est excentrée par rapport au centre-bourg de la commune. Le sujet ici est donc d'accompagner un nouveau commerce dans le centre, de façon à encourager les riverains et populations à intégrer physiquement le bourg afin de se rendre au commerce de proximité. La surface de ce commerce ne devra pas excéder les 1000m². L'emplacement prévu est celui du terrain d'entraînement de football actuel de la commune, idéalement situé et présentant un intérêt foncier majeur en centre-bourg.</p> <p>Le groupe alimentaire « Intermarché » a été la seule entreprise ayant répondu favorablement à l'appel à intérêt sur ce terrain et pour la surface commerciale imposée. La maîtrise d'ouvrage des travaux, consultation des entreprises etc. devra être conduite par le groupe Intermarché.</p>
Partenaires	Groupe Intermarché
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p><u>Dépenses :</u> Eclairage public : pris en compte dans la requalification de la place Chanoine (fiche n°1)</p> <p><u>Recettes :</u> Vente du terrain</p>



Calendrier	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
					Aménagement et travaux	Aménagement et travaux : fin été	
Lien autres programmes et contrats territorialisés							
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du commerce						
Annexes							

FICHE ACTION N° 9

OPTIMISATION DU SQUARE LA VOLIERE

Orientation stratégique	<p>Axe : Proposer un cadre de vie de qualité</p> <p>Orientation : Conserver une identité locale, rappelant le contexte champêtre local</p>
Action nom	Optimisation du Square La Volière
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'ouvrage	Communes d'Ételles
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p>La Commune d'Ételles a opéré une requalification des espaces publics avec la place Chanoine (fiche n°1), en comprenant le réaménagement du square de la Volière. Ce projet a été pensé avec des cheminements piétons, faisant le lien entre les espaces centraux (place Chanoine, rue, trottoir...) et les espaces naturels (ouverture du ruisseau, cheminement...).</p> <p>Néanmoins, la volière constitue un réel lieu d'attrait pour les riverains, et notamment pour les assistantes maternelles et parents. Ainsi, le square la volière nécessite un apport de mobilier (tables, chaises, jeux...) afin de convenir à un public jeune. La question se pose alors : comment améliorer cet espace, comment le compléter ?</p> <p>Pour cela, la commune a pensé faire intervenir le CME sur le sujet.</p>
Partenaires	
Plan de financement prévisionnel	<p><u>Dépenses :</u></p> <p>Mobilier : à définir</p> <p><u>Recettes :</u></p>



Calendrier	2022	2023	2024	2025	2026
			Intervention du CME : définir les besoins et les attentes Réalisation des travaux		
Lien autres programmes et contrats territorialisés					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux				
Annexes					

FICHE ACTION N° 10

OUVERTURE DU RUISSEAU – PHASE 1

Orientation stratégique	Axe : Proposer un cadre de vie de qualité Orientation : Valoriser le patrimoine existant, le faire découvrir ou redécouvrir					
Action nom	Ouverture du ruisseau – phase 1					
Action n°	10					
Statut	Engagé					
Niveau de priorité	Médian					
Maître d'ouvrage	Commune d'Ételles + Eau et Vilaine (anciennement EPTB)					
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>Dans l'optique de gérer les eaux de ruissellement, de conforter le développement de essences locales en créant des milieux équilibrés et des habitats pour la biodiversité, ainsi que pour conforter les corridors écologiques de la commune, Etrelles a décidé de faire réapparaître son ruisseau, jusqu'alors recouvert. Après avoir opéré une étude sur le sujet, la commune a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage pour la réouverture du ruisseau à Eau et Vilaine (EPTB). Une fois le ruisseau réouvert, un temps sera laissé à la nature afin qu'elle puisse se réappropriier les lieux, développer des habitats écologiques et remettre en état la biodiversité du lieu. Eau et Vilaine se chargera du traitement paysager le long du cours d'eau. Ensuite, la commune reprendra la maîtrise d'ouvrage, afin d'aménager le chemin piétonnier et l'aménagement autour de celui-ci (cf. fiche 11).</p>					
Partenaires	Eau et Vilaine (EPTB)					
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p>Dépenses : Etudes : 8 215 €</p> <p>Recettes : Autofinancement : 8 215 €</p>					
Calendrier	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Début travaux d'ouverture du	Aménagement du cours d'eau : chemins piétons		



			ruisseau : septembre. Fin travaux : novembre	et végétalisation			
Lien autres programmes et contrats territorialisés							
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Distance d'ouvertures du ruisseau						
Annexes							

FICHE ACTION N° 11

CREATION D'UNE LIAISON DOUCE

Orientation stratégique	Axe : Proposer un cadre de vie de qualité Orientation : Valoriser le patrimoine existant, le faire découvrir ou redécouvrir
Action nom	Création d'une liaison douce
Action n°	11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Etelles
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	Dans l'optique de gérer les eaux de ruissellement, de conforter le développement de essences locales en créant des milieux équilibrés et des habitats pour la biodiversité, ainsi que pour conforter les corridors écologiques de la commune, Etrelles a décidé de faire réapparaître son ruisseau, jusqu'alors recouvert (cf. fiche 10). Une fois le ruisseau réouvert, un temps sera laissé à la nature afin qu'elle puisse se réappropriier les lieux, développer des habitats écologiques et remettre en état la biodiversité du lieu. Ensuite, la commune reprendra la maîtrise d'ouvrage, afin d'aménager un chemin piéton et ses abords. Le projet imaginé pour le moment consiste en l'aménagement d'une passerelle qui traverserait le cours d'eau, afin de permettre des continuités piétonnes entre les éléments de part et d'autre de ce ruisseau, en favorisant d'une part les mobilités actives et d'autre part l'accès sécurisé aux services du centre-bourg. Des aménagements végétaux seront aussi réalisés autour du cours d'eau.
Partenaires	
Plan de financement prévisionnel/définitif	<u>Dépenses :</u> Etudes : Travaux : <u>Recettes :</u> Autofinancement :



Calendrier	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
					Aménagement : chemins piétons et végétalisation		
Lien autres programmes et contrats territorialisés							
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de passage sur la passerelle						
Annexes							

FICHE ACTION N° 12

PROJET JEUNESSE GRAFFITI

Orientation stratégique	<p>Axe : Proposer un cadre de vie de qualité</p> <p>Orientation : Offrir en cœur de ville des espaces verts de qualité, embellir le cadre de vie.</p>
Action nom	Projet jeunesse graffiti
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune d'Etelles
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>Afin de former un agréable cadre de vie dans le bourg de la commune et de permettre à tous de participer à la vie communale, la municipalité a pensé à mettre en place un projet de graffiti sur la face nord de la salle des sports du complexe sportif du bourg.</p> <p>Le bâtiment de la salle des sports de la commune bien que fonctionnel et ne nécessitant pas de rénovation énergétique ou structurelle, présente des aménités relatives à son esthétisme. En effet, placé en centre-bourg, entre la place Chanoine nouvellement requalifiée et le futur commerce de centre-bourg (cf. fiche n°12), le bâtiment est un élément incontournable lors des déambulations.</p> <p>Afin de favoriser un agréable cadre de vie dans la commune, tant fonctionnellement que par les différents projets esthétiques, la commune a pensé à inclure à la réflexion la CME (Commission Municipale Jeunes) afin de trouver un thème alliant déambulation, dynamisme, mouvement et esthétisme. Un graffeur sera ensuite choisi afin de réaliser l'œuvre.</p>
Partenaires	
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p>Dépenses :</p> <p>Artiste :</p> <p>Recettes :</p> <p>DRAC (à contacter)</p>



Calendrier	2021	2022	2023	2024	2025	2026
				Intégration CME dans le projet Choix du thème / cahier des charges Choix du graffeur Réalisation		
Lien autres programmes et contrats territorialisés						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Participation du CME ; Réalisation de la fresque					
Annexes						

FICHE ACTION N° 13

ETUDE PROGRAMMATION CENTRE-BOURG – DENSIFICATION

Orientation stratégique	Axe : Développer des services ; proposer un cadre de vie de qualité Orientation : Reconversion de friche
Action nom	Etude de programmation centre-bourg – densification d’une dent creuse
Action n°	13
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d’ouvrage	Commune d’Etelles
Description de l’action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le complexe sportif présent dans le bourg de la commune offre des possibilités de densification très intéressantes à exploiter.</p> <p>Afin de connaître la potentialité d’exploitation de ce site pour de la construction, il convient de faire appel à une maîtrise d’œuvre voire à un programmiste. Considérant, de plus, la loi Climat et Résilience ainsi que les orientations que doivent dorénavant prendre tous les documents stratégiques en matière de préservation du foncier naturel, un tel projet de densité en centre-bourg est préférentiel. De plus, ce terrain est situé en centre-bourg, ce qui rentre en concordance avec le programme PVD. La volonté serait de présenter un projet à vocation principale d’habitat.</p> <p>Afin de compenser la perte d’un terrain de foot, la commune souhaite investir dans un terrain synthétique, qui serait alors localisé au lieu-dit Les Hairies à l’est du bourg. Considérant les moyens financiers dont dispose la commune, ce projet ne devrait pas avoir lieu avant 2026/2027.</p> <p>Ainsi, la commune doit déjà engager des études afin de convenir au mieux du devenir du site.</p>
Partenaires	
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p><u>Dépenses :</u></p> <p>Etudes :</p> <p><u>Recettes :</u></p> <p>Autofinancement :</p>



Calendrier	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
				Réflexion – CC	Choix BE pour les études	Restitution des études	
Lien autres programmes et contrats territorialisés							
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Restitution des études et pistes futures à étudier						
Annexes							

FICHE ACTION N° 14

CREATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE

Orientation stratégique	Axe : Développer des services ; proposer un cadre de vie de qualité						
Action nom	Création d'une cantine scolaire						
Action n°	14						
Statut	En projet						
Niveau de priorité	Médian						
Maître d'ouvrage	Commune d'Étrelles						
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	<p>La commune est dotée d'une école primaire, ainsi que d'un EPAD. Ces deux entités n'ont pour le moment pas de cuisine fonctionnelle permettant de générer assez de repas à la fois pour l'école et pour l'EPAD.</p> <p>Il convient donc de créer une cantine scolaire, qui permettrait par la même occasion de créer des cuisines suffisamment fonctionnelles afin d'alimenter les deux entités.</p> <p>Le modèle de ce projet se veut vertueux quant à l'environnement. Le projet devra considérer la question de l'intégration de panneaux photovoltaïques, permettant tout ou en partie une autoconsommation énergétique de cette cantine/cuisine.</p>						
Partenaires							
Plan de financement prévisionnel/définitif	<p>Dépenses :</p> <p>Etudes :</p> <p>Recettes :</p> <p>Autofinancement :</p>						
Calendrier	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
				Début des études	Début des travaux	Fin des travaux	
Lien autres programmes et contrats territorialisés							
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de place assise créées en cantine, nombre d'établissements livrés par les cuisines						



Annexes	
---------	--

FICHE ACTION N° 1

INFORMATION DES PROPRIETAIRES

Orientation stratégique	<p>Axe : La Guerche, bienvenue au cœur du médiéval</p> <p>Orientation : Accompagner et favoriser la rénovation du bâti et du patrimoine</p>
Action nom	Permanence d'information de l'ADIL
Action n°	1
Statut	Réalisé
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Vitré Communauté et Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022 :</u></p> <p>On constate sur la commune que certains bâtiments se dégradent ou nécessiteraient des travaux ou interventions. Le manque de moyen financier et d'information sur les aides existantes pour la rénovation peuvent être un frein à l'amélioration du bâti. L'ADIL (agence département d'information sur le logement), tient une permanence à la Maison du Logement qui vise à informer les propriétaires, leur donner des informations juridiques et effectue des simulations sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Ce service est localisé à Vitré, or la Guerche de Bretagne se situe à environ 30 minutes en véhicule motorisé. Les proportions des personnes de plus de 60 ans et des personnes non motorisées sont plus importantes sur la commune par rapport à la moyenne de l'intercommunalité ce qui peut traduire des difficultés à accéder aux services de la Maison du Logement. Cette problématique est valable pour la Guerche de Bretagne mais aussi pour les communes faisant partie de son bassin de vie.</p> <p>L'ADIL proposait une permanence sur le territoire de la Guerche de Bretagne. Cette permanence avait lieu tous les 3^{èmes} mardis du mois de 10h à 12h30 sur rendez-vous dans les bâtiments du centre social. Cette permanence n'était que très peu fréquentée par les habitants du territoire et il était nécessaire d'avoir deux rendez-vous pour que la permanence ait lieu. Le manque de fréquence peut s'expliquer par différents éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un manque de lisibilité du lieu de la permanence. En effet, l'ensemble des permanences à destination de la population se situent au sein des locaux de la mairie, or cette permanence de l'ADIL avait lieu dans les locaux du Centre social. - Un manque d'information : très peu de personnes ont



	<p>connaissance de la tenue de ses permanences malgré leur indication sur le site internet de l'ADIL.</p> <p>Relocaliser ces permanences au sein de la mairie doit permettre a permis de faciliter l'accès à l'information sur les aides à la rénovation existantes, les démarches sur les projets d'habitat, et les diverses questions juridiques.</p> <p><u>Novembre 2023 :</u> Afin d'améliorer l'accompagnement et l'information des propriétaires dans leurs démarches de rénovation, une permanence de l'ADIL se tient tous les mois en mairie de la Guerche de Bretagne sur RDV, depuis septembre 2022.</p>												
Partenaires	ADIL : permanence mensuelle												
Plan de financement prévisionnel	Frais de fonctionnement												
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Septembre : Mise en place des permanences</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Septembre : Mise en place des permanences					
	2022	2023	2024	2025	2026								
Septembre : Mise en place des permanences													
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de permanences</p> <p>Nombre de rendez-vous</p>												
Annexes													

FICHE ACTION N° 2

34 RUE DE NANTES

Orientation stratégique	<p>Action Transversale</p> <p>Orientations : Accompagner et favoriser la rénovation du bâti et du patrimoine – Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg – Développer l’attractivité commerciale</p>
Action nom	Réhabilitation du 34 rue de Nantes
Action n°	2
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d’ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l’action et conséquences sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022 :</u></p> <p>La Ville de La Guerche-de-Bretagne a la chance d’avoir conservé quelques maisons à porches et pans de bois dans le centre historique de la ville, dont le bâtiment situé 34 rue de Nantes, à proximité de l’ancienne porte de Rannée et de la place Charles de Gaulle, lieu des anciennes halles marchandes et encore aujourd’hui, place majeure du marché hebdomadaire quasi millénaire.</p> <p>Cet immeuble était composé de cinq entités organisées autour d’une cour intérieure, sur une parcelle de 320 m² environ lorsque la commune a acquis ce bien en 2018 au prix symbolique de 1 000€, au vu de l’état de dégradation du bâtiment.</p> <p>Ses façades, toitures et souches de cheminées sont protégées, par inscription au titre des Monuments Historiques depuis le 05 avril 1948.</p> <p>Le corps de bâtiment principal est constitué d’une maison à porche et pans de bois datant du XVIème siècle. Des extensions successives (première moitié du XIXème siècle puis du XXème siècle) sont venues compléter cet immeuble. Afin de rendre le caractère historique à cet immeuble, des travaux de purges ont été effectués par la démolition des extensions incohérentes avec la mise en œuvre traditionnelle. Le coût de cette opération s’élevait à 231 798€. La commune a pu bénéficier de 47 753,88€ par la DRAC pour l’appuyer sur ces travaux.</p> <p>Ce bâtiment fait partie intégrante du caractère médiéval de par ses caractéristiques architecturales (façade à pans de bois, poteaux à tête élargie présentant des décors sculptés, corniche en bois mouluré, menuiseries anciennes en bois mouluré, porche composé de 3 poteaux, planchers hauts en plâtre, cheminées, cloisons en pan de bois) et sa proximité avec l’ancienne porte de Rannée, l’entrée Sud de la commune.</p>



	<p>En l'acquérant, la ville a souhaité « montrer l'exemple » de ce qui peut être entrepris pour sauvegarder ce patrimoine historique. Ce projet s'inscrit dans la candidature de la ville au label « Petites cités de caractère ».</p> <p>La réhabilitation de ce bâtiment se concrétisera en une cellule commerciale au rez-de-chaussée et un logement à l'étage. Ce projet permet à la fois de diversifier l'offre de logement en remettant en location un logement de qualité (T4 de 120 m²), de préserver le caractère patrimonial de cette bâtisse et du cœur historique en luttant contre la vacance commerciale en remettant en état une cellule commerciale (local de 110 m²). Cette réhabilitation permettra de répondre aux besoins d'une famille et d'un professionnel, et plus largement permettra de participer au renouvellement de la moitié sud de la rue aux côtés des initiatives privées.</p> <p><u>Novembre 2023 :</u> La consultation des entreprises a pu être réalisée après l'été 2023 (la mise au point des documents techniques par le maître d'œuvre n'ayant pas permis de le faire fin 2022 comme prévu). Les lots « Menuiseries » et « Carrelage » ont été déclarés infructueux. Une nouvelle consultation sera relancée en janvier 2024 pour ces lots, ce qui va avoir pour conséquence d'allonger la durée du chantier de 6 mois environ (délai demandé par les menuisiers pour la réalisation de menuiseries sur mesure.</p>												
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'œuvre : Baizeau Architecture - Etat : co-financement - Département : co-financement - Vitré Communauté : co-financement <p>Prochaines étapes <u>juillet 2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permis de construire : été 2022 - Recrutement des entreprises : novembre 2022 (non réalisé) <p>Prochaines étapes <u>novembre 2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement des entreprises : 23 novembre 2023 (attribution des marchés de travaux par le Conseil Municipal). - Démarrage des travaux : Début 2024 - Durée du chantier : 2 ans 												
Plan de financement prévisionnel	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1" data-bbox="528 1823 1442 2024"> <thead> <tr> <th colspan="2"><u>Dépenses</u></th> <th colspan="2"><u>Recettes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition</td> <td>1 000€</td> <td>DSIL</td> <td>120 000€</td> </tr> <tr> <td>Maître d'œuvre</td> <td>(phase projet) 27 567€ (phase travaux) 39</td> <td>DRAC</td> <td>A définir</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		Acquisition	1 000€	DSIL	120 000€	Maître d'œuvre	(phase projet) 27 567€ (phase travaux) 39	DRAC	A définir
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>											
Acquisition	1 000€	DSIL	120 000€										
Maître d'œuvre	(phase projet) 27 567€ (phase travaux) 39	DRAC	A définir										

	998€		
CT et SPS	15 000€	Région (sollicité)	45 000 €
Assurance	3 710€	Département (AAD dynamisme CB)	80 000 €
Aménagement de chantier et divers	16 200€	Vitré Communauté	8 000€
Ouvrages de clos-couvert	353 900€	Commune	477 366 €
Intérieur, réseaux et cour	112 100€		
Local commercial	49 090€		
Logement	112 800€		
TOTAL	731 365€	TOTAL	731 365€
	730 363 €		730 363 €

Novembre 2023 :

Dépenses HT			Recettes HT	
Phase 1	Logement	114 464,20 €	DRAC	126 301 €
	Commerce	105 659,26 €	Région	45 000 €
Total phase 1		220 123,46 €	Département	80 000 €
Phase 2	Honoraires (MO + SPS + CT)	78 065,04 €	Vitré Communauté	8 000 €
	ACT	744,98 €	Etat (DSIL)	120 000 €
Lots infructueux (estimatifs)	Menuiserie	169 210 €	Etat (aide à la pierre)	3 001 €
	Carrelage	6 259 €	Total des aides	382 302 €
Phase 2	Travaux attribués	756 153,40 €	Emprunt Banque des Territoires	272 000 €
Total phase 2		1 010 432,42 €	Emprunt complémentaire	A définir
			Autofinancement	576 253,98 € €
TOTAL		1 230 555,88 €	TOTAL	1 230 555,88 €

	<p>Augmentation importante du coût des travaux de la tranche 2 (AVP valeur mars 2022 = 644 090 € HT).</p> <p>Exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loyer logement : à définir - Loyer local commercial : à définir 																				
Calendrier	<p><u>Juillet 2022 :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AVP APD PC : été Consultation entreprise : septembre à octobre</td> <td>Travaux de réhabilitation</td> <td>Livraison : juin</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Novembre 2023 :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AVP APD</td> <td>PC : janvier Consultations entreprises : septembre Choix des entreprises : novembre</td> <td>Travaux de réhabilitation</td> <td>Livraison : juin</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	AVP APD PC : été Consultation entreprise : septembre à octobre	Travaux de réhabilitation	Livraison : juin			2022	2023	2024	2025	2026	AVP APD	PC : janvier Consultations entreprises : septembre Choix des entreprises : novembre	Travaux de réhabilitation	Livraison : juin	
2022	2023	2024	2025	2026																	
AVP APD PC : été Consultation entreprise : septembre à octobre	Travaux de réhabilitation	Livraison : juin																			
2022	2023	2024	2025	2026																	
AVP APD	PC : janvier Consultations entreprises : septembre Choix des entreprises : novembre	Travaux de réhabilitation	Livraison : juin																		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche action également inscrite dans le PPMVPMI en lien avec la labellisation PCC.</p> <p>CRTE</p>																				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Création d'un local commercial et d'un logement</p> <p>Nombre d'autorisations d'urbanismes sur des monuments historiques</p> <p>Evolution de la part de financement du projet</p>																				
Annexes	<p>Démarches nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord du permis de construire - Avis de l'Architecte des Bâtiments de France 																				



FICHE ACTION N° 3

MISE A JOUR DU SPR

Orientation stratégique	<p>Axe : La Guerche, bienvenue au cœur du médiéval</p> <p>Orientation : Accompagner et favoriser la rénovation du bâti et du patrimoine</p>
Action nom	Mise à jour du SPR
Action n°	3
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022 :</u></p> <p>Dans le cadre de son homologation à Petites cités de caractères, la commune de La Guerche de Bretagne devait mettre en place une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Par délibération n° 2016-88 du 25 mai 2016, il a été décidé de mettre à l'étude une aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) pour remplacer la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). La loi relative à la création, à l'architecture et au Patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016 a eu pour effet de transformer de plein droit la ZPPAUP existante en site patrimonial remarquable (SPR), tout en maintenant en vigueur le règlement de la ZPPAUP, jusqu'à ce qu'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) ou plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ne s'y substitue. Les dossiers d'urbanisme sont donc instruits depuis cette date selon l'application du règlement de la ZPPAUP mais sur un périmètre dénommé SPR étant lui-même l'ex périmètre de la ZPPAUP.</p> <p>Le classement de parties urbaines de La Guerche de Bretagne, au titre des SPR, qui présentent, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public a pour objectif leur conservation, leur restauration, leur réhabilitation ou leur mise en valeur. L'ensemble de la démarche se fera en concertation avec la municipalité, les services municipaux, les habitants, l'architecte des Bâtiments de France et tous les prestataires, partenaires, services de l'Etat, personnes publiques nécessaires.</p> <p>Cette mise à jour, permettra d'actualiser le document et donc de l'adapter aux enjeux patrimoniaux de la commune. En préservant et mettant en valeur ce patrimoine, la commune renforce son identité qui contribue à son attractivité.</p>



Partenaires	Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - DRAC : co-financement - Région : co-financement Prochaine étape <u>juillet 2022</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement du bureau d'études Prochaine étape <u>novembre 2023</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Avancement de l'étude - Mise en place du CLSPR 																																												
Plan de financement prévisionnel	<u>Juillet 2022 :</u> <table border="1" data-bbox="624 853 1479 1099"> <thead> <tr> <th colspan="2"><u>Dépenses</u></th> <th colspan="2"><u>Recettes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude SPR</td> <td style="text-align: right;">80 000€</td> <td>Etat</td> <td style="text-align: right;">40 000€</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>PCC/Région</td> <td style="text-align: right;">15 000€</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune</td> <td style="text-align: right;">25 000€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">80 000€</td> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">80 000€</td> </tr> </tbody> </table> <u>Novembre 2023 :</u> <table border="1" data-bbox="624 1200 1479 1543"> <thead> <tr> <th colspan="2"><u>Dépenses TTC</u></th> <th colspan="2"><u>Recettes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Consultation BE</td> <td style="text-align: right;">250,44 €</td> <td>DRAC</td> <td style="text-align: right;">36 000 €</td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td style="text-align: right;">86 400 €</td> <td>Région</td> <td style="text-align: right;">10 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Part communale</td> <td style="text-align: right;">40 690,44 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">86 650,44 €</td> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">86 650,44 €</td> </tr> </tbody> </table>					<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		Etude SPR	80 000€	Etat	40 000€			PCC/Région	15 000€			Commune	25 000€	TOTAL	80 000€	TOTAL	80 000€	<u>Dépenses TTC</u>		<u>Recettes</u>		Consultation BE	250,44 €	DRAC	36 000 €	Honoraires	86 400 €	Région	10 000 €			Part communale	40 690,44 €	TOTAL	86 650,44 €	TOTAL	86 650,44 €
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>																																											
Etude SPR	80 000€	Etat	40 000€																																										
		PCC/Région	15 000€																																										
		Commune	25 000€																																										
TOTAL	80 000€	TOTAL	80 000€																																										
<u>Dépenses TTC</u>		<u>Recettes</u>																																											
Consultation BE	250,44 €	DRAC	36 000 €																																										
Honoraires	86 400 €	Région	10 000 €																																										
		Part communale	40 690,44 €																																										
TOTAL	86 650,44 €	TOTAL	86 650,44 €																																										
Calendrier	<table border="1" data-bbox="624 1778 1479 2002"> <thead> <tr style="background-color: #d9ead3;"> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lancement de la consultation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Fin de l'étude</td> <td>Application du SPR</td> </tr> <tr> <td>Lancement de l'étude</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Arrêt du SPR</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2022	2023	2024	2025	2026	Lancement de la consultation				Fin de l'étude	Application du SPR	Lancement de l'étude				Arrêt du SPR																							
	2022	2023	2024	2025	2026																																								
Lancement de la consultation				Fin de l'étude	Application du SPR																																								
Lancement de l'étude				Arrêt du SPR																																									

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE PPMVPMI
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de réunion de la commission locale du SPR
Annexes	

FICHE ACTION N° 4

LABELLISATION « Petites cités de caractère »

Orientation stratégique	<p>Axe : La Guerche, bienvenue au cœur du médiéval</p> <p>Orientation : Développer la vocation touristique de la commune</p>
Action nom	Obtenir la labellisation de la commune à « Petites cités de caractère »
Action n°	4
Statut	Réalisé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p>Le 16 décembre 2015, le Conseil Municipal valide le projet d'adhésion à l'association des Petites Cités de Caractère. Le but étant d'apporter plus de visibilité à la ville mais également aux campagnes de communication du futur Bureau d'Information Touristique. Suite à la visite de la commission d'homologation du 12 octobre 2016 et au regard des quatre critères préalables de la Charte de Qualité, la commission propose à La Guerche-de-Bretagne d'être admise au sein de l'association Petites Cités de Caractère de Bretagne en qualité de commune homologable pour une durée de 3 ans soit jusqu'en 2020. Cette période devait permettre à la municipalité d'engager quelques actions prioritaires pour sauvegarder le fonds patrimonial se trouvant dans un état précaire, notamment les édifices à pans de bois et le prieuré Saint-Nicolas. Le 20 septembre 2019, une nouvelle commission observe que plusieurs engagements ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Les membres de la commission s'accordent pour souligner la volonté et le dynamisme des élus et des services. C'est dans ce contexte que la commission propose que la ville de La Guerche-de-Bretagne soit maintenue au sein de l'association Petites Cités de Caractère de Bretagne en qualité de commune homologable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2023. Cette période de 3 ans renouvelée par dérogation doit permettre à la municipalité de poursuivre les nombreuses actions prioritaires engagées pour sauvegarder le fonds patrimonial qui se trouve parfois dans un état précaire, notamment en ce qui concerne les édifices à pans de bois. Afin de répondre à la charte de qualité de PCC, la commune a validé en juin 2021 son Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines Matériels et Immatériel. Dans ce PPMVPMI, plusieurs actions sont identifiées qui permettront de répondre aux enjeux de préservation du patrimoine et d'animation touristique de la commune.</p> <p>L'ensemble de ces actions contribuent à caractériser la commune et à dynamiser son centre historique.</p>



	Par le biais de cette labellisation, la commune contribue à la revitalisation et valorisation de son centre-bourg aussi bien sur le plan touristique qu'auprès des habitants de la Guerche de Bretagne.																																		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Association des Petites cités de caractère - Vitré Communauté - Office du tourisme - Région Bretagne (Aventure médiévale) 																																		
Plan de financement prévisionnel / définitif	Se référer aux fiches actions PVD mentionnant le PPMVPMI.																																		
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #92d050;"> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 15%;">2022</th> <th style="width: 15%;">2023</th> <th style="width: 15%;">2024</th> <th style="width: 15%;">2025</th> <th style="width: 15%;">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude du SPR</td> <td></td> <td>Visite de contrôle</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etudes sur la réhabilitation de la Chapelle de la Providence</td> <td></td> <td>Etude du SPR</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etudes sur la réhabilitation du 34 rue de Nantes</td> <td></td> <td>Mise à jour du PPMVPMI</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude passage de la V9</td> <td></td> <td>Labellisation</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						2022	2023	2024	2025	2026	Etude du SPR		Visite de contrôle				Etudes sur la réhabilitation de la Chapelle de la Providence		Etude du SPR				Etudes sur la réhabilitation du 34 rue de Nantes		Mise à jour du PPMVPMI				Etude passage de la V9		Labellisation			
		2022	2023	2024	2025	2026																													
Etude du SPR		Visite de contrôle																																	
Etudes sur la réhabilitation de la Chapelle de la Providence		Etude du SPR																																	
Etudes sur la réhabilitation du 34 rue de Nantes		Mise à jour du PPMVPMI																																	
Etude passage de la V9		Labellisation																																	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le PPMVPMI CRTE																																		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Obtention de la labellisation PCC Avancement et réalisation des projets du PPMVPMI																																		
Annexes	PPMVPMI 2021																																		

FICHE ACTION N° 5

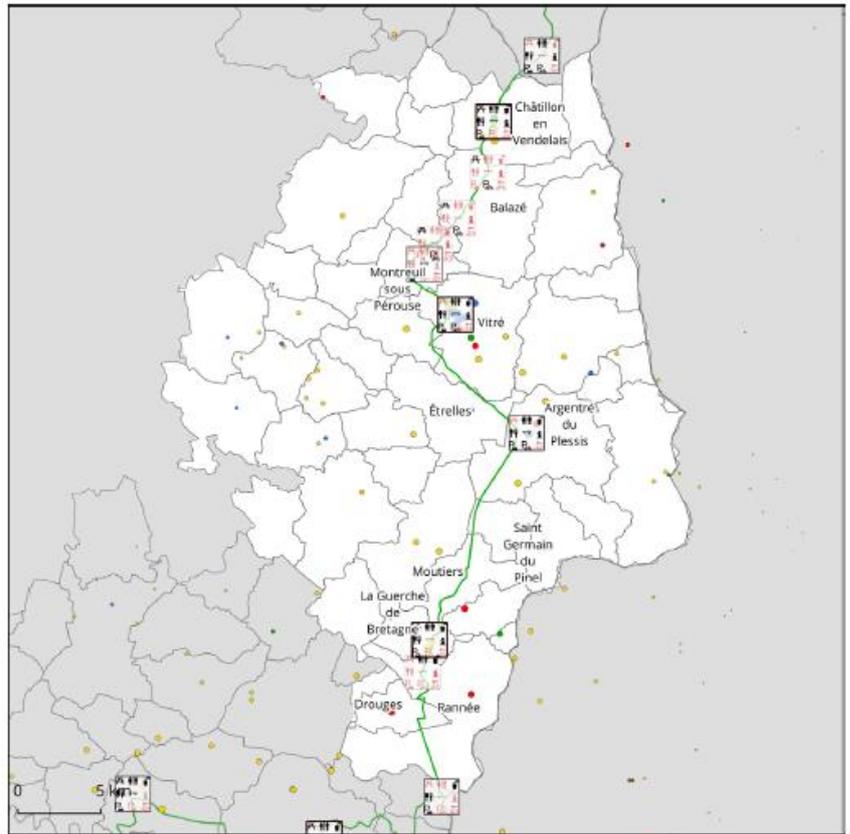
PASSAGE DE LA V9

Orientation stratégique	<p>Axe : La Guerche bienvenue au cœur du médiéval</p> <p>Orientation : Développer la vocation touristique de la commune</p>
Action nom	Passage de la V9 au sein de l'agglomération
Action n°	5
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p>Afin de faciliter et d'inciter à la pratique du vélo, la commune cherche à développer depuis plusieurs années ses équipements cyclables. Pour ce faire, à chaque projet de réfection de voirie, un aménagement cyclable est réfléchi. En 2017, la Guerche de Bretagne a rénové son centre historique et a mis en place une zone de rencontre permettant ainsi aux cyclistes de sécuriser et faciliter leurs déplacements et ne plus avoir de contraintes de sens de circulation.</p> <p>Depuis 2019, une réflexion régionale autour de l'aménagement d'un itinéraire cyclable de tourisme reliant Nantes au Mont-Saint-Michel (V9) est à l'étude. La commune de la Guerche de Bretagne a été identifiée comme ville principale par laquelle passera la V9. Aujourd'hui, le souhait de la municipalité est de travailler sur ses itinéraires qui permettront à la fois de proposer une expérience touristique mais aussi de répondre à un besoin des usagers quotidiens. Ces deux éléments contribueront au projet de revitalisation du centre-bourg. Afin d'assurer cette continuité et d'avoir des itinéraires clairement définis au sein de son agglomération, la commune mène une étude qui permettra d'identifier des scénarios d'aménagement et leur mise en place opérationnelle.</p>
Partenaires	<p>Bureau d'études en charge de l'étude : ABEIL + Alter.mob + l'Atelier d'Ys</p> <p>Vitré Communauté : faire le lien pour assurer la continuité intercommunale de la V9.</p>



Plan de financement définitif	<u>Juillet 2022 :</u>				
	Dépenses		Recettes		
	Etudes	13 475€	ADEME	5 000€	
	Travaux	A définir	Banque des territoire	5 794,25€	
			Commune	2 680,75€	
	TOTAL	13 475€	TOTAL	13 475€	
	<u>Novembre 2023 :</u>				
	Dépenses		Recettes		
	Etudes	13 475€	ADEME	5 000€	
	Travaux (estimation étude)	1 526 000€	Banque des territoire	5 794,25€	
		Commune	2 680,75€		
TOTAL	13 475€	TOTAL	13 475€		
Les travaux ne seront réalisés que sur les prochains mandats. Les coûts des travaux correspondent aux 13 tronçons définis dans l'étude sur le territoire communal.					
Calendrier	2022	2023	2024	2025	2026
	Mars : étude de faisabilité Septembre : fin de l'étude				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma directeur cyclable de Vitré Communauté CRTE				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la V9 Déclinaison de l'étude en fiches actions				

Annexes



- | | | | |
|--|--|---|---|
| <p>Pôle de service</p> <ul style="list-style-type: none"> — Equipement présent — Equipement absent | <ul style="list-style-type: none"> Pôle principal : 3 Pôle secondaire : 2 Groupe équipement : 4 | <p>Hébergement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sur la V9 ○ à 10 km | <ul style="list-style-type: none"> ● Camping ● Hôtellerie ● Hébergement collectif ● Hébergement locatif |
|--|--|---|---|

FICHE ACTION N° 6

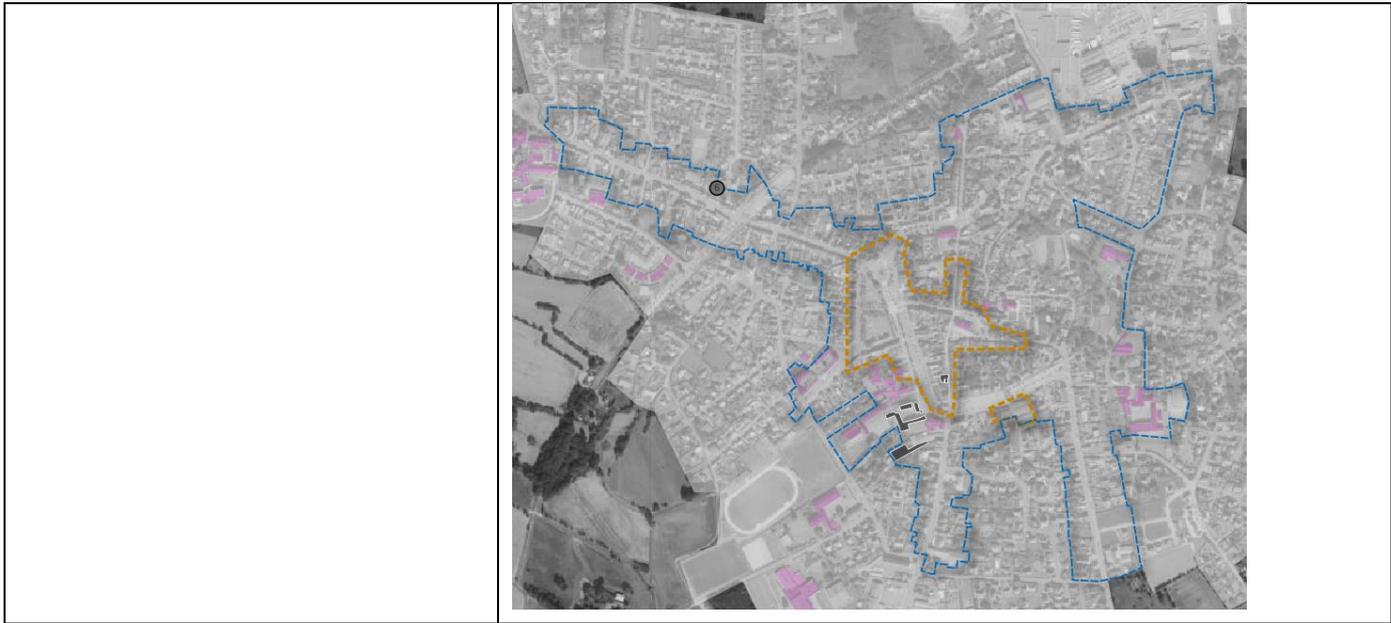
ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'OPAH-RU

Orientation stratégique	<p>Axes : Accueillir de nouvelles populations</p> <p>Orientations : Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg – Développer l'offre de logements</p>
Action nom	Réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU
Action n°	6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022 :</u></p> <p>Au dernier recensement le nombre de logements vacants était en hausse par rapport aux années précédentes (14% en 2018 contre 10,2% en 2010 et 13,6% en 2013) et l'on peut constater une dégradation générale des bâtiments du centre. Il semblerait que cette tendance se renverse avec une reprise de l'immobilier et des déclarations de travaux sur les façades, mais le nombre de logements vacants dans le centre reste important. A l'heure actuelle, la collectivité a choisi de porter des opérations de renouvellement urbain et de mettre en place des outils pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements dans l'optique d'initier un cercle vertueux. Cependant, ces actions ne suffisent pas à traiter toutes les problématiques ni d'avoir une connaissance fine du parc privé et de son état.</p> <p>Afin d'employer les moyens adéquats en lien avec Petites villes de demain, la Guerche de Bretagne souhaite approfondir ses connaissances en matière d'habitat sur son territoire. L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU doit permettre de contribuer à la définition de secteurs d'intervention sur l'habitat pour la mise en place de l'Opération de Revitalisation du Territoire et d'identifier les actions à mener.</p> <p><u>Novembre 2023 :</u></p> <p>Les chiffres du recensement de la population réalisé en janvier/février 2023 n'ont pas été communiqués par l'INSEE. L'évolution notamment du nombre de logements vacants (ainsi que leur situation sur le territoire et leur typologie) sera à analyser pour déterminer la suite à donner au diagnostic réalisé dans le cadre de cette étude OPAH-RU.</p>



Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANAH : Accompagnement à la rédaction du cahier des charges + co-financement de l'étude - Banque des territoires : co-financement de l'étude - Vitré Communauté : co-financement de l'étude + lien avec la révision du PLH - Cérur + ABC Conseil : réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU <p>Prochaine étape <u>juillet 2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du diagnostic <p>Prochaine étape <u>novembre 2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approfondissement d'un scénario - Analyse du recensement de la population - Politique ANAH 																																												
Plan de financement définitif	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1" data-bbox="624 1077 1481 1480"> <thead> <tr> <th colspan="2"><u>Dépenses HT</u></th> <th colspan="2"><u>Recettes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranche ferme étude</td> <td>28 675€</td> <td>ANAH (tranche ferme)</td> <td>14 338€</td> </tr> <tr> <td>Tranche conditionnelle étude</td> <td>4 525€</td> <td>Vitré Communauté</td> <td>4 000€</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Banque des territoires</td> <td>5 976€</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune</td> <td>8 887€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>33 200€</td> <td>TOTAL</td> <td>33 200€</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Novembre 2023</u></p> <table border="1" data-bbox="624 1554 1481 2018"> <thead> <tr> <th colspan="2"><u>Dépenses</u></th> <th colspan="2"><u>Recettes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranche ferme étude</td> <td>28 675€</td> <td>ANAH (tranche ferme)</td> <td>14 338€</td> </tr> <tr> <td>Tranche conditionnelle étude</td> <td>4 525€ (attente de la décision de l'ANAH pour cette tranche)</td> <td>Vitré Communauté</td> <td>4 000€</td> </tr> <tr> <td>Frais d'annonce</td> <td>275 €</td> <td>Banque des territoires</td> <td>5 976€</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune</td> <td>4 636 €</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Dépenses HT</u>		<u>Recettes</u>		Tranche ferme étude	28 675€	ANAH (tranche ferme)	14 338€	Tranche conditionnelle étude	4 525€	Vitré Communauté	4 000€			Banque des territoires	5 976€			Commune	8 887€	TOTAL	33 200€	TOTAL	33 200€	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		Tranche ferme étude	28 675€	ANAH (tranche ferme)	14 338€	Tranche conditionnelle étude	4 525€ (attente de la décision de l'ANAH pour cette tranche)	Vitré Communauté	4 000€	Frais d'annonce	275 €	Banque des territoires	5 976€			Commune	4 636 €
<u>Dépenses HT</u>		<u>Recettes</u>																																											
Tranche ferme étude	28 675€	ANAH (tranche ferme)	14 338€																																										
Tranche conditionnelle étude	4 525€	Vitré Communauté	4 000€																																										
		Banque des territoires	5 976€																																										
		Commune	8 887€																																										
TOTAL	33 200€	TOTAL	33 200€																																										
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>																																											
Tranche ferme étude	28 675€	ANAH (tranche ferme)	14 338€																																										
Tranche conditionnelle étude	4 525€ (attente de la décision de l'ANAH pour cette tranche)	Vitré Communauté	4 000€																																										
Frais d'annonce	275 €	Banque des territoires	5 976€																																										
		Commune	4 636 €																																										

	TOTAL	28 950 €	TOTAL	28 950 €
Calendrier	<u>Juillet 2022</u>			
	2022	2023	2024	2025
	Mai : lancement de l'étude	Mars : fin de l'étude		
	Octobre : fin phase 1			
Décembre : fin phase 2				
	<u>Novembre 2023 :</u>			
	2022	2023	2024	2025
	Juillet : lancement de l'étude	Janvier : fin de la phase 1 Septembre : fin phase 2	1 ^{er} semestre : fin de l'étude	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Identification des problématiques sur l'habitat et évolution de ces problématiques Déclinaison d'actions opérationnelles			
Annexes	Périmètre de l'étude en bleu :			



FICHE ACTION N° 7

ILOT DE LA PROVIDENCE

Orientation stratégique	<p>Axe : Accueillir de nouvelles populations</p> <p>Orientation : Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg</p>
Action nom	Réhabilitation de l'îlot de la Providence
Action n°	7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022 :</u></p> <p>L'îlot de la Providence correspond aux anciens bâtiments de l'école de la Providence qui a déménagé en 2017 dans des locaux plus appropriés. Il s'agit d'un ensemble de trois bâtiments, à l'emplacement stratégique car ils se situent à proximité immédiate du centre historique. Cet ensemble est composé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une chapelle - L'ancien bâtiment des sœurs : comprend les logements permettaient de loger les sœurs qui s'occupaient de l'école, et les bureaux de la direction pour une surface de 290 m² - Anciennes classes : bâtiment sur 3 niveaux composé de plusieurs salles de classes et d'un ancien dortoir pour une surface totale de 720 m². <p>La Chapelle est en cours de rénovation. Le mur refermant l'enceinte de l'îlot a été abaissé pour laisser apparaître la chapelle et ses vitraux. La toiture a été rénovée en 2019 et les vitraux ont été restaurés et replacés en décembre 2021.</p> <p>Malgré sa position stratégique, aucun projet ne semble évident pour cet espace avec sa configuration particulière. Les trois bâtiments ont des conceptions et des volumes très différents les uns des autres avec pour l'ancien bâtiment des sœurs une contrainte architecturale liée aux bâtiments de France. Un espace extérieur commun dessert ces trois bâtiments ainsi que l'école de la Providence actuelle dont une façade donne sur cet espace. Les services de la mairie ainsi que plusieurs professionnels et particuliers (étudiants, architecte, artiste) se sont penchés sur la question sans trouver de consensus. Afin d'accompagner la collectivité dans sa réflexion et de trouver l'usage ou les usages de cet îlot, une équipe de programmiste a été recrutée en novembre 2021.</p> <p>Suite à cette étude plusieurs scénarios en sont ressortis et l'équipe municipale a décidé de valider le projet suivant :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - L'installation d'une Micro Folie au sein de la Chapelle afin de compléter l'offre culturelle existante, d'en améliorer l'accès notamment pour les scolaires, - Et de confier la mission de programme au bureau d'études <p><u>Novembre 2023 :</u></p> <p>En ce qui concerne les autres bâtiments (bâtiment des sœurs et anciennes classes), un projet en partenariat public/privé pourrait être envisagé. Il convient maintenant de trouver les moyens juridiques d'accompagner un tel partenariat.</p> <p>Le budget de rénovation de ces deux bâtiments est estimé à la somme de 3 millions d'euros par le porteur de projet privé. Pour boucler son plan de financement, il faut un apport complémentaire de 1 million d'euros : l'augmentation des taux d'intérêts et le montant des loyers envisagés (des locaux rénovés dont principalement des logements) ne permettent pas d'atteindre l'équilibre financier de l'opération.</p>																																												
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque des territoires : co-financement - La Villette (Ministère de la Culture) - Département : contrat de territoire <p>Prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de la Chapelle - Réflexion sur les autres bâtiments 																																												
Plan de financement prévisionnel	<p><u>Juillet 2022</u></p> <p>GLOBAL</p> <table border="1" data-bbox="564 1395 1426 2018"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Foncier</td> <td>208 087,57€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Acquisition des locaux</td> <td>165 000,00€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frais notariés</td> <td>2 280,57€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bornage</td> <td>1362,00€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Démolition</td> <td>39 445,00€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etudes et relevés</td> <td>33 900,00€</td> <td>Banque des territoires</td> <td>16 950,00€</td> </tr> <tr> <td>Etude de programmation</td> <td>33 900,00€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td>451 000,00€ à 685 000,00€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frais annexes</td> <td>134 000,00€ à 220 000,00€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aléas</td> <td>99 985,00€ à</td> <td>Commune</td> <td>910 022,57€ à</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses		Recettes		Foncier	208 087,57€			Acquisition des locaux	165 000,00€			Frais notariés	2 280,57€			Bornage	1362,00€			Démolition	39 445,00€			Etudes et relevés	33 900,00€	Banque des territoires	16 950,00€	Etude de programmation	33 900,00€			Honoraires	451 000,00€ à 685 000,00€			Frais annexes	134 000,00€ à 220 000,00€			Aléas	99 985,00€ à	Commune	910 022,57€ à
Dépenses		Recettes																																											
Foncier	208 087,57€																																												
Acquisition des locaux	165 000,00€																																												
Frais notariés	2 280,57€																																												
Bornage	1362,00€																																												
Démolition	39 445,00€																																												
Etudes et relevés	33 900,00€	Banque des territoires	16 950,00€																																										
Etude de programmation	33 900,00€																																												
Honoraires	451 000,00€ à 685 000,00€																																												
Frais annexes	134 000,00€ à 220 000,00€																																												
Aléas	99 985,00€ à	Commune	910 022,57€ à																																										

	154 985,00€		1 285 022,57€
TOTAL	926 972,57€ à 1 301 972,57€	TOTAL	926 972,57€ à 1 301 972,57€

CHAPELLE

Dépenses		Recettes	
Travaux réalisés	144 436,08€	DRAC	10 946,00€
Maître d'œuvre	60 000€ à 80 000€	Contrat de ruralité	70 000,00€
Travaux prévisionnels	499 000€		
<i>Chapelle</i>	<i>404 000€</i>		
<i>Sanitaires</i>	<i>95 000€</i>		
Micro-folie (matériel)	40 000,00€	Commune	662 490,08€
Adhésion micro-folie (année n+1)	1 500€/an		
TOTAL	743 436,08€ à 763 436,08€	TOTAL	743 436,08€ à 763 436,08€

BATIMENT DES SCEURS – A définir suivant programmation

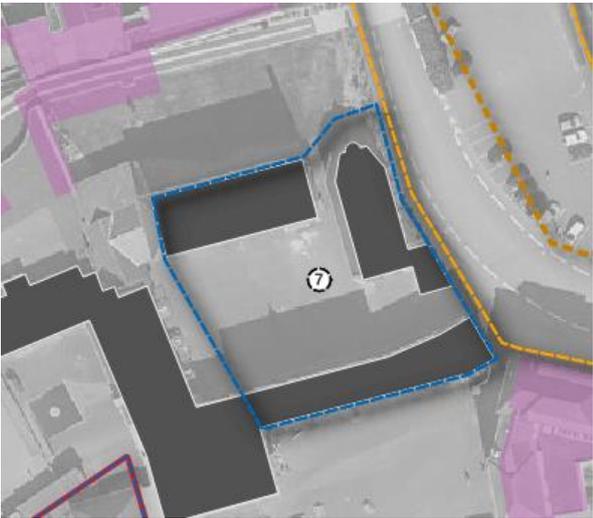
Dépenses		Recettes	
Relevés	2 500,00€	Commune	
Travaux prévisionnels	72 000,00€ à 884 500,00€		
TOTAL	74 500,00€ à 887 000,00€	TOTAL	74 500,00€ à 887 000,00€

ANCIENNES CLASSES – A définir suivant programmation

Dépenses		Recettes	
Travaux prévisionnels	1 123 000€ à 1 411 200€	Commune	
TOTAL	1 123 000€ à 1 411 200€	TOTAL	1 123 000€ à 1 411 200€

Novembre 2023 :

Dépenses HT		Recettes	
Foncier	203 515,56 €	Contrat de territoire	34 975 €
<i>Acquisition des locaux</i>	<i>165 000,00 €</i>	Etat (DSIL – contrat de ruralité)	70 000 €
<i>Frais notariés</i>	<i>2 268,56 €</i>	DRAC	10 946 €
<i>Bornage</i>	<i>1 362,00 €</i>	Région	16 441 €
<i>Démolition</i>	<i>34 885,00€</i>	BDT	16 950 €
Allée des écoliers	119 550,92 €		
<i>Honoraires</i>	<i>2 932,88 €</i>		
<i>Travaux</i>	<i>116 094,74 €</i>		
<i>Fournitures</i>	<i>523,30 €</i>		
Chapelle	A définir		
Couverture	27 473,01 €		
Mur d'enceinte			
<i>Fournitures</i>	<i>2 249,73 €</i>		
<i>Travaux en régie</i>	<i>24 173,52 €</i>		
Vitraux	55 847,20 €		
Diagnostic amiante	810 €		
Eclairage	770,64 €		
Etude Thermique	A définir		
Etude Acoustique	A définir		
Honoraires	3 600 €		
Travaux intérieurs (sol, murs, voûte)	A définir		
Equipements spécifiques micro-folie	A définir		
Anciennes classes	A définir		
Honoraires	34 181,04 €		
Travaux	A définir		
Fournitures	362,98 €		
Bâtiment des	A définir		

	<table border="1"> <tr> <td>sœurs</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td>2 500</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>A définir</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fournitures</td> <td>A définir</td> <td>Commune</td> <td></td> <td>325 820,53 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL payé HT</td> <td>475 034,60 €</td> <td>TOTAL payé HT</td> <td></td> <td>475 034,60 €</td> </tr> </table>	sœurs					Honoraires	2 500				Travaux	A définir				Fournitures	A définir	Commune		325 820,53 €	TOTAL payé HT	475 034,60 €	TOTAL payé HT		475 034,60 €
sœurs																										
Honoraires	2 500																									
Travaux	A définir																									
Fournitures	A définir	Commune		325 820,53 €																						
TOTAL payé HT	475 034,60 €	TOTAL payé HT		475 034,60 €																						
Calendrier	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de programmation Travaux Chapelle</td> <td>Ouverture Micro-folie</td> <td>Démarrage travaux bâtiment 1</td> <td>Démarrage travaux bâtiment 2</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Novembre 2023</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de programmation Travaux Chapelle</td> <td></td> <td>Ouverture Micro-folie</td> <td>Démarrage travaux bâtiment 1</td> <td>Démarrage travaux bâtiment 2</td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	Etude de programmation Travaux Chapelle	Ouverture Micro-folie	Démarrage travaux bâtiment 1	Démarrage travaux bâtiment 2		2022	2023	2024	2025	2026	Etude de programmation Travaux Chapelle		Ouverture Micro-folie	Démarrage travaux bâtiment 1	Démarrage travaux bâtiment 2					
2022	2023	2024	2025	2026																						
Etude de programmation Travaux Chapelle	Ouverture Micro-folie	Démarrage travaux bâtiment 1	Démarrage travaux bâtiment 2																							
2022	2023	2024	2025	2026																						
Etude de programmation Travaux Chapelle		Ouverture Micro-folie	Démarrage travaux bâtiment 1	Démarrage travaux bâtiment 2																						
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE																									
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la Micro folie Identification de la programmation des travaux																									
Annexes	<p>Ce projet nécessitera des autorisations d'urbanisme et l'avis de l'ABF</p> 																									

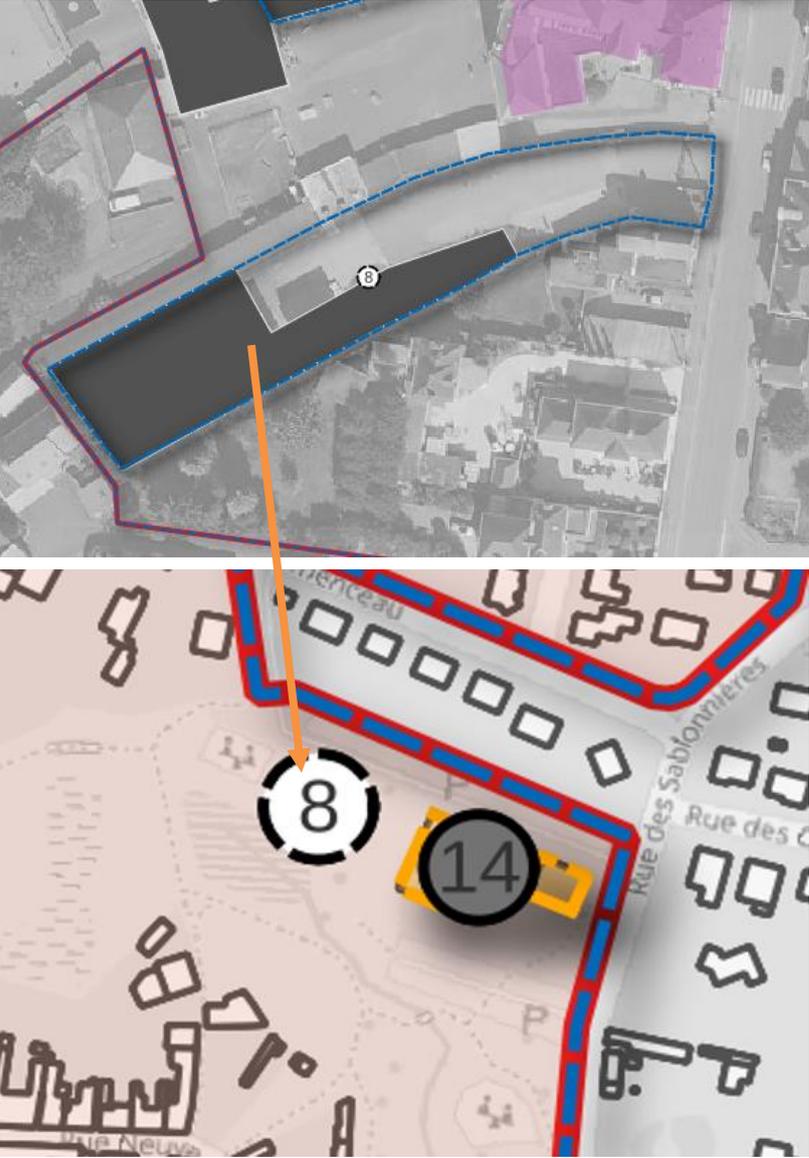
FICHE ACTION N° 8

RESIDENCE SENIORS

Orientation stratégique	<p>Axe : Accueillir de nouvelles populations</p> <p>Orientation : Développer l'offre de logements</p>
Action nom	Création d'une résidence séniors
Action n°	8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne et/ou Espacil
Description de l'action	<p><u>Juillet 2022 :</u></p> <p>La Guerche de Bretagne connaît un nombre important de séniors (38% de la population avait plus de 60 ans en 2018) et un vieillissement général de sa population. La commune bénéficie d'un EHPAD sur son territoire ainsi que des services d'aides à domicile. Les EHPAD, résidences autonomie et autres établissements spécialisés sont aujourd'hui très sollicités. En parallèle, les résidences principales des personnes âgées ne sont pas toujours adaptées au vieillissement. Une offre de logement intermédiaire (avant l'EHPAD et après la résidence principale classique) est très demandée sur la commune et permettrait aux séniors de garder leur autonomie tout en ayant un logement et des soins adaptés à leurs besoins.</p> <p>En 2019, la commune de la Guerche de Bretagne a terminé l'opération de réhabilitation rue d'Anjou dans laquelle plusieurs logements à destination des personnes âgées ont été mis en location. Cette opération fonctionne très bien aujourd'hui puisque l'ensemble des logements sont occupés et la rotation des locataires est très faible ce qui indique que les personnes sont satisfaites de leur logement. Cette expérimentation a permis de visualiser que les logements intermédiaires permettent de répondre à la demande des séniors. Afin de développer cette offre, la commune a pour projet de créer une résidence séniors. Après des recherches de projets similaires dans les communes alentours, le choix s'est porté sur une maîtrise d'ouvrage du bailleur social Espacil, porteur des projets de résidences Héléna.</p> <p>Le projet se composera de 20 appartements environ et d'une salle d'animation ouverte à tous dont le CCAS en aura la gestion.</p> <p><u>Novembre 2023 :</u></p> <p>Finalement, le lieu propice au projet a été déplacé sur le terrain de l'ancienne piscine de la commune, qui a vocation à fermer puisqu'une nouvelle piscine communautaire va ouvrir sur la commune. En effet, le</p>



	<p>terrain offre un cadre de vie très agréable, avec le parc public présent juste à côté ainsi qu'un accès préférentiel aux différents services du centre-bourg de la commune. L'action « Résidence Séniors » est donc dorénavant à retrouver dans la fiche n°14 « Réaffectation de la piscine ».</p> <p>Le terrain initialement visé, au 2 faubourg d'Anjou est une friche industrielle. Ce site a été acheté par la ville en 2017. Il est actuellement occupé par l'entreprise DOUDOU et CIE qui utilise les bâtiments comme lieu de stockage.</p> <p>Le devenir de ce site en centre-ville va se poser à moyen terme. La réalisation d'un immeuble de logements collectifs est une piste envisageable.</p>																																																				
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espacil <p>Prochaine étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadrage et définition du projet 																																																				
Plan de financement prévisionnel	<p><u>Novembre 2023 :</u> Site de la piscine des Sablonnières (f. n°14 – Réaffectation de la piscine): Plan financier de déconstruction, dépollution et aménagement du terrain avant la cession à ESPACIL pour son projet (voir fiche n°14).</p> <table border="1" data-bbox="624 1245 1481 1794"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Diagnostic avant démolition</td> <td>3 990 €</td> <td>Région (BVPB – sollicité)</td> <td>66 993 €</td> </tr> <tr> <td>Etude géotechnique de conception</td> <td>6 338 €</td> <td>Etat (fond friche)</td> <td>66 993 €</td> </tr> <tr> <td>Relevés topographiques</td> <td>960 €</td> <td>Département</td> <td>A sollicité</td> </tr> <tr> <td>Démolition</td> <td>83 200 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Désamiantage</td> <td>104 480 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MOE</td> <td>20 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Viabilisation</td> <td>100 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Imprévus et aléas</td> <td>16 000 €</td> <td>Commune</td> <td>133 989 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>334 968 €</td> <td>TOTAL</td> <td>334 968 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Site friche industrielle (f. n°8) :</p> <table border="1" data-bbox="624 1868 1481 1980"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>A définir</td> <td>TOTAL</td> <td>A définir</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses		Recettes		Diagnostic avant démolition	3 990 €	Région (BVPB – sollicité)	66 993 €	Etude géotechnique de conception	6 338 €	Etat (fond friche)	66 993 €	Relevés topographiques	960 €	Département	A sollicité	Démolition	83 200 €			Désamiantage	104 480 €			MOE	20 000 €			Viabilisation	100 000 €			Imprévus et aléas	16 000 €	Commune	133 989 €	TOTAL	334 968 €	TOTAL	334 968 €	Dépenses		Recettes						TOTAL	A définir	TOTAL	A définir
Dépenses		Recettes																																																			
Diagnostic avant démolition	3 990 €	Région (BVPB – sollicité)	66 993 €																																																		
Etude géotechnique de conception	6 338 €	Etat (fond friche)	66 993 €																																																		
Relevés topographiques	960 €	Département	A sollicité																																																		
Démolition	83 200 €																																																				
Désamiantage	104 480 €																																																				
MOE	20 000 €																																																				
Viabilisation	100 000 €																																																				
Imprévus et aléas	16 000 €	Commune	133 989 €																																																		
TOTAL	334 968 €	TOTAL	334 968 €																																																		
Dépenses		Recettes																																																			
TOTAL	A définir	TOTAL	A définir																																																		

	Les coûts de construction du projet de maisons Séniors seront portés par ESPACIL, en charge du projet.										
Calendrier site 2 Faubourg d'Anjou.	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="624 450 820 483">2022</th> <th data-bbox="820 450 986 483">2023</th> <th data-bbox="986 450 1152 483">2024</th> <th data-bbox="1152 450 1318 483">2025</th> <th data-bbox="1318 450 1484 483">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="624 483 820 551">Définition du projet</td> <td data-bbox="820 483 986 551">Définition du projet</td> <td data-bbox="986 483 1152 551">Définition du projet</td> <td data-bbox="1152 483 1318 551"></td> <td data-bbox="1318 483 1484 551"></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	Définition du projet	Définition du projet	Définition du projet		
2022	2023	2024	2025	2026							
Définition du projet	Définition du projet	Définition du projet									
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE										
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements créés										
Annexes	<p data-bbox="624 741 1342 775">Nécessite l'accord du permis de construire et l'avis de l'ABF.</p>  <p data-bbox="624 1957 1469 2036">Cette action « Résidence Senior » incorporait deux dimensions : la création d'une résidence séniors et la devenir d'une friche industrielle.</p>										

Ces deux éléments vont être scindés en deux entités :

- Fiche n°8 : devenir de la friche industrielle
- Fiche n°14 : Réaffectation de la piscine, intégrant le projet de résidence séniors.

FICHE ACTION N° 9

BOUTIQUES EPHEMERES

Orientation stratégique	<p>Axe : La Guerche, une ville dynamique</p> <p>Orientation : Développer l'attractivité commerciale</p>
Action nom	Boutiques éphémères
Action n°	9
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de La Guerche-de-Bretagne
Description de l'action	<p>Le dispositif de boutiques éphémères a vu le jour en décembre 2018 pour la première fois à la Guerche de Bretagne. Le principe est d'occuper temporairement des locaux commerciaux vacants pour les périodes estivales et des fêtes de Noël et de permettre à certains créateurs de s'essayer sur la vente de leurs produits. En accord avec les propriétaires, les locaux sont mis à disposition gratuitement d'exposants, artisans, créateurs etc. La commune prend en charge les frais d'électricité engendrés par l'occupation des boutiques.</p> <p>En 2019, 29 créateurs/artisans/commerçants ont bénéficié d'un local pour vendre leurs produits. Cela a permis d'occuper temporairement 7 locaux commerciaux du centre-ville.</p> <p>A l'issue de cette première édition, une créatrice a souhaité pérenniser son activité sur la commune.</p> <p>En 2020, en raison de la crise sanitaire, les boutiques éphémères n'ont pas pu se tenir.</p> <p>En 2021, ce sont 7 créateurs/artisans/commerçants qui ont répondu présents pour occuper 4 boutiques en centre-ville.</p> <p>La Guerche de Bretagne a pu bénéficier de la mission d'ingénierie commerciale « Shop In » dans laquelle il a été préconisé de capitaliser cette action qui permet de répondre à plusieurs enjeux, notamment d'occuper temporairement des locaux vacants, d'attirer de nouveaux commerçants qui souhaiteraient s'installer à La Guerche de Bretagne et de créer une dynamique commerciale à des moments clés de l'année.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires de locaux vacants : mettent à disposition leurs locaux pour une période définie. - Commune : Paye les charges issues de l'utilisation des boutiques, met en relation les propriétaires et les commerçants/artisans/créateurs, organise l'événement et la communication - Association des commerçants : diffuse la communication autour de l'événement



Plan de financement prévisionnel	Dépense de fonctionnement uniquement : charges des boutiques, personnes en charge de l'organisation et de la mise en place (recherches des locaux et des commerçants, alimentation des réseaux)					
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> </table> <p><u>2022 :</u> Mars : recherche de locaux et de commerçants, alimentation des boutiques en électricité Avril-Mai : animation des boutiques éphémères Octobre : recherche de locaux et de commerçants, alimentation des boutiques en électricité Décembre : animation des boutiques éphémères</p> <p><u>2023 :</u> Une seule opération à Noël (Mardi, vendredi, samedi et dimanche du mois de décembre) : seulement deux boutiques disponibles en centre-ville pour cette opération commerciale. Novembre : Organisation + ouverture des compteurs Décembre : Animation des boutiques éphémères</p>	2022	2023	2024	2025	2026
2022	2023	2024	2025	2026		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de boutiques investies Nombre de commerçants/artisans/créateurs participants					
Annexes						

FICHE ACTION N° 10

16 RUE NOTRE DAME

Orientation stratégique	Axe : La Guerche, une ville dynamique Orientations : Développer l'attractivité commerciale
Action nom	Réhabilitation du 16 rue Notre-Dame
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022 :</u> Une des problématiques du centre historique de la Guerche de Bretagne est la vacance à la fois des locaux commerciaux et des logements, et plus spécifiquement ceux n'ayant pas d'entrée indépendante. Le bien situé au 16 rue Notre-Dame est concerné par ce phénomène et connaît un état de dégradation relativement avancé lié à son inoccupation et le manque de travaux d'entretien. La Guerche de Bretagne a acquis en 2021 ce bien dans l'optique de le réhabiliter et de le remettre sur le marché de la location. Afin d'aider la commune dans sa réflexion, une étude d'aide à la décision, commanditée par Vitré Communauté, a été réalisée par l'opérateur Soliha. Il ressort de cette étude la possibilité de créer une entrée indépendante pour le logement et le commerce ainsi que la réhabilitation d'un logement social PLUS de type T3 d'une surface de 58m². Soliha estime la réhabilitation du bâtiment (1 commerce + 1 logement) à hauteur de 292 588€ HT.</p> <p>Le bâtiment étant peu large et la surface commerciale insuffisante par rapport aux demandes des commerçants, la municipalité a choisi de réhabiliter le bâtiment en un commerce pouvant être exploitable sur deux étages avec un coin sanitaire et restauration pour son occupant. Cela nécessitera un changement de destination de l'étage.</p> <p><u>Novembre 2023 :</u> Dans l'attente de la réalisation des travaux, cette cellule commerciale a été utilisée en décembre 2022 et décembre 2023 en tant que boutique éphémère. A l'été 2023, elle a été mise à disposition de l'association « La Guerche 1900 » pour y assurer la promotion de la grande fête du 10/09/2023 qui a réuni de nombreux participants et bénévoles.</p>
Partenaires	
Plan de financement prévisionnel	<u>Juillet 2022</u>



	Dépenses		Recettes		
	Acquisition	40 000€			
	Maitrise d'œuvre	A définir			
	Travaux	A définir			
	Toiture	15 000€			
	Façade	A définir			
	Local	A définir	Exploitation local	400€/mois	
	TOTAL	A définir	TOTAL	A définir	
Novembre 2023					
Dépenses		Recettes			
Acquisition (TTC)	45 902 €				
Maitrise d'œuvre	Communal (pas d'honoraires)				
Toiture (charpente et couverture)	17 912,56 €				
Façade (enduit et vitrine)	En attente de devis				
Local (commerce et logement)	A définir	Exploitation local	400€/mois		
Changement des menuiseries et vitrines	26 729,92 €				
Travaux intérieurs en régie	A définir				
TOTAL	Volonté de limiter à 100 000 €	TOTAL	A définir		
Calendrier	Juillet 2022				
	2022	2023	2024	2025	2026
	Mars : étude de faisabilité	Janvier : début travaux Novembre : fin des travaux			
	Novembre 2023				
	2022	2023	2024	2025	2026
	Mars : étude de faisabilité		Travaux	Fin des travaux	
	Lien autres programmes et				
	CRTE				

contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réhabilitation d'un bâtiment
Annexes	 

FICHE ACTION N° 11

REAMENAGEMENT GRAND MAIL ET PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Orientation stratégique	Axe : La Guerche, une ville dynamique Orientation : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie																							
Action nom	Réaménagement du Grand Mail et place du Champ de Foire																							
Action n°	11																							
Statut	En projet																							
Niveau de priorité	Médian																							
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne																							
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p>La Place du Champ de Foire et le Grand Mail sont centraux pour la commune et forment une ceinture autour du centre historique. Ce sont des lieux de stationnement qui permettent l'accueil d'événements comme le marché hebdomadaire ou la fête foraine. On retrouve autour de ces places une offre commerciale assez importante et un arrêt de bus desservant les villes de Vitré, de Laval et de Rennes.</p> <p>S'agissant d'espaces de stationnements, les lieux restent très minéraux malgré une végétalisation progressive de la commune en lien avec Petites cités de caractère et Villes et villages fleuris.</p> <p>Le souhait de la collectivité est d'améliorer la qualité de cet espace public en le végétalisant et en y apportant des espaces de repos. Cela permettra de diversifier les usages et de transformer un lieu de passage en lieu de déambulation.</p>																							
Partenaires	<p>DDTM : vacation architectes et paysagistes pour aider à la réflexion</p> <p>ADEME : aménagements vélos</p> <p>Vitré Communauté : aménagements vélos (bout de ligne de bus communautaire)</p>																							
Plan de financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Estimatif travaux</td> <td>500 000€</td> <td>Vitré Communauté</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>ADEME</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>500 000€</td> <td>TOTAL</td> <td>500 000€</td> </tr> </tbody> </table>				Dépenses		Recettes		Estimatif travaux	500 000€	Vitré Communauté	A définir			ADEME	A définir			Commune	A définir	TOTAL	500 000€	TOTAL	500 000€
Dépenses		Recettes																						
Estimatif travaux	500 000€	Vitré Communauté	A définir																					
		ADEME	A définir																					
		Commune	A définir																					
TOTAL	500 000€	TOTAL	500 000€																					
Calendrier	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de faisabilité</td> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				2022	2023	2024	2025	2026	Etude de faisabilité	Travaux													
2022	2023	2024	2025	2026																				
Etude de faisabilité	Travaux																							



	<p>Novembre 2023</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="624 342 794 376">2022</th> <th data-bbox="794 342 965 376">2023</th> <th data-bbox="965 342 1136 376">2024</th> <th data-bbox="1136 342 1307 376">2025</th> <th data-bbox="1307 342 1485 376">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="624 376 794 539">Etude de faisabilité</td> <td data-bbox="794 376 965 539"></td> <td data-bbox="965 376 1136 539">Enquête des commerçants du marché / Travaux fin d'année</td> <td data-bbox="1136 376 1307 539"></td> <td data-bbox="1307 376 1485 539"></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	Etude de faisabilité		Enquête des commerçants du marché / Travaux fin d'année		
2022	2023	2024	2025	2026							
Etude de faisabilité		Enquête des commerçants du marché / Travaux fin d'année									
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE										
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de travaux de réaménagement Diversification des usages										
Annexes	 <p>The annexes section contains two images. On the left is an aerial map of a town center with a yellow dashed line outlining a specific area. A building in the lower part of this area is highlighted in pink, and another building further down is highlighted in blue. On the right is a street-level photograph of a busy market day. The street is lined with numerous white market stalls, many of which are covered with white awnings. People are seen walking through the market. In the background, a church with a tall spire is visible under a clear blue sky.</p>										

FICHE ACTION N° 12

ILOT DE LA MAIRIE

Orientation stratégique	Axe : La Guerche, une ville dynamique Orientation : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie
Action nom	Restructuration de l'îlot de la Mairie
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022 :</u> Selon les retours du sondage destiné à la population diffusé à l'automne 2021, il a été soulevé que la commune manquait de services publics. Elle dispose pourtant de l'ensemble des services publics répondant aux besoins du quotidien notamment depuis l'ouverture de France Services. La problématique serait plutôt un manque de lisibilité de l'offre existante. En effet, la localisation de la mairie par rapport à la place centrale induit en erreur certaines personnes qui se rendent à la médiathèque pensant arriver à la mairie. De plus, l'offre s'est étoffée et les locaux deviennent trop étroits pour bien identifier les services et permanences proposées et accueillir convenablement la population. Afin d'améliorer l'accessibilité aux services publics (mise aux normes PMR) et sa lisibilité, la commune souhaite réorganiser ses locaux pour répondre au mieux au besoin.</p> <p>La rénovation envisagée concerne 4 bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mairie - La maison Bellier, bâtiment accolé acheté début 2021 - La maison du Chapitre hébergeant actuellement la police municipale, - Le local du PAE-PIJ mis à disposition de Vitré Communauté. <p>Au-delà de l'identification des services, ce projet doit également permettre une amélioration de la performance énergétique des bâtiments en vue de la réglementation Eco Energie Tertiaire.</p> <p><u>Novembre 2023 :</u> Pour guider la commune dans sa réflexion, une étude de programmation a été réalisée en 2022. Cependant, afin de prendre en compte l'ensemble des besoins actuels et futurs, il est nécessaire d'inclure le projet de commune nouvelle dans cette réflexion. Tout dépendra de la réalisation future ou non du projet de commune nouvelle avec la commune de Rannée.</p>



Partenaires	<p>Partenaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ABF : validation du projet architectural - Etat : co-financement <p>Prochaine étape <u>juillet 2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité de mise en accessibilité du bâtiment de la mairie (positionnement/faisabilité installation d'un ascenseur pour desservir le premier et le deuxième étage). <p>Prochaine étape <u>novembre 2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avancement du dossier de commune nouvelle 																																																																								
Plan de financement prévisionnel	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1" data-bbox="528 837 1390 1218"> <thead> <tr> <th colspan="2"><u>Dépenses</u></th> <th colspan="2"><u>Recettes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition</td> <td>28 853,12€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude</td> <td>9 632,50€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Etude d'opportunité</i></td> <td>6 817,50€</td> <td>Banque des territoires</td> <td>3 408,00€</td> </tr> <tr> <td><i>Avenant</i></td> <td>2 815,00€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>DETR</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>DSIL</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>660 000,00€</td> <td>Commune</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>694 632,50€</td> <td>TOTAL</td> <td>694 632,50€</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Novembre 2023</u></p> <table border="1" data-bbox="528 1292 1390 1756"> <thead> <tr> <th colspan="2"><u>Dépenses</u></th> <th colspan="2"><u>Recettes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition</td> <td>28 853,12 €</td> <td>Banque des territoires</td> <td>3 408,00€</td> </tr> <tr> <td>Etude</td> <td>21 559 €</td> <td>DETR</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td><i>Etude chauffage – pompe à chaleur</i></td> <td>10 000 €</td> <td>DSIL</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td><i>Mission de programmation</i></td> <td>11 559 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux (estimation)</td> <td>900 000,00€</td> <td>Commune</td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>950 412,12 €</td> <td>TOTAL</td> <td>950 412,12 €</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		Acquisition	28 853,12€			Etude	9 632,50€			<i>Etude d'opportunité</i>	6 817,50€	Banque des territoires	3 408,00€	<i>Avenant</i>	2 815,00€					DETR	A définir			DSIL	A définir	Travaux	660 000,00€	Commune	A définir	TOTAL	694 632,50€	TOTAL	694 632,50€	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		Acquisition	28 853,12 €	Banque des territoires	3 408,00€	Etude	21 559 €	DETR	A définir	<i>Etude chauffage – pompe à chaleur</i>	10 000 €	DSIL	A définir	<i>Mission de programmation</i>	11 559 €											Travaux (estimation)	900 000,00€	Commune	A définir	TOTAL	950 412,12 €	TOTAL	950 412,12 €
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>																																																																							
Acquisition	28 853,12€																																																																								
Etude	9 632,50€																																																																								
<i>Etude d'opportunité</i>	6 817,50€	Banque des territoires	3 408,00€																																																																						
<i>Avenant</i>	2 815,00€																																																																								
		DETR	A définir																																																																						
		DSIL	A définir																																																																						
Travaux	660 000,00€	Commune	A définir																																																																						
TOTAL	694 632,50€	TOTAL	694 632,50€																																																																						
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>																																																																							
Acquisition	28 853,12 €	Banque des territoires	3 408,00€																																																																						
Etude	21 559 €	DETR	A définir																																																																						
<i>Etude chauffage – pompe à chaleur</i>	10 000 €	DSIL	A définir																																																																						
<i>Mission de programmation</i>	11 559 €																																																																								
Travaux (estimation)	900 000,00€	Commune	A définir																																																																						
TOTAL	950 412,12 €	TOTAL	950 412,12 €																																																																						

<p>Calendrier</p>	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1" data-bbox="528 367 1418 568"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mars : étude de programmation Appel d'offres</td> <td></td> <td>Démarrage travaux</td> <td></td> <td>Livraison</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Novembre 2023</u></p> <table border="1" data-bbox="528 689 1418 891"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mars : étude de programmation</td> <td></td> <td>Etude commune nouvelle ??</td> <td>Démarrage travaux ?</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	Mars : étude de programmation Appel d'offres		Démarrage travaux		Livraison	2022	2023	2024	2025	2026	Mars : étude de programmation		Etude commune nouvelle ??	Démarrage travaux ?	
2022	2023	2024	2025	2026																	
Mars : étude de programmation Appel d'offres		Démarrage travaux		Livraison																	
2022	2023	2024	2025	2026																	
Mars : étude de programmation		Etude commune nouvelle ??	Démarrage travaux ?																		
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>CRTE</p>																				
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Taux d'accessibilité des bâtiments Etiquette de performance énergétique</p>																				
<p>Annexes</p>	<p>Nécessite l'accord du permis de construire avec avis de l'ABF et normes de sécurité ERP.</p>  																				

FICHE ACTION N° 13

SKATEPARK

Orientation stratégique	<p>Axe : La Guerche, une ville dynamique</p> <p>Orientation : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie</p>
Action nom	Création d'un skatepark
Action n°	13
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022</u></p> <p>Les équipements sportifs de la ville de la Guerche de Bretagne se situent principalement dans la partie Sud de la commune. La partie Nord du centre-bourg est dépourvue d'équipements vecteur d'attractivité. Le projet de skatepark s'inscrit dans le cadre d'une politique jeunesse et sportive de la ville avec pour principal objectif d'encourager la pratique sportive. La création d'un skatepark a pour vocation de valoriser de nouvelles pratiques sportives et de favoriser l'autonomie et l'épanouissement du jeune public.</p> <p>Il s'agit d'un véritable enjeu d'une politique jeunesse et sportive, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique associative confirmée (Demande regroupant plus de 70 signatures) - Un besoin confirmé sur le territoire <p>La ville de la Guerche de Bretagne a mis en place un comité technique regroupant 15 jeunes usagers, 4 élus et un adulte usager (pratiquant cette discipline depuis plusieurs années). L'objectif de ce comité est de créer un espace de rencontre reconnu et de pratiques identifiées.</p> <p>La parcelle retenue pour ce projet est un lieu arboré, non exploité depuis des années dans la partie Nord du centre-bourg. C'est un espace de transition entre un secteur artisanal, industriel et le centre-ville. Les équipements comme le centre social, le centre de loisirs et une aire de jeux pour enfants sont à proximité. Elle est à moins de 400 mètres des commerces et arrêt de bus. Un chemin de randonnée sera prolongé pour traverser ce lieu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface de la parcelle 6 075 m² - Surface du skatepark : 700 m² permettant ainsi d'accueillir des compétitions régionales - Accès par la rue de la Bougeoire <p>Le réaménagement de la rue de Général Leclerc au sud permettra d'appuyer la continuité piétonne et cyclable avec le centre-bourg.</p>



	<p>Caractéristiques techniques du projet :</p> <p>Le matériau béton est exigé pour la réalisation du skatepark. Il permet d'atténuer les nuisances sonores. Les modules seront choisis pour favoriser la diversification des disciplines liées à la mixité des publics.</p> <p>Il est envisagé, sous réserve des études par l'équipe de conception et du budget prévisionnel, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des courbes de gros rayons - Une partie street - Des curbs - Des rails ronds de diverses hauteurs - Des marches - Un bowl - Des plans inclinés - Un coping <p>Activités annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un espace de repos avec tables et bancs - Une ligne spécifique pour le branchement électrique et port USB - Des cheminements de balades - Un abri, et local pour rangement du matériel d'entretien (demande des utilisateurs) <p>L'accès au parc sera interdit aux véhicules à moteur sauf services. Le skatepark tiendra compte de la composition générale du site.</p> <p>Situé à 350m du centre historique, ce nouvel équipement permettra d'apporter une nouvelle dynamique à cet espace de la commune, mettre en valeur un espace public intergénérationnel contribuant à l'amélioration du cadre de vie de la commune via l'aménagement d'un parcours végétal. Afin de faire vivre le skatepark, la commune établie des conventions d'utilisation sur lesquelles des créneaux horaires sont réservés aux structures signataires (centre social, association des skateurs, établissements scolaires).</p> <p><u>Novembre 2023</u></p> <p>Cependant, le site doit se soumettre à une étude environnementale, au cas par cas, afin de savoir si étude d'impact il y a. Cet évènement soumet le projet à un retard d'au moins quelques mois (1 an si étude d'impact).</p>
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité technique : définition des équipements - Etat : co-financement - ANS : co-financement

	<p>Prochaine étape <u>juillet 2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du permis de construire <p>Prochaine étape <u>novembre 2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du permis de construire - Etude environnementale au cas par cas → Nécessité de faire une étude d'impact ou non 																																																				
Plan de financement prévisionnel	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1" data-bbox="624 640 1482 965"> <thead> <tr> <th colspan="2"><u>Dépenses</u></th> <th colspan="2"><u>Recettes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Maîtrise d'oeuvre</td> <td>21 300€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>299 899€</td> <td>DETR</td> <td>51 085,80€</td> </tr> <tr> <td>Modules skatepark</td> <td>253 650€</td> <td>ANS</td> <td>202 920€</td> </tr> <tr> <td>Equipements annexes (tables, bancs...)</td> <td>46 249€</td> <td>Commune</td> <td>67 193,20€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>321 199€</td> <td>TOTAL</td> <td>321 199€</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Novembre 2023</u></p> <table border="1" data-bbox="624 1061 1482 1368"> <thead> <tr> <th colspan="2"><u>Dépenses</u></th> <th colspan="2"><u>Recettes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes et relevés</td> <td>8 014 €</td> <td>DETR</td> <td>51 085,80 €</td> </tr> <tr> <td>Avis MAPA</td> <td>294,93 €</td> <td>ANS</td> <td>88 325,00€</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>267 950 €</td> <td>CDST</td> <td>43 626 €</td> </tr> <tr> <td>Mobilier</td> <td>31 778 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune</td> <td>125 000,93 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>308 036,93 €</td> <td>TOTAL</td> <td>308 036,93 €</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		Maîtrise d'oeuvre	21 300€			Travaux	299 899€	DETR	51 085,80€	Modules skatepark	253 650€	ANS	202 920€	Equipements annexes (tables, bancs...)	46 249€	Commune	67 193,20€	TOTAL	321 199€	TOTAL	321 199€	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		Etudes et relevés	8 014 €	DETR	51 085,80 €	Avis MAPA	294,93 €	ANS	88 325,00€	Travaux	267 950 €	CDST	43 626 €	Mobilier	31 778 €					Commune	125 000,93 €	TOTAL	308 036,93 €	TOTAL	308 036,93 €
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>																																																			
Maîtrise d'oeuvre	21 300€																																																				
Travaux	299 899€	DETR	51 085,80€																																																		
Modules skatepark	253 650€	ANS	202 920€																																																		
Equipements annexes (tables, bancs...)	46 249€	Commune	67 193,20€																																																		
TOTAL	321 199€	TOTAL	321 199€																																																		
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>																																																			
Etudes et relevés	8 014 €	DETR	51 085,80 €																																																		
Avis MAPA	294,93 €	ANS	88 325,00€																																																		
Travaux	267 950 €	CDST	43 626 €																																																		
Mobilier	31 778 €																																																				
		Commune	125 000,93 €																																																		
TOTAL	308 036,93 €	TOTAL	308 036,93 €																																																		
Calendrier	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1" data-bbox="624 1485 1482 2009"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Juin : consultation des entreprises</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Juillet : permis de construire</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Septembre : Démarrage travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Octobre : fin travaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Juin : consultation des entreprises						Juillet : permis de construire						Septembre : Démarrage travaux						Octobre : fin travaux																											
	2022	2023	2024	2025	2026																																																
Juin : consultation des entreprises																																																					
Juillet : permis de construire																																																					
Septembre : Démarrage travaux																																																					
Octobre : fin travaux																																																					

	<p><u>Novembre 2023</u></p> <table border="1" data-bbox="624 378 1484 707"> <thead> <tr> <th data-bbox="624 378 791 412">2022</th> <th data-bbox="791 378 1018 412">2023</th> <th data-bbox="1018 378 1187 412">2024</th> <th data-bbox="1187 378 1355 412">2025</th> <th data-bbox="1355 378 1484 412">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="624 412 791 707"> Juin : consultation des entreprises 3^{ème} trimestre : conventions d'utilisation </td> <td data-bbox="791 412 1018 707"> Etude environnementale au cas par cas : fin 2023 </td> <td data-bbox="1018 412 1187 707"> Septembre : Démarrage travaux <u>si pas d'étude d'impact</u> nécessaire Novembre : fin travaux </td> <td data-bbox="1187 412 1355 707"> <u>Si étude d'impact</u> : démarrage des travaux en septembre Novembre : fin travaux </td> <td data-bbox="1355 412 1484 707"></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2026	Juin : consultation des entreprises 3 ^{ème} trimestre : conventions d'utilisation	Etude environnementale au cas par cas : fin 2023	Septembre : Démarrage travaux <u>si pas d'étude d'impact</u> nécessaire Novembre : fin travaux	<u>Si étude d'impact</u> : démarrage des travaux en septembre Novembre : fin travaux	
2022	2023	2024	2025	2026							
Juin : consultation des entreprises 3 ^{ème} trimestre : conventions d'utilisation	Etude environnementale au cas par cas : fin 2023	Septembre : Démarrage travaux <u>si pas d'étude d'impact</u> nécessaire Novembre : fin travaux	<u>Si étude d'impact</u> : démarrage des travaux en septembre Novembre : fin travaux								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE										
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du site										
Annexes	<p>Nécessite l'accord du permis de construire</p> 										

FICHE ACTION N° 14

REAFFECTATION DE LA PISCINE

Orientation stratégique	<p>Axes : La Guerche, une ville dynamique</p> <p>Orientations : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie</p>
Action nom	Réaffectation de la piscine
Action n°	14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022 :</u></p> <p>Une piscine communautaire devrait voir le jour en 2024 au sein du secteur de la Vannerie à la Guerche de Bretagne. La commune étant dotée d'une piscine municipale, celle-ci est vouée à ne plus être en activité à l'ouverture du futur équipement.</p> <p>Etant située en cœur de ville et à proximité du jardin public, la localisation de la piscine communale est stratégique. La municipalité devra anticiper la mutation de ce bâtiment. Pour ce faire, une étude d'opportunité sera réalisée.</p> <p><u>Novembre 2023 :</u></p> <p>La piscine a vocation à être déconstruite en début d'année 2024. Une dépollution sera nécessaire pour qu'un projet nouveau puisse s'inscrire dans cet espace.</p> <p>Le porteur de projet de la résidence Séniors (cf. fiche n°8) serait intéressé pour se positionner sur cette fiche, qui offre une localisation stratégique. La résidence serait située à proximité des commerces de centre-ville, de la superette ainsi que du parc communal, ce qui offrirait un agréable cadre de vie aux habitants. Par ailleurs, le terrain de la piscine actuelle semble pouvoir contenir un tel projet.</p>
Partenaires	ESPACIL



Plan de financement prévisionnel	<u>Novembre 2023</u>				
	Dépenses		Recettes		
	Diagnostic avant démolition	3 990 €	Région (BVPPB - sollicité)	66 993 €	
	Etude géotechnique de conception	6 338 €	Etat (fond friche)	66 993 €	
	Relevés topographiques	960 €	Département	A solliciter	
	Démolition	83 200 €			
	Désamiantage	104 480 €			
	MOE	20 000 €			
	Viabilisation	100 000 €			
	Imprévus et aléas	16 000 €	Commune	133 989 €	
TOTAL	334 968 €	TOTAL	334 968 €		
Calendrier	<u>Juillet 2022</u>				
	2022	2023	2024	2025	2026
			Etude d'opportunité		
Calendrier	<u>Novembre 2023</u>				
	2022	2023	2024	2025	2026
	Définition du projet	Définition du projet	Démarrage travaux	Livraison	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Identification d'un projet de réhabilitation ou de réinvestissement du foncier				
Annexes					

FICHE ACTION N° 15

AMENAGEMENT RUE DE RENNES

Orientation stratégique	<p>Axe : La Guerche, une ville dynamique</p> <p>Orientation : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie</p>
Action nom	Effacement des réseaux et aménagement rue de Rennes
Action n°	15
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	<p><u>Juillet 2022 :</u></p> <p>La rue de Rennes est une des entrées principales de la ville. Elle est très fréquentée par les véhicules mais aussi par les piétons et cyclistes. Elle est constituée principalement de maisons de bourg et de quelques commerces. La voirie et certains bâtiments de cette rue sont abîmés par le temps et méritent des travaux d'amélioration. Afin de rendre la rue de Rennes plus esthétique et d'améliorer la qualité de cet axe, des travaux d'enfouissement de réseaux sont envisagés. A l'occasion de ces travaux, la commune souhaite réaménager la voirie.</p> <p>Les réseaux des eaux usées et pluviales seront refaits par Vitré Communauté.</p> <p>Le réseau d'eau potable sera refait par le SYMEVAL.</p> <p>Le SDE 35 sera en charge des réseaux d'électricité. La commune se chargera de refaire la voirie.</p> <p>Ces aménagements permettront de mettre en valeur une des portes d'entrées les plus empruntées de la commune avec des espaces dédiés aux piétons et cyclistes plus importants et par conséquent une réduction de la vitesse des véhicules motorisés. Aujourd'hui très minérale, une attention particulière sera portée à la végétalisation de cette rue afin de continuer dans la logique de la première fleur de Ville et Villages Fleuris et de Petites Cités de Caractère. Le réaménagement de cet espace permettra de créer une continuité avec les futurs aménagements sur la place du Champ de Foire et du Grand Mail mais aussi avec le passage de la V9 au sein de l'agglomération.</p> <p><u>Novembre 2023</u></p> <p>Des analyses réalisées début 2023 ont révélé la présence d'amiante sur la couche superficielle d'enrobés. Une consultation spécifique a dû être lancée afin de réaliser des travaux spécifiques de désamiantage, engendrant un coût supplémentaire à financier et un retard dans la réalisation des aménagements prévus (qui n'auront donc lieu qu'en</p>



	<p>2024, après la consultation des entreprises début 2024). Pour compenser la perte du chiffre d'affaires du boulanger situé rue de Rennes pendant ces travaux, le CM a décidé qu'une indemnisation lui serait versée.</p>																																																								
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SDE - Vitré Communauté - SYMEVAL - Maître d'œuvre : Cabinet Horizons <p>Prochaines étapes <u>juillet 2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et esquisse en cours de finalisation - Signatures des conventions par les riverains et concertation <p>Prochaines étapes <u>novembre 2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux de désamiantages puis d'enfouissement des réseaux 																																																								
Plan de financement prévisionnel	<p><u>Juillet 2022</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th></th> <th>Recettes</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td>10 000€</td> <td>SDE</td> <td>107 728€</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>800 000€</td> <td>Commune</td> <td>702 272€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>810 000€</td> <td>TOTAL</td> <td>810 000€</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Novembre 2023</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses HT</th> <th></th> <th>Recettes</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td>1 250 € 7 000 €</td> <td>SDE</td> <td>81 773,99 €</td> </tr> <tr> <td>Honoraires désamiantage</td> <td>12 070 €</td> <td>Département</td> <td>32 160 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux désamiantage</td> <td>139 977,20 €</td> <td>Vitré Communauté</td> <td>31 138,32 € + 210 472,60 €</td> </tr> <tr> <td>Annonce désamiantage</td> <td>184,58 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux voirie (estimation)</td> <td>512 000 € + SDE : 81 773,99 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux effacements des réseaux</td> <td>199 092,48 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Annonce (estimatifs)</td> <td>1 060 €</td> <td>Eaux Portes de Bretagne</td> <td>13 008,90 €</td> </tr> <tr> <td>Maître d'Œuvre</td> <td>12 900 €</td> <td>DETR</td> <td>60 000 €</td> </tr> <tr> <td>Indemnisation commerciale</td> <td>50 % perte marge brute nov/déc</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses		Recettes		Etudes	10 000€	SDE	107 728€	Travaux	800 000€	Commune	702 272€	TOTAL	810 000€	TOTAL	810 000€	Dépenses HT		Recettes		Etudes	1 250 € 7 000 €	SDE	81 773,99 €	Honoraires désamiantage	12 070 €	Département	32 160 €	Travaux désamiantage	139 977,20 €	Vitré Communauté	31 138,32 € + 210 472,60 €	Annonce désamiantage	184,58 €			Travaux voirie (estimation)	512 000 € + SDE : 81 773,99 €			Travaux effacements des réseaux	199 092,48 €			Annonce (estimatifs)	1 060 €	Eaux Portes de Bretagne	13 008,90 €	Maître d'Œuvre	12 900 €	DETR	60 000 €	Indemnisation commerciale	50 % perte marge brute nov/déc		
Dépenses		Recettes																																																							
Etudes	10 000€	SDE	107 728€																																																						
Travaux	800 000€	Commune	702 272€																																																						
TOTAL	810 000€	TOTAL	810 000€																																																						
Dépenses HT		Recettes																																																							
Etudes	1 250 € 7 000 €	SDE	81 773,99 €																																																						
Honoraires désamiantage	12 070 €	Département	32 160 €																																																						
Travaux désamiantage	139 977,20 €	Vitré Communauté	31 138,32 € + 210 472,60 €																																																						
Annonce désamiantage	184,58 €																																																								
Travaux voirie (estimation)	512 000 € + SDE : 81 773,99 €																																																								
Travaux effacements des réseaux	199 092,48 €																																																								
Annonce (estimatifs)	1 060 €	Eaux Portes de Bretagne	13 008,90 €																																																						
Maître d'Œuvre	12 900 €	DETR	60 000 €																																																						
Indemnisation commerciale	50 % perte marge brute nov/déc																																																								

		2023		
	Assainissement EU (VCTE)	210 472,60 €	Commune	749 227,04 € HT
	TOTAL	1 177 780,85 €	TOTAL	1 177 780,85 €
Calendrier	<u>Juillet 2022</u>			
	2022	2023	2024	2025
	Etude de faisabilité Septembre : validation du plan projet définitif Octobre : travaux EU et EP	1 ^{er} trimestre : travaux eau potable + enfouissement réseaux aériens 2 ^{ème} trimestre : travaux de voirie		
	<u>Novembre 2023</u>			
	2022	2023	2024	2025
	Etude de faisabilité Septembre : validation du plan projet définitif Octobre : travaux EU et EP	3 ^{ème} trimestre : désamiantage	1 ^{er} trimestre : travaux eau potable + enfouissement réseaux aériens 2 ^{ème} trimestre : travaux de voirie	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de travaux de réaménagement			

Annexes



Phase Etudes																		
Communes	Thématique	Projets	Maitres d'ouvrages	Maitres d'œuvres	Temporalités	Coûts	Financements	Axes PVD	Orientations PVD	Numero action PVD	Reponses aux enjeux	Apport de l'étude	Indicateurs 2023	Indicateurs 2024	Indicateurs 2025	Indicateurs 2026		
Châtillon	Revitalisation	Etude centre-bourg	Châtillon en Vendelais	Bureau d'études	Reprise de l'étude en juin 2023 Concertation : été 2023 COFIL : 29/09/2023 Concertation : 21/10/2023 COPIL 2 : 07/12/2023	Coût : 37 002,50€	BDT : 3 700,25 EPE : 7 000 € CC35 : 15 000 € Vitré Communauté : 4 000 €		Transversal	1	La commune de Châtillon a réalisé une étude sur la revitalisation de son centre-bourg en 2019. Les conclusions de cette étude étaient essentiellement centrées sur le réaménagement de la voie. En 2020, Châtillon en Vendelais était lauréate du programme PVD. La stratégie de revitalisation découlait de ce dispositif et comprenait un volet sur l'habitat, la commune manquant de connaissance sur l'état de son parc de logements dans le centre pour entreprendre les actions adaptées. On constate également un certain nombre d'îlots dégradés ou abandonnés qui mériteraient d'être étudiés afin que la collectivité puisse se positionner sur son éventuelle intervention. Pour préserver ses derniers commerces, cette étude doit donner des orientations en ce sens en prenant compte de l'étude de résilience commerciale réalisée par la SCET, filiale de la Banque des territoires. Enfin, pour compléter l'étude précédente axée sur le réaménagement routier, un volet sur les liaisons douces devra être étudié dans des scénarios de réaménagement, notamment pour identifier la liaison voie verte - Montautour Cette étude centre-bourg, doit permettre de confirmer les orientations que prend la municipalité et de compléter le plan d'actions participant à la revitalisation de son centre.	3 phases : 1 - Diagnostic : la phase de diagnostic a pris fin avec la présentation du cabinet Le Mèrme de ce diagnostic, le 29 septembre 2023. 2 - Scénario : Les scénarios qui vont être proposés sont suite à une concertation qui a eu lieu avec les habitants le 21/10/2023, et qui a révélé des points d'attention à porter sur le territoire communal ORT. Ainsi, les objets d'attentes et besoins de la population et des élus vont être analysés par le cabinet, et des scénarios seront proposés et présentés au COFIL, du 07/12/2023. 3 - Approfondissement d'un scénario et des lots pré-opérationnels						
Châtillon	Urbanisme	Révision du PLU	Châtillon en Vendelais	NEOTEC URBA	Lancement septembre 2021. PADD en cours Changement de procédure : modification du PLU pour la partie en zone agglomérée : approbation modification 2024	Coût révision : 43 200€ Coût modification : 5 775 €	Dotations générales décentralisation : 8 000 € Autofinancement		Transversal	2	La révision du PLU est une opportunité pour le dispositif Petites villes de demain car elle permet d'ancrer dans les documents d'urbanisme les ambitions de la commune en termes d'aménagement du territoire et d'inscrire sa stratégie de revitalisation pour la concilier. Pour avoir une meilleure coordination du programme PVD et de la révision du PLU, les commissions « urbanisme » et « centre-bourg » ont fusionné début 2022. Afin de permettre le développement plus rapide du centre-bourg. En juillet 2023, le conseil municipal a décidé de mener en parallèle une procédure de modification du PLU changeant deux zonages du centre en UA pour du UE permettant ainsi la création de logement et la diversification des usages.	Révision et modification en cours en parallèle. Révision = début du PADD Modification = pour 6 mois à compter de juillet 2023 pour 2 changements de zonages dans le centre-bourg.						
Châtillon	Habitat	Réhabilitation du bâtiment de la Poste	CCAS de Châtillon en Vendelais		Acquisition foncière : septembre 2023 Etude de MOE + étude thermique : 1 ^{er} semestre 2024 Phase APD + DETR : fin 2024 Appel d'offre : Mai 2025 Démarrage des travaux : septembre 2025 Fin des travaux : septembre 2026	Coût : 676 900 €	DSIL : 120 000 € Département (à solliciter) : 100 000 € Vitré Communauté : 24 000 € CCAS : 432 900 € Exploitation logements : 1 115,10€/mois		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	3	Le bâtiment de La Poste appartient à la commune de Châtillon en Vendelais depuis plusieurs dizaines d'années. Sur une parcelle de 315m ² se trouve un bâtiment de 190m ² au sol, dont une partie (Environ 50m ²) sert de local technique de l'opérateur Orange. Au rez-de-chaussée se tenait les bureaux de La Poste et à l'étage un appartement destiné aux employés. Le service a cessé ses activités et depuis le bâtiment est vacant. La commune a mené des réflexions sur le devenir de ce bâtiment notamment pour le transformer en plusieurs appartements. A ce titre, une étude a été réalisée par l'équipe de Villes Vivantes afin d'évaluer les potentialités du bâtiment. Il en est ressorti que 3 appartements aux configurations différentes (un T4 de 100m ² , un T3 de 100m ² et un T2 de 50m ²) pouvaient être imaginés dans ce bâtiment. Ces appartements pourraient être conventionnés en logements sociaux. Un des enjeux de Châtillon en Vendelais est de diversifier son offre de logements tant dans sa composition que dans son occupation. Réhabiliter ce bâtiment contribuera à réduire la vacance des logements essentiellement concentrée dans le centre-bourg et de travailler sur la performance énergétique du bâti ancien.	Le CCAS par ses missions à vocation sociale est en mesure de porter ce projet de réhabilitation. La commune souhaite céder ce bâti au profit du CCAS pour qu'il porte le projet, laissant la possibilité à la commune de s'engager sur d'autres projets.						
Châtillon	Transition écologique	Réseau de chaleur urbain (école publique, résidence autonomie, médiathèque)	Vitré Communauté	EXOCETH	Actualisation et accord de principe de Vitré Co en février 2023 Etude de faisabilité à actualiser fin 2023/début 2024.	A définir			Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	4	Certains bâtiments communaux sont très consommateurs d'énergie et nécessitent un changement de leur système de chauffage et/ou une amélioration de l'isolation des bâtiments. En 2018, une étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur a été réalisée par le cabinet EXOCETH. Cette étude concernait l'ensemble des bâtiments communaux du centre-bourg ainsi que l'école privée, soit 8 bâtiments. A l'issue de cette étude, la conclusion a été que certains bâtiments ne justifiaient pas le changement de leur système de chauffage car suffisamment performant. De plus, réaliser un réseau de chaleur pour ces 8 bâtiments nécessitait de lourdes opérations de réfection de voie. En 2021, la question du réseau de chaleur est revenue notamment suite à une demande de l'entreprise Distinéria qui recherchait une solution pour la production de vapeur. Il s'est avéré qu'il était possible d'exploiter ce réseau pour l'ensemble de la commune de Châtillon en Vendelais. Ce projet permettrait de répondre en partie aux problèmes de performance énergétique et de penser à la modernisation et la rénovation du bâti en centre-bourg. Conjointement à cette étude, il est envisagé qu'une étude de faisabilité sur le changement de chaufferie de la résidence autonomie soit réalisée dans le cas où Vitré Communauté ne souhaiterait pas porter le projet de réseau de chaleur urbain. Il est également envisagé que le CCAS mène une étude de pertinence et de solidité de la charpente pour l'implantation de panneaux solaires sur le bâtiment de la MAPA. L'implantation d'une résidence seniors sur la commune pourrait aussi constituer une partie prenante de ce RCU, et doit donc être inclue dans une réactualisation de l'étude de faisabilité.	En cours						
Châtillon	Transition écologique	Rénovation du complexe du Lac	Châtillon en Vendelais	A définir	Travaux pour 2024	Estimatif : 800 000€	Région (BVPB) : Sollicité DSIL/DETR : Sollicité - 280 000 € Fonds Vert : A sollicité		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	6	Le complexe du Lac est régulièrement sollicité par les châtillonnais mais aussi par les personnes ne résidant pas sur la commune. Sa localisation permet d'offrir un cadre agréable pour les événements qui s'y tiennent d'ordre local ou à dimension intercommunale. Seulement, le vieillissement de cet équipement engendre des désagréments qui nuisent à la bonne exploitation de la salle et à l'image de la commune. Construite dans les années 1990, le bâtiment connaît aujourd'hui des déficiences sur différents aspects (performance d'étanchéité des menuiseries, isolation inexistante ou défectueuse, système de chauffage vieillissant, ...) et mériterait d'être modernisé. Afin d'anticiper ces travaux de rénovation, un audit énergétique a été réalisé en septembre 2021. La rénovation du complexe du Lac entre dans la logique communale qui est d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux. L'étang est un lieu où se tiennent la majorité des événements de la commune. Rénover cette salle permet de valoriser cet espace et proposer un lieu de rencontre agréable pour les différents événements qui peuvent se tenir sur le bord de l'étang (événements communaux, privés, quizama de la Petite enfance...). Son exploitation contribue à la dynamique des acteurs locaux qui régulièrement appellent aux services des commerçants et des hébergeurs de la commune dans l'organisation de leurs manifestations.	En cours						
Châtillon	Foncier	Aménagement d'une friche en centre-bourg	A définir	A définir	Identification des scénarios lors du COFIL du 07/12/2023 Choix du scénario en janvier 2024. + Intégration du projet dans modification PLU 2025 : acquisitions de terrains si nécessaire. 2026 : travaux	A définir			Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité	7	Le centre-bourg de la commune a beaucoup évolué ces 50 dernières années. Initialement tournée vers l'étang, le centre s'oriente aujourd'hui vers la route départementale à l'Est. Les raisons sont multiples : changement des modes de vie, banalisation de l'usage de la voiture, topographie de la commune, attrait pour de nouveaux aménagements... Les conséquences sont qu'aujourd'hui l'offre commerciale est en discontinuité sur la commune et souffre d'une expérience décevante pour les consommateurs. La municipalité s'est questionnée sur le devenir de son offre commerciale à savoir de conserver les commerces existants ou essayer de proposer un regroupement des commerçants du centre. Les locaux actuellement occupés par les commerces pourraient ne plus répondre aux besoins de futurs repreneurs, par conséquent il est nécessaire de réfléchir à une offre adaptée aux besoins actuels et surtout accessible à la population.	Une friche d'activités de plus de 8 000m ² en proximité immédiate du centre-bourg a été identifiée. Celle-ci pourrait bénéficier d'un ou plusieurs aménagements répondant aux besoins de regroupement des commerces et de densification de l'espace aggloméré. Afin de saisir l'opportunité de reconversion de cette friche, celle-ci a été intégrée comme « lot cible » dans l'étude centre-bourg de la commune. L'étude devra élaborer différents scénarios et prévoir une déclinaison opérationnelle. Plusieurs hypothèses ont déjà été avancées : - Construction d'un petit collectif comprenant des logements des commerces en rez-de-chaussée. - Construction d'une résidence seniors - Intégration au projet d'une crèche						
Châtillon	Mobilités tourisme	Liaison cyclable voie verte - Montautour	Châtillon en Vendelais	A définir	Etude centre-bourg (juin 2023) : étude de faisabilité Etude pré-opérationnelle : 2025 Définition des objectifs fin 2025 (selon objectifs, continuation du projet ou non jusqu'à 2026).	A définir			Conservier et développer un esprit de « village »	9	La voie verte présente à Châtillon en Vendelais, faisant partie d'un projet touristique intercommunal reliant Nantès au Mont-Saint-Michel, a été inaugurée en 2018. Depuis cette ouverture, il est constaté que le nombre de cyclotouristes augmente et que la pratique du vélo se développe sur la commune. Vitré Communauté a validé en 2021 son schéma directeur cyclable dans lequel un itinéraire qualifié de « liaison d'intérêt communautaire » reliant la voie verte à Montautour a été identifié. Cette liaison nécessitait un aménagement sur 3,7km et devra se présenter sous la forme des aménagements suivants : véloroute, bandes cyclables ou chaudoupi, piste unidirectionnelle ou piste bidirectionnelle.	Cet aménagement pourra être bénéfique à différents niveaux : - Plan touristique : découverte de l'étang + butte de Montautour (site classé) - Plan économiques : possibilité aux passagers de s'arrêter dans les commerces locaux pour se réapprovisionner. - Plan mobilité : faciliter et sécuriser les déplacements en modes actifs sur les deux communes en permettant de créer une continuité pour les trajets touristiques et quotidiens.						

Châtillon	Service	Rénovation des sanitaires de l'école publique	Châtillon en Vendelais	A définir	Pause du projet, reprise fin 2023/début 2024. 2024 : consultation des entreprises Travaux en 2024/2025	Coût prévisionnel : 146 400 €			Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	11	L'école publique de la commune est localisée en centre-bourg sur des terrains communaux. Les sanitaires de l'école sont vieillissants et peu adaptés pour les enfants et les personnes à mobilité réduite. De ce constat, la collectivité a choisi de créer de nouveaux sanitaires plus confortables pour les enfants et répondants aux normes d'accessibilité à la place d'un local technique composé d'un coin cuisine et sanitaire.	Cette opération nécessite la reprise d'un local existant et de sa structure pour y ajouter une extension. L'ensemble de ces travaux permettront d'avoir des sanitaires répondants à la classification d'un établissement ERP de type R. Afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, les menuiseries ainsi que les radiateurs seront changés et une isolation est prévue sur les deux parois extérieures et au plafond.	Réalisation des travaux				
Châtillon	Espaces publics	Réaménagement de l'îlot de la boulangerie	Châtillon en Vendelais	A définir	Etude centre-bourg (juin 2023) : étude pré-opérationnelle de l'îlot Appel d'offre en 2024	Montant des travaux à définir dans l'étude centre-bourg			Conservier et développer un esprit de "village"	10	L'ancienne boulangerie ainsi que ses dépendances ont été rachetées par la commune en 2019. Le projet envisagé était de démolir une partie du bâtiment pour améliorer la visibilité et la sécurité du carrefour, et de réhabiliter la partie conservée du bâtiment pour créer un local commercial et un bureau. Une étude de faisabilité a été réalisée en novembre 2019 en ce sens. Les coûts des scénarios retenus ont été un frein à la réalisation de ce projet, par conséquent une autre hypothèse a émergé : celle de démolir le bâtiment afin de créer un espace public ainsi qu'un belvédère permettant de dégager le point de vue dominant sur l'étang de Châtillon.	Une étude centre-bourg va être menée en 2022 dans laquelle cet îlot a été identifié comme « îlot clé ». L'objectif sur cet îlot sera dans un premier temps d'élaborer des scénarios d'aménagement, puis dans un second temps de retenir un scénario afin de le décliner sur une phase pré-opérationnelle. Début 2022, une concertation avec les enfants de l'école publique a eu lieu. L'objectif était d'identifier leurs besoins sur le cœur de bourg, dont l'îlot de l'ancienne boulangerie. Plusieurs idées en sont ressorties, celles-ci correspondent aux deux projections initiales de la municipalité, à savoir créer une nouvelle cellule commerciale ou créer un espace vert/espace de détente. Un courrier de l'Office Français de la Biodiversité est parvenu à la commune, pour signifier la présence d'hirondelles sur le projet. Cette présence faunistique devra être compensée. Cela nécessite une réflexion supplémentaire entre les services de l'OFB et la commune.	Identification et validation d'un projet d'aménagement				
Châtillon	Espaces publics - Mobilités	Sécuriser les déplacements en centre-bourg	Châtillon en Vendelais	A définir	Action qui ne sera pas menée sur ce mandat	Estimatif : 1 000 000€			Conservier et développer un esprit de "village"	11							
Etreilles	Services à la population	Reconversion du presbytère	Etreilles	Céur	Arrêt des études : Attente d'une nouvelle programmation politique	Coût HT étude CERUR : 18 500 €	Banque des Terroires : 9 275 € (50%)	Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance.	Améliorer l'accès aux services publics	5	La commune d'Etreilles dispose d'un presbytère idéalement placé en plein centre-bourg (Place Chanoine) et jusqu'à présent inutilisé et inutilisable en l'état. La commune a décidé de se saisir du problème en engageant une réflexion sur le devenir du lieu. Initialement, il était prévu un déménagement de l'espace France Services/CN-Passaports (ouverture en juillet 2022 à la Maille) au ROC du presbytère. Or, au vu de : la nécessité de préserver les services de la mairie et les services France Services/CN-Passaport au sein d'un même espace par soucis de coordination des services ; le montant financier très important des travaux à effectuer, issu de l'étude d'opportunité et de programmation du lieu effectué par le BE ; l'impossibilité de réinvestir le lieu en l'état. Considérant ces éléments, le projet est stoppé. Une réflexion se porte actuellement sur le devenir du presbytère, notamment en considérant les demandes du club de football de la commune.	L'étude a permis de rendre compte de la dimension financière des travaux à opérés sur le bâtiment. Actuellement, et considérant les autres investissements de la commune, celle-ci n'est pas en mesure de mettre en place ce projet. Ce projet est donc en attente de nouvelle programmation politique, et ce pas avant 2024/2025.	Solutions envisagées pour le bâtiment				
Etreilles	Service à la population	Réaménagement du square La Volière	Etreilles		Définition des besoins : 1er semestre 2024 Aménagement : 2e semestre 2024		autofinancement	Proposer un cadre de vie de qualité.	Conservier une identité locale, rappeler le contexte champêtre local	9	La Commune d'Etreilles a opéré une requalification des espaces publics avec la place Chanoine (fiche n°1), en comprenant le réaménagement du square de la Volière. Ce projet a été pensé avec des cheminements piétons, faisant le lien entre les espaces centraux (place Chanoine, rue trottoir...) et les espaces naturels (ouverture du ruisseau, cheminement...).	Néanmoins, la volière constitue un réel lieu d'attrait pour les riverains, et notamment pour les assistantes maternelles et parents. Ainsi, le square la volière nécessite un apport de mobilier (tables, chaises, banc...) afin de convertir à un public jeune. La question se pose alors : comment améliorer cet espace, comment le compléter ?	Réalisation des travaux				
Etreilles	Habitat	Etude de programmation - densification centre-bourg	Etreilles		Réflexion 2024 Choix BE début 2025 Réception des études en 2026 (Phase opérationnelle sur le prochain mandat)			Favoriser le renouvellement urbain et la densification	Reconversion de fiche	13	Au vue de la nécessité de densifier le centre-bourg de la commune, il conviendrait de prendre l'opportunité de développement et de densification possible laissée par la présence du terrain de foot restant, et des espaces de dents creuses à proximité de ce dernier. Pour se faire, il conviendrait sûrement de faire appel à une maîtrise d'oeuvre et à un programmiste afin de permettre le réinvestissement de ces terrains. En contre-partie, et pour préserver la qualité des services proposés par la commune, un terrain synthétique pour être construit au lieu dit Les Haries, à proximité du bourg. La localisation préférentielle exacte de ce synthétique devra faire l'objet d'une étude de faisabilité et d'études plus poussées. Ces études relatives au terrain synthétique ne seront débütées que sur le prochain mandat, et n'ont pas vocation à débüiter avant.	L'étude de faisabilité et de programmation réalisée pour le centre-bourg sur le lieu du terrain de foot restant et des dents creuses à proximité permettra de mettre en place un projet, où les travaux seront effectués sur le prochain mandat.	Restitution des études et pistes futures à étudier				
Etreilles	Développement économique et emploi	Digitalisation des commerces et signalétique	Etreilles		Réflexion initiée en 2023 2024 : enquête des besoins des commerçants ; benchmarking ; solutions ; consultation outils/entreprises	Attente de solution pour définir un prix		Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg	Encourager et développer la numérisation des commerces	7	Rechercher une solution numérique afin d'accompagner les commerçants dans le développement de leurs commerces sur le net. En parallèle se doter d'une signalétique plus efficace. Pour cela, un benchmarking sur les différentes options doit être opéré. Il s'agira de s'appuyer sur les réalisations d'autres collectivités. L'objectif doit rester celui de faire venir les riverains et populations intercommunales DANS les commerces de centre-bourg de la commune. Outre cet aspect de numérisation, la signalétique doit aussi être repensée en entrée de bourg. Depuis la RD178 et la RD110, la visibilité de l'entrée de bourg est difficile à percevoir. Une signalétique adaptée permettrait donc à davantage de personnes de se rendre dans le centre-bourg et ainsi de pérenniser les commerces y étant installés.	La commune d'Etreilles a terminé la dépollution et la déconstruction du site. Son action est ici terminée. Neotao doit maintenant continuer le collectif de logements. Le permis de construire doit être déposé à la fin de l'année 2023, pour un démarrage des travaux en mars/avril 2024. Neotao devient le maître d'ouvrage pour cette phase.	Fréquentation des commerces et du centre-bourg				
Etreilles	Mobilités	Création d'une liaison douce	Etreilles		Aménagement des cheminements et paysager courant 2024			Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance.	Améliorer l'accès aux services publics	11	La commune prévoit un aménagement végétal et naturel le long du cours d'eau découvert (cf fiche 11) et une installation de passerelles d'une part d'autre du ruisseau. Ainsi, outre ses dimensions écologiques, le projet doit constituer un cheminement agréable permettant de relier le reste de la commune au cours d'eau. La réflexion quant à l'aménagement du lieu par la commune (après ouverture du ruisseau) est en cours. Aucun maître d'oeuvre n'a pour le moment été mandaté pour conduire plus profondément cette réflexion. Toutefois, la commune garde la volonté d'installer un cheminement piéton ainsi qu'une passerelle liant les autres espaces centraux au cours d'eau.	Les études devront permettre de localiser le cheminement piéton, la passerelle, et devront permettre de penser la végétation sur le cours d'eau. La commune fera donc appel à une maîtrise d'oeuvre sur le sujet.	Nombre de passages sur la passerelle				
Etreilles	Habitat	Reconversion d'une fiche de centre-bourg	Etreilles ; Neotao		Début des travaux de mise en état du site en décembre 2022 (commune) Cession à Neotao : janvier/fevrier 2024 Début des travaux Neotao mars/avril 2024 ; fin des travaux en 2025	Coût HT : 75 723 €	DSIL : 21 685,08 € Fonds Fiches : 35 000 € Vente du terrain à Neotao	Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance.	Densifier la ville sur la ville	3	Pour pallier à la saturation de la demande en logements et notamment sociaux (147 demandes en 2021), la commune a fait le choix de reconstruire une fiche stratégiquement placée en cœur de bourg et actuellement hors d'usage afin de créer un bâtiment de logements sociaux (14 logements).	La commune d'Etreilles a terminé la dépollution et la déconstruction du site. Son action est ici terminée. Neotao doit maintenant continuer le collectif de logements. Le permis de construire doit être déposé à la fin de l'année 2023, pour un démarrage des travaux en mars/avril 2024. Neotao devient le maître d'ouvrage pour cette phase.	Nombre de logements construits ; taux d'occupation des logements				
Etreilles	Cadre de vie commerces	Création d'un marché hebdomadaire	Etreilles		Réalisé mais à actualiser : - Augmentation du nombre de chaland : 1 trimestre 2024 - Déménagement sur la place Chanoine : dernier trimestre 2024 - Etudes halle : 2025	45000 € pour la construction de la halle de marché : en attente.		Proposer un cadre de vie de qualité Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg	Développer une nouvelle expérience et offre commerciale	6	Création d'un marché hebdomadaire semi-nocturne (16-20h, tous les vendredis) et qui doit prendre place à terme sur la future place de marché place Chanoine.	Pour le moment, le marché est composé de trois foodtrucks. Il s'agit donc d'opérer un sourcing sur les commerçants pouvant participer à ce marché, de façon à proposer un marché de proximité plus diversifié. Il faut cependant faire attention aux éléments relatifs aux marchés des autres communes ; le but n'est pas de rentrer en concurrence. Pour cela, un recensement des marchés alentours est nécessaire. Une fois les commerçants invités à participer au marché semi-nocturne, et installés de façon d'avantage durable sur celui-ci, le déménagement du marché place Chanoine pourra être opéré. Cela nécessitera de former un AJUDIT pour ce déplacement de marché, qui définira les objectifs de la commune. Pour le mandat suivant, une halle pourra être construite afin d'accueillir toujours plus durablement et dans de meilleures conditions les commerçants participant au marché. Ce projet n'est	Fréquentation du marché et nombre de chalands	3 chalands			

Etelles	Service à la population	Création d'une cantine scolaire	Etelles	2024 : investissement + études 2025 : début des travaux	Coût : inconnu	DETR 2025 à solliciter	Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance.	Améliorer l'accès aux services publics	14	La commune est dotée d'une école primaire, ainsi que d'un EPAD. Ces deux entités n'ont pour le moment pas de cuisine fonctionnelle permettant de générer assez de repas à la fois pour l'école et pour l'EPAD. Il conviendrait donc de créer une cantine scolaire, qui permettrait par la même occasion de créer des cuisines suffisamment fonctionnelles afin d'alimenter les deux entités.	Le modèle de ce projet se veut vertueux quant à l'environnement. Le projet devra considérer la question de l'intégration de panneaux photovoltaïques, permettant tout ou en partie une autoconsommation énergétique de cette cantine/cuisine.	Nombre de place assise créées en cantine, nombre d'établissements livrés par les cuisines				
Etelles	Cohésion sociale et épanouissement	Projet jeunesse graffiti	Etelles	2024 : - Intégration CME dans le projet - Choix du thème / CC - Choix du graffeur - Réalisation		DRAC ? Département ?	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique.	Offrir en cœur de ville des espaces verts de qualité, embellir le cadre de vie	12	Le bâtiment de la salle des sports de la commune bien que fonctionnel et ne nécessitant pas de rénovation énergétique ou structurales, présente des aménités relatives à son esthétique. En effet, placé en centre-bourg, entre la place Charnoine nouvellement réqualifiée et le futur commerce de centre-bourg (cf. fiche n°...), le bâtiment est un élément incontournable lors des déambulations.	Afin de favoriser un agréable cadre de vie dans la commune, tant fonctionnellement que par les différents projets esthétiques, la commune a pensé à inclure à la réflexion la CME (Commission Municipale Jeunes) afin de trouver un thème allant, équilibré, dynamique, mouvement et esthétique. Un graffeur sera ensuite choisi afin de réaliser l'œuvre.	Nombre de participation au concours ; réalisation de la fresque				
La Guerche	Foncier	Hot de la Providence de Bretagne	CDC Conseil	Lancement étude novembre 2021 Fin étude : mai 2022 Chapelle : Définit : 58 981,38 € Reste à définir : étude thermique, acoustique, travaux intérieurs, équipements Autre bâtiments : nécessitent d'autres études pour un PPP et une nouvelle programmation	Coût foncier + démolition : 203 515,56 € Allée des écoliers : réalisé - 119 550,92 € Chapelle : Définit : 58 981,38 € Reste à définir : étude thermique, acoustique, travaux intérieurs, équipements Anciennes classes : Définit : 34 544 € Reste à définir : travaux Bâtiment des sœurs : reste à définir	Vitré Communauté : 34 975 € Etat (DSIL - contrat de ruralité) : 70 000 € DRAC : 10 946 € Région : 16 441 € BDT : 16 950 €	Accueillir de nouvelles populations	7	L'ilot de la Providence a été racheté par la commune en 2018. Les idées de projets se sont succédées mais aucune n'a été retenue ou lancée hormis celle de la rénovation de la Chapelle de la Providence. Le foncier de cet ilot est situé en cœur de ville à proximité de l'ensemble des commerces et services. Sa localisation est stratégique, il est nécessaire de faire un choix judicieux et cohérent avec le projet de revitalisation de la commune. Cet ensemble de 3 bâtiments pourrait être recyclé de sorte à accueillir ponctuellement (séminaires, locaux d'activités) ou durablement (habitat) de nouvelles populations. Cette étude doit permettre d'aiguiller la collectivité dans sa réflexion et de statuer sur le projet à mener sur l'ensemble de ces bâtiments.	L'étude de programmation a permis à la commune de visualiser les possibilités pour réinventer le bâtiment existant. Cela a suscité des échanges au sein du conseil municipal et a permis d'identifier un projet dans un premier temps sur le bâtiment de la Chapelle, la micro-fole. Les autres bâtiments ayant portés à débat, la réflexion va se perpétuer en lien avec les différents acteurs socio-économiques qui pourraient être sollicités. Fin 2022 une opportunité correspondant aux scénarios proposés pas le cabinet s'est présentée à la commune. Un porteur de projet privé souhaite développer de l'habitat sur ce bâti. Une réflexion quant à la possibilité de mettre en place un partenariat public/privé a débutée. Reste à trouver les moyens juridiques de sa mise en oeuvre.	Fréquentation de la Micro-fole Identification de la programmation des travaux	Travaux toitures chapelle réalisés				
La Guerche	Services	Skatepark	La Guerche de Bretagne	HEUDE BATIMENT /300' ATELIER 2023/2024 si pas étude d'impact 2023/2025 si étude d'impact	Coût: 308 036,93 €	DETR : 51 085,80 € ANS : 88 325 € CDDT : 43 626 €	La Guerche, Une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	13	Ce projet est issu d'une demande des jeunes de la commune. Une étude de faisabilité a été menée pour ce projet. Finalement, son emplacement a été choisi puisqu'il présentait un certain équilibre, considérant les équipements et orés et déjà présents sur le territoire.	Attente des réponses du cabinet QUARTA pour commencer l'étude environnementale au cas par cas. Selon les conclusions de cette étude, une étude d'impact sera nécessaire ou non sur ce projet (suite aux recommandations de la DREAL).	Fréquentation du site du skatepark	-			
La Guerche	Habitat	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	La Guerche de Bretagne	Bureau d'études Phase 2 : septembre 2023, en cours Phase 3 prévue pour début 2024	Coût des études : 28 950 € HT	ANAH : 14 338 € Vitré Communauté : 4 000 € BDT : 5 976 €	Accueillir de nouvelles populations	Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg + Développer l'offre de logements	6	Au dernier recensement le nombre de logements vacants était en hausse par rapport aux années précédentes et l'on peut constater une dégradation générale des bâtiments du centre. Il semblerait que cette tendance se renverse avec une reprise de l'immobilier et des déclarations de travaux sur les façades, mais le nombre de logements vacants dans le centre reste important (plus d'une centaine de logements vacants). A l'heure actuelle, la collectivité a choisi de porter quelques opérations de renouvellement urbain et de mettre en place des outils pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements dans l'optique d'initier un cercle vertueux. Cependant, ces actions ne suffisent pas à traiter toutes les problématiques et la connaissance du parc privé et de son état reste limitée. Afin d'employer les moyens adéquats en lien avec Petites villes de demain, la Guerche de Bretagne souhaite approfondir ses connaissances en matière d'habitat sur son territoire (volet obligatoire du dispositif Petites villes de demain). L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU présente un certain nombre de caractéristiques qui permettront de répondre aux questionnements de préciser le contenu des actions, les objectifs spécifiques, quantitatifs et qualitatifs, les moyens à mettre en oeuvre et les engagements de chacun des partenaires.	Phase 2 avec différents scénarios proposés : - OPAH-RU - OPAH avec des poches RU - mi temps personnel communal et complément avec marché à bon de commande - temps complet à charge de la commune Les chiffres du recensement de la population réalisé en janvier/février 2023 n'ont pas été communiqués par l'INSEE. L'évolution notamment du nombre de logements vacants (ainsi que leur situation sur le territoire et leur typologie) sera à analyser pour déterminer la suit	Identification des problématiques sur l'habitat et évolution de ces problématiques Déclinaison d'actions opérationnelles	-			
La Guerche	Habitat	Résidence séniors	La Guerche de Bretagne/ES pacal	Fin 2023/début 2024 permis de construire Livraison en 2025	Coût résidence séniors (ESPCCL) : 334 968 € Coût fiche : Voir fiche "Réaffectation de la piscine"		Accueillir de nouvelles populations	Développer l'offre de logements	8	La résidence Séniors est un projet issu d'un porteur de projet. Le diagnostic réalisé dans le cadre du programme PVD a mis en avant le vieillissement de la population de La Guerche de Bretagne, où 40% de la population des plus de 15 ans sont des retraités. Or, ce même diagnostic démontre un manque de logements adaptés aux personnes âgées sur la commune. Ce projet permettrait donc de pallier à ce manque de logements pour personnes âgées, et permettrait une mixité intergénérationnelle sur le territoire. Le terrain initialement visé, au 2 faubourg d'Anjou est une friche industrielle. Ce site a été acheté par la ville en 2017. Il est actuellement occupé par l'entreprise DOUDOU et CIE qui utilise les bâtiments comme lieu de stockage. Le devenir de ce site en centre-ville va se poser à moyen terme. La réalisation d'un immeuble de logements collectifs est une piste envisageable.	Espace sera le porteur de projet et les potentiels futurs habitants souhaitent voir s'implanter une Résidence Héliens (habitat pour séniors + espaces commun et projet de vie commun) plutôt qu'une résidence séniors (seulement habitat à destination des séniors). La localisation préférentielle pour ce projet est à mettre en concordance avec la fiche n°14 "Réaffectation de la piscine". Cette localisation serait stratégiquement intéressante, par la proximité des commerces, en centre-bourg ainsi qu'une présence du parc communal qui offrirait un agréable cadre de vie aux habitants.	Nombre de logements créés	-			
La Guerche	Espaces publics	Réaménagement du Grand Mail et Place du Champ de Foire	La Guerche de Bretagne	2024	Estimatif des travaux : 500 000 €	Vitré Communauté ADEME	La Guerche, Une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	11	Les entretiens et enquêtes menés auprès des habitants ont révélés une nécessité de végétaliser la place. Or, la végétation de cette dernière peut être compliquée considérant son contexte particulier. La place est le lieu du marché hebdomadaire de la commune. Une concertation avec les commerçants sur l'organisation du marché est donc à prévoir en amont. Celle-ci doit être accompagnée d'une réflexion globale. Au vu de ces complexités, le projet est reculé au prochain mandat.	Réalisation de travaux de réaménagement Diversification des usages					
La Guerche	Services	Hot de la Marie	La Guerche de Bretagne	ALLTO Evolution Lancement étude mars 2022 Fin : 3e trimestre 2022 Projet en pause suite au projet de commune nouvelle avec Rannée (un service va être transféré à Rannée, mais lequel?)	Acquisition : 28 853,12 € Etudes : 21 559 € Estimation des travaux : 900 000 €	BDT : 3 408 € DETR DSIL	La Guerche, Une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	12	Selon les retours du sondage destiné à la population diffusé à l'automne dernier, il a été souligné que la commune manquait de services publics. Elle dispose pourtant de l'ensemble des services publics répondant aux besoins du quotidien notamment depuis l'ouverture de la Maison France Services. La problématique serait plutôt un manque isolé de l'offre existante. En effet, la localisation de la mairie par rapport à la place centrale induit en erreur certaines personnes qui se rendent à la médiathèque pensant arriver à la mairie. De plus, l'offre s'est étiolée et les locaux deviennent trop étroits pour bien identifier les services et services proposés et accueillir convenablement la population. Afin de faciliter l'accès aux services publics et améliorer sa lisibilité, la commune souhaite réorganiser ses locaux pour répondre au mieux au besoin en intégrant à la réflexion un bâtiment accolé acheté début 2021.	L'étude de programmation sur l'ilot de la Marie a permis de se questionner sur les faisabilités techniques de réorganisation de la Marie tout en répondant aux attentes des agents en termes de plans, rapprochements physiques de certains services etc. Cette étude a été réalisée en relation avec l'ABF qui a émis son avis quant à la mise en accessibilité du bâtiment. Un premier calendrier de travaux a été évoqué cependant les contraintes architecturales doivent être levées avant d'avancer, ce qui a nécessité de réaliser un avenant à l'étude. Pour guider la commune dans sa réflexion, une étude de programmation a été réalisée en 2022. Cependant, afin de prendre en compte l'ensemble des besoins actuels et futurs, il est nécessaire d'inclure le projet de commune nouvelle dans cette réflexion. Tout dépendra de la réalisation future ou non du projet de commune nouvelle avec la commune de Rannée.	Taux d'accessibilité des bâtiments Etiquette de performance énergétique	-			

Phase Travaux																
Communes	Thématique	Projets	Maîtres d'ouvrages	Maîtres d'ouvrages	Temporalités	Financements	Axes PVD	Orientations PVD	Numéro action PVD	Réponses aux enjeux	Apport de l'étude	Indicateurs	Indicateurs 2023	Indicateurs 2024	Indicateurs 2025	Indicateurs 2026
Châtillon	Transition écologique	Rénovation du complexe du Lac	Châtillon en Vendée	A définir	Travaux pour 2024	Estimatif : 800 000€	Région (BVPB) / Sollicité DSIL/DETR / Sollicité Fonds Vert / Sollicité	Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	6			Gain sur les consommations énergétiques				
Etelles	Développement économique et emploi	Création d'un commerce alimentaire de proximité	Etelles + privé		Réflexion 2023 - Appel à intérêt / Intermarché Travaux en 2024 jusqu'à l'été 2025	Eclairage public réalisé lors du réaménagement de la place Charnoine (fiche n°1) / Recettes = vente du terrain.	Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance.	Donner envie à des commerces et des petites entreprises de s'implanter en centre-bourg	8	Une superette est déjà présente dans la commune, mais est excentrée par rapport au bourg de la commune. Le sujet ici est donc d'accompagner un nouveau commerce dans le centre, de façon à encourager les riverains et populations à intégrer physiquement le bourg afin de se rendre au commerce de proximité. La surface de ce commerce ne devra pas excéder les 1000m². L'emplacement prévu est celui du site de football actuel de la commune, idéalement situé et présentant un intérêt foncier en centre-bourg majeur.	Le groupe Intermarché a été retenu pour s'installer sur le terrain pressenti. La maîtrise d'ouvrage des travaux, consultation des entreprises etc. devra être conduite par la maîtrise d'ouvrage privée.	Fréquentation du commerce				

Etelles	Transition écologique et énergétique	Ouverture du ruisseau (phase 1)	Etelles & Eau et Villedieu		Etude Ouest AM	Reprise de la maîtrise d'ouvrage par EPTB	Coût HT études : 8 215 €		Proposer un cadre de vie de qualité	Donner plus d'espace à la nature en ville	10	Dans l'optique de gérer les eaux de ruissellement, de conforter le développement de essences locales en créant des milieux équilibrés et des habitats pour la biodiversité, ainsi que pour conforter les corridors écologiques de la commune, Etelles a décidé de faire réapparaître son ruisseau, jusqu'au ruisseau recouvert. La maîtrise d'ouvrage pour la réouverture du ruisseau est octroyée à EPTB. Une fois le ruisseau recouvert, un temps sera laissé à la nature afin qu'elle puisse se réapproprier les lieux, développer des habitats écologiques et remettre en état la biodiversité du lieu. Ensuite, la commune reprendra la maîtrise d'ouvrage, afin d'aménager le long du cours d'eau (cf fiche 11).		Distance d'ouverture du ruisseau					
La Guerche	Foncier	Ilot de la Providence	La Guerche de Bretagne	CDC Conseil	Lancement étude novembre 2021	Fin étude : mai 2022	Coût total + démonteur : 203 515,56 € Aides des écoles : réalisé - 119 550,92 €	Chapelle : Définit : 59 981,38 € Reste à définir : étude thermique, acoustique, travaux intérieurs, équipements	Vitré Communauté : 34 975 € Etat (DSIL) : 70 000 € DRAC : 10 946 € Région : 16 441 € SDT : 16 850 € Département : 34 975 € CDST : à solliciter	Accueillir de nouvelles populations	Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg	7	L'Ilot de la Providence a été racheté par la commune en 2018. Les idées de projets se sont succédées mais aucune n'a été retenue ou lancée hormis celle de la rénovation de la Chapelle de la Providence. Le foncier de cet ilot est situé en cœur de ville à proximité de l'ensemble des commerces et services. Sa localisation est stratégique, il est nécessaire de faire un choix judicieux et cohérent avec le projet de revitalisation de la commune. Cet ensemble de 3 bâtiments pourrait être recouvert de sorte à accueillir ponctuellement (événements, locaux d'activités) ou durablement (habitat) de nouvelles populations. Cette étude doit permettre d'apaiser la collectivité dans sa réflexion et de statuer sur le projet à mener sur l'ensemble de ces bâtiments.	L'étude de programmation a permis à la commune de visualiser les possibilités pour réinvestir le bâtiment existant. Cela a suscité des échanges au sein du conseil municipal et a permis d'identifier un projet dans un premier temps sur le bâtiment de la Chapelle : la micro-bibliothèque. Les autres bâtiments ayant portés à débat, la réflexion va se perpétuer en lien avec les différents acteurs socio-économiques qui pourraient être sollicités. Fin 2022 une opportunité correspondant aux scénarios proposés pas le cabinet s'est présentée à la commune. Un porteur de projet privé souhaite développer de l'habitat sur ce bâti. Une réflexion quant à la possibilité de mettre en place un partenariat public/privé a débutée. Reste à trouver les moyens juridiques de sa mise en œuvre.	Fréquentation de la Micro-bibliothèque (identification de la programmation des travaux)	Lancement des travaux au premier semestre 2024 (conditions par le financement ou non).			
La Guerche	Espaces publics	Aménagement de la rue de Rennes	La Guerche de Bretagne	Cabinet Horizon	Travaux : novembre 2023 - fin 2024	Estimatif : 1 177 780,85 €	SDE : 81 773,99 € Département : 32 150 € Vitré Communauté : 31 138,32 € + 210 472,60 € Eaux Portes de Bretagne : 13 008,90 € DETR : 60 000 €	La Guerche : Une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	15	Concertation avec les riverains réalisée en vue de sensibiliser aux enjeux de cet aménagement et de déplacer les coffrets des habitations en conséquence. Des analyses réalisées début 2023 ont révélé la présence d'amiante sur la couche superficielle d'enrobés. Une consultation spécifique a dû être lancée afin de réaliser des travaux spécifiques de désamiantage, engendrant un coût supplémentaire à financer et un retard dans la réalisation des aménagements prévus (qui n'auront donc lieu qu'en 2024, après la consultation des entreprises début 2024). Pour compenser la perte du chiffre d'affaires du boulanger situé rue de Rennes pendant ces travaux, le CM a décidé qu'une indemnisation lui serait versée.	L'amiante présente dans la voirie doit être retirée courant novembre.	Réalisation de travaux de réaménagement	Désamiantage novembre 2023					
La Guerche	A définir	Réaffectation de la piscine	La Guerche de Bretagne		Fin 2023/début 2024 permis de construire	Livraison en 2025	Coût commune : 334 968 €	Région : 66 993 € sollicité Fond vert : 66 993 € Département : à solliciter	La Guerche : Une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	14	Une nouvelle piscine communautaire va ouvrir courant 2024 à La Guerche de Bretagne. La piscine actuelle construite en 1976 va donc fermer pour l'ouverture de la nouvelle piscine. L'emplacement de la piscine actuelle étant privilégié compte tenu de son emplacement en centre-bourg et de sa proximité avec le parc communal, il convient de la réaffecter. Cette réaffectation passe par la déconstruction et dépollution du bâti, afin de permettre à l'Espac et au porteur de projet de la résidence Senior de monter son projet.	Le lieu a été choisi comme lieu d'implantation préférentiel de la résidence Séniors (fiche n°8). Le porteur de projet doit maintenant étudier la programmation de son projet pour un dépôt de son permis de construire début d'année 2024.	Identification d'un projet de réhabilitation ou de réinvestissement du foncier	Projet de réinvestissement du foncier : résidence Séniors (fiche n°8)				
La Guerche	Patrimoine Habitat Commerce	34 rue de Nantes	La Guerche de Bretagne	Baizeau Architecture	Attribution des marchés travaux CM 23/11	Travaux 2024/2025	Livraison juin 2025	Phase 1 : 220 123,46 € Phase 2 : 1 010 432,42 € Total : 1 230 555,88 €	DRAC : 126 301 € Région : 45 000 € sollicité Département : 80 000 € Vitré Communauté : 8 000 € DSIL : 120 000 € Aide à la pierre : 3 001 €	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Accompagner et favoriser la rénovation du cœur du médiéval	2	Le bâtiment 34 rue de Nantes est une maison à pans de bois, dotée d'un local commercial en RDC. Il est nécessaire de rénover énergétiquement ce bâti. La commune souhaite profiter de cette rénovation pour réinvestir le logement à l'étage. Cette opération vise à montrer l'exemple sur ce que peut apporter une rénovation à un bâti ancien. Un architecte a donc été mandaté, et les plans du projet sont actuellement disponibles. Des extensions ultérieures au bât ont été supprimées, de façon à recréer un ensemble coordonné.	Les prix de l'offre sont supérieures à l'estimatif initial. De plus, 2 lots sont encore sans offres. La consultation des entreprises a pu être réalisée après l'été 2023 (la mise au point des documents techniques par le maître d'œuvre n'ayant pas permis de le faire fin 2022 comme prévu). Les lots « Menuiseries » et « Carrelage » ont été déclarés infructueux. Une nouvelle consultation sera relancée en janvier 2024 pour ces lots, ce qui va avoir pour conséquence d'allonger la durée du chantier de 6 mois environ (délai demandé par les menuisiers pour la réalisation de menuiseries sur mesure.	Création d'un local commercial et d'un logement	Nombre d'autorisation d'urbanisme sur des monuments historiques	PC obtenu + avis de l'ABF		
La Guerche	Commerce, habitat	16 rue Notre-Dame	La Guerche de Bretagne		Travaux 2024/2025		Coût estimatif avec l'étude solha : 265 902 € Budget commune : 100 00 €	La Guerche : Une ville dynamique	Développer l'attractivité commerciale	10	Le bâtiment 16 rue Notre Dame présente une opportunité de réinvestissement d'un local commercial délabré. Un logement est présent à l'étage composé de trois pièces (T3) de plus de 50m². Une étude a permis de comprendre que le réinvestissement de ce logement de manière individuel n'est possible que par l'abandon d'un des murs de pierres à l'intérieur du local commercial pour l'implantation d'un escalier. Le local commercial verra dans ce cas sa superficie considérablement réduite. Afin d'éviter cela, il a été décidé que ce logement sera un logement propre au futur commerçant.	Le logement doit être rénové, de même que le local commercial. La façade doit aussi être réhabilitée : menuiseries et ravalement. La commune est en attente de trouver un artisan pour avoir un devis.	Réhabilitation d'un bâtiment	-					

PROJETS MATURES

Communes	Thématique	Projets	Maitres d'ouvrages	Maitres d'œuvres	Temporalités	Financements	Axes PVD	Orientations PVD	Numéro action PVD	Réponses aux enjeux	Indicateurs	Indicateurs 2023	Indicateurs 2024	Indicateurs 2025	Indicateurs 2026
Châtillon	Habitat	Accompagnement des propriétaires privés	Châtillon en Vendelais		En cours	Fonctionnement		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	5		Fréquentation du site				
La Guerche	Habitat	Mise à jour du Site Patrimonial Remarquable	La Guerche de Bretagne		Lancement mise à jour : décembre 2022	Coût : 86 650,44 €	DRAC : 36 000 € Région : 10 000 €	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	3	Etudes en cours pour revoir le périmètre du SPR, qui est actuellement le même que celui de la ZPPAUP de 2016. Le périmètre OR comprend ce périmètre SPR + le boulevard de Rennes.	Questionnement sur la question de patrimoine, les éléments à préserver, à reconsidérer, l'attachement de la population au bâti travaillé en lien avec les élus et les habitants. Phase de diagnostic en cours.	Nombre de réunion de la commission locale du SPR			
La Guerche	Patrimoine-Tourisme	Labellisation Petites cités de caractères	La Guerche de Bretagne		Labellisée en 2023	Voir PPM/PMI		La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	4	Permet de mener des actions prioritaires afin de répondre aux enjeux de préservation du patrimoine se trouvant dans un été précaire.	Obtention de la labellisation PCC	Avancement et réalisation des projets du PPM/PMI			
La Guerche	Commerce	Boutiques éphémères	La Guerche de Bretagne	La Guerche de Bretagne	Printemps + Noël	Fonctionnement : charges et organisation en interne		La Guerche : Une ville dynamique	9	L'étude de locaux vacants avait révélé un important nombre de locaux commerciaux vacants au sein de la commune. Malgré une baisse du nombre de cellules vacantes ces deux dernières années, la situation n'est pas encore rétablie. Ainsi, pour favoriser le dynamisme économique de la commune et contrebalancer l'absence de marchés de Noël sur la commune, des boutiques éphémères sont implantées au mois de décembre (depuis 2018).	Nombre de dossiers suivis : nombre de commerçants participants et nombre de locaux investis.	2 locaux investis. Nb de participants			

PROJETS REALISES

Communes	Thématique	Projets	Maitres d'ouvrages	Maitres d'œuvres	Temporalités	Financements	Axes PVD	Orientations PVD	Numéro action PVD	Réponses aux enjeux	Indicateurs	Indicateurs 2023	Indicateurs 2024	Indicateurs 2025	Indicateurs 2026
Châtillon	Services	Maison de santé pluridisciplinaire	Châtillon en Vendelais	Cousanon et Lauray Architectes	fin en 2022	Coût : 617 000€	DETR, DSIL : 240 000 € Vitré Communauté : 87 000 €	Châtillon en Vendelais	7		Nombre de boutiques investies				
Châtillon	Commerce	Marché à bon de commande Banque des territoires : étude sur le commerce	Châtillon en Vendelais	SCET	Début : avril 2022 Fin : juin 2022	100% Banque des territoires		Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité		La mission d'ingénierie commerce a permis de remettre en perspective les questions du commerce sur la commune aussi bien sur la thématique que sur tous les aspects de l'urbanisme qui peuvent en être liés (stationnement, mobilité, tourisme, accessibilité, espaces publics). Les préconisations ont été principalement faites autour des thématiques directement liées au commerce mais pose aujourd'hui beaucoup de questionnement quant aux pratiques de l'espace public et aux modes de déplacement. L'étude est très complète et les maîtres des communes autour ont été associés, permettant d'avoir une vision	Nombre de commerçants/artisans/créateurs participants				

Etelles	Service à la population	Extension bibliothèque	Etelles	SCP Gesland	Réalisé en 2021	Coût HT : 165 894,43 €	DSIL : 29 980 € DRAC : 84 867 €	Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance.	Adapter les équipements aux besoins de la population, afin de favoriser la vie associative et les liens sociaux.	4	Dans l'optique de développer les services du centre-bourg et d'encourager la population à investir le centre-ville, l'extension de la bibliothèque permettra d'inscrire en son sein cette bibliothèque ainsi que la maison des associations. La bibliothèque passe donc d'une gestion associative, à une gestion communale, une bibliothécaire a été recrutée, et est accompagnée de bénévoles.	Nombre d'inscription à la bibliothèque						
Etelles	Mobilités	Piste cyclable	Etelles		Mise en service au octobre 2023	Coût HT : 327 481 €	Fond de soutien : 59 444 € AAP FRV : 95 308 € DSIL : 55 661 € AVELOZ : 8 196,5 € Vitré Communauté : 43 285,72 €	Proposer un cadre de vie de qualité.	Conforter les déplacements dans la commune, assurer des continuités piétonnes et cyclistes.	2	Création d'une piste cyclable entre le bourg d'Etelles et Argentré-du-Plessis de 1,3km. Les deux communes représentent un pôle économique et démographique majeur sur l'interco. Elles possèdent de plus des services complémentaires. Le but est donc de limiter les déplacements liés à la voiture en offrant aux habitants des deux communes un itinéraire cyclable sécurisé.	Nombre de trajets quotidiens avec comptage spécifique (radar prêt par Vitré Communauté)						
Etelles	Service à la population	Refonte de la place Chanoine	Etelles	Ouest Aménagement	Inauguration le 28 octobre 2023	Coût HT : 1 121 950,11 €	DIETR : 90 000 € Amende de police : 18 000 € Fond de concours : 118 500 € Autofinancement : 895 450,11 €	Proposer un cadre de vie de qualité.	Définir la notion de centralité et conjuguer modernité et identité rurale ; offrir des espaces propices à la mutualisation des usages	1	La Commune d'Etelles prévoit une requalification des espaces publics avec le réaménagement de la place Chanoine Delalande, donnant plus de places aux espaces sécurisés piétons, et permettant la mise en place d'un marché hebdomadaire. La restauration de la place est aussi un objectif important de cette refonte. Un parc paysager rejoignant les quartiers de la Piesse à l'est est également au coeur de ce projet.	Réalisation des travaux : Fréquentation de la place						
La Guerche	Commerce, habitat	Portage foncier de la BPO par EPFB pour réhabilitation	La Guerche de Bretagne	EPF			ADEME : 5 000 € BDT : 5 794,25 €	La Guerche, Une ville dynamique	Développer l'attractivité commerciale									
La Guerche	Habitat	Information des propriétaires	Vitré Communauté	ADIL	Lancement : septembre 2022			La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Accompagner et favoriser la rénovation du patrimoine et du bâti	1	Cette action permet un accompagnement plus libellé des privés pour favoriser la rénovation du bâti. Avoir ces permanences en mairie plutôt permet aux personnes privées de profiter davantage de ce service. Les consultations de l'ADIL se font sur rendez-vous.	Nombre de permanences Nombre de rendez-vous						
La Guerche	Mobilités	Passage de la V9	La Guerche de Bretagne	CEREMA, ADEME, Vitré Communauté	Etude finalisée en octobre 2022 PPI et aménagements provisionnés prévus pour les 10 prochaines années.	Coût : 13 475€ HT Estimatif travaux : 1 526 00 € reportés sur les prochains mandats	ADEME : 5 000 € BDT : 5 794,25 €	Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance.	Développer la vocation touristique de la commune	5	Afin de faciliter et d'inciter à la pratique du vélo, la commune cherche à développer depuis plusieurs années ses équipements cyclables. Pour ce faire, à chaque projet de réflexion de voirie, un aménagement cyclable est réfléchi. En 2017, la Guerche de Bretagne a rénové son centre historique et a mis en place une zone de rencontre permettant ainsi aux cyclistes de sécuriser et faciliter leurs déplacements et ne plus avoir de contraintes de sens de circulation. Depuis 2019, une réflexion régionale autour de l'aménagement d'un itinéraire cyclable de tourisme reliant Nantes au Mont-Saint-Michel (V9) est à l'étude. La commune de la Guerche de Bretagne a été identifiée comme ville principale par laquelle passera la V9. Aujourd'hui, le souhait de la municipalité est de travailler sur ses itinéraires qui permettront à la fois de proposer une expérience touristique mais aussi de répondre à un besoin des usagers quotidiens. Ces deux éléments contribueront au projet de revitalisation du centre-bourg. Afin d'assurer cette continuité et d'avoir des itinéraires clairement défini au sein de son agglomération, la commune souhaite mener une étude qui permettra d'identifier des scénarios d'aménagement et de leur mise en place.	Etablissement d'un PPI pour la réalisation des aménagements de la V9. PPI sur 10 ans avec des niveaux de priorité. Aménagements convenus avec l'ADEME et le CEREMA. Les travaux ont été estimés à 1 526 000 € sur 13 tronçons. Les travaux seront donc réalisés au cours des prochains mandats.	Fréquentation de la V9 Déclinaison de l'étude en fiches actions	-				
La Guerche	Commerce	Diagnostic sur l'impact de la crise sur l'appareil commercial, actions à prévoir et à prioriser	La Guerche de Bretagne	Banque des Territoires	Restitution Janvier 2022	100% Banque des territoires		La Guerche, Une ville dynamique	Développer l'attractivité commerciale		La Guerche de Bretagne semble présenter une certaine attractivité puisque des porteurs de projets se manifestent pour s'installer sur la commune. En revanche, certains commerces aux emplacements stratégiques restent vacants et trouvent difficilement preneurs. L'étude doit permettre de répondre aux problématiques de vacances de ces commerces mais aussi d'apporter des outils à la municipalité pour contribuer à la dynamique commerciale.	Cette étude a permis à la commune de se questionner sur la place de marché hebdomadaire à la fois en termes de communication qu'en termes d'occupation de l'espace public. Certes le marché est vecteur d'attractivité mais il manque une offre "locomotive" qui prend le relais le reste de la semaine (Proxi, La Poste ou second marché le week-end). De plus, il sera intéressant de créer des espaces de repos ou d'attraction pour les piétons afin qu'ils se réapproprient l'espace et soient incités à la déambulation par ces lieux de ponctuation. Pour cela il serait intéressant de marquer les entrées du centre historique de la ville. La Guerche de Bretagne mène des actions relativement pertinentes sur le plan commercial, il s'agit de les pérenniser et capitaliser. Il serait intéressant d'approfondir le lien entre la mairie et les commerçants en impliquant d'avantage les commerçants dans les actions de la commune, organiser des rencontres avec eux. Afin d'avoir une meilleure connaissance des locaux commerciaux vacants, il est préconisé de faire une veille régulière.						

Annexe 4

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE DE CHATILLON-EN-VENDELAIS

ANNEE 2024

Au titre de l'année budgétaire 2024, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
N° 3 : Réhabilitation du bâtiment de la Poste	CCAS	500 000 €		DSIL(xx%)	Région (xx%) Département (xx%) Vitré Communauté(xx%)	DSIL (à solliciter) Région (à solliciter) Département (à solliciter) Vitré Communauté (à solliciter)
N° 6 : Rénovation du complexe du Lac	Commune	1 010 000		DETR (xx%) DSIL (xx%)	Région (20%) Département (xx%) Vitré Communauté (xx%)	DETR (à solliciter) DSIL (à solliciter) Région (à solliciter) Département (à solliciter) Vitré Communauté (à solliciter)

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE DE ETRELLES

ANNEE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
N°1 : Requalification de la place Chanoine Delalande	Commune	1 273 716€	79%	7% (DETR) Amendes police (1,57%)	Etat (1,57%) Vitré Communauté (9,3%) OFB : (3,14%)	DETR (obtenu) Amendes police (obtenu) EPCI (obtenu) OFB (envisagé)
N°2 : Piste cyclable	Communes d'Etrelles (90%) et d'Argentré (10%)	292 222€	20% (18% Etrelles et 2% Argentré)	60% (DSIL + AAP « Fonds mobilités actives »)	CD35 (20%)	DSIL (obtenu) Département (obtenu)
N°3 : Reconversion friche	Commune (uniquement pour les travaux de démolition/dép	70 200€	20%	30% (DSIL)	CD35 (50%)	DSIL (obtenu) CD35 (annulé)

	ollution					
N°5 : Reconversion presbytère	Commune	800/900 000€ 18 550€ d'études	Banque des territoires (50% de l'étude)	Banque des territoires (envisagé)

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
262 744€			90 000€	77 346€		Fonds mobilités : 95 398€

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE DE LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

ANNEE 2024

Au titre de l'année budgétaire 2024, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
N°7 : Ilot de la Providence	Commune	3 / 4 millions d'€	xx	DRAC (chapelle)	Vitré Communauté (obtenu)	DRAC (obtenu) Vitré Communauté (obtenu)
N°8 : Résidence séniors	Espacil	334 958 € (sauf construction)	Xx	Fonds friche		Etat – fonds friche (à solliciter)
N°12 : Skatepark	Commune	321 199€	21%	16% (DETR) ANS (88 325€)	CDST (25%) – 43 626 € Vitré Communauté (5,5%)	DETR (attribué) ANS (obtenu) CDST (programmé) Vitré Communauté (obtenu)

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Annexe 4 : Maquette financière

Statut des financements

Projeté Sollicité Acquis Refusé Renoncé

Actions								Engagement financiers obtenus												Calendrier				
Commune	Maturité	Numéro action	Action	Thématique	Axe PVD	Orientation PVD	Description	Coût total	DSIL	DETR	DRAC	Région	CD35	Banque des T	Action L	ANAH	EPCI	Commune	Autre	Autre	Date de lancement	Etat actuel	Date de livraison	
Châtillon-en-Vendelais	Engagé	1	Etude centre-bourg	Transversal		Transversal	Etude transversale visant à établir un plan d'action autour de l'habitat, du commerce et des mobilités essentiellement ainsi que les flots cibles	37 002,50 €					15 000 €	3 700,25 €			4 000 €	7 302,25 €		EPF : 7 000€	sept-22	Reprise de l'étude en juin 2023 COPIL 1 : octobre 2023 COPIL 2 : décembre 2023	févr-24	
Châtillon-en-Vendelais	Engagé	2	Révision du PLU	Urbanisme		Transversal	Révision du PLU intégrant le projet de revitalisation de la commune - modification PLU	Révision : 43 200 € Modification : 5 775 €										35200 € 5 775 €		DGD : 8 000€	02/09/2021 délib révision PLU	Pause de la révision du PLU pour modification du PLU (2023-2024)	2025	
Châtillon-en-Vendelais	Validé	3	Réhabilitation du bâtiment de la poste	Habitat		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	Réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Poste en 3 logements sociaux	676 900 €	120 000 €			x	x				24 000 €	x		CCAS : 432 900 € (Exploitation des logt : 1 115,10 €/mois)	2022	Etudes MOE + Thermique : dbt 2024 Phase APD : fin 2024 Appel offre : mai 2025 Travaux : sept 2025	2026	
Châtillon-en-Vendelais	En projet	4	Réseau de chaleur urbain	Transition écologique		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	Changement des systèmes de chauffage de la résidence autonomie, école et médiathèque en chaudière bois. Maîtrise d'ouvrage Vitre Communauté	A définir		x								x		Fond chaleur	2023	Etude de faisabilité	2026	
Châtillon-en-Vendelais	Engagé	5	Accompagnement des propriétaires privés	Habitat		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	Accompagnement via France Services des ménages pour les aides à la rénovation	Frais de fonctionnement													2022			
Châtillon-en-Vendelais	Engagé	6	Rénovation Complexe du Lac	Transition écologique		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	Rénovation énergétique de la salle des fêtes et modernisation	Estimé : 800 000€		280 000 e			202 580 €							Fond Vert : à solliciter	x SDE 35	2023	Recrutement maître d'œuvre en avril 2023	2025
Châtillon-en-Vendelais	En projet	7	Aménagement d'une friche en centre-bourg			Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité	Projet d'aménagement mixte d'une friche/dent creuse	A définir												Fonds friches?	2022	Choix du scénario en janvier 2024	2026	
Châtillon-en-Vendelais	Réalisé	8	Aménagement d'un pôle santé (maison de santé pluridisciplinaire)	Santé		Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité	Pôle santé comprenant médecin généraliste, kynésithérapeute, infirmières à côté de la pharmacie	817 000 €	120 000 €	120 000 €		x	x				87 500 €	489 500 €			2021	Livré fin 2022	oct-22	
Châtillon-en-Vendelais	En projet	9	Liaisons Voie Verte-Montautour	Mobilité/Tourisme/Commerce		Conserver et développer un esprit de "village"	Développer une liaison cyclable d'intérêt touristique et profitant aux trajets du quotidien. Cet itinéraire est inscrit dans le schéma directeur cyclable	A définir				x					x			ADEME	Etudes : juin 2023	Etudié dans l'étude centre-bourg	Fin études : 2025	
Châtillon-en-Vendelais	En projet	10	Ilot de la boulangerie	Foncier		Conserver et développer un esprit de "village"	Projet de démolition pour en faire une placette et un belvédère et réaménagement de l'ilot	350 000€ pour la réhabilitation complète Coût démolition + aménagement : à définir									x				2023	Identifié comme "secteur stratégique" dans l'étude centre-bourg	2026	
Châtillon-en-Vendelais	Engagé	11	Rénovation des sanitaires de l'école	Equipement		Rénover le bâti	Rénovation des sanitaire en créant une extension	146 400 €													2023		2025	
Châtillon-en-Vendelais	En projet		Sécurisation du centre-bourg	Urbanisme		Conserver et développer un esprit de "village"	Aménagement et sécurisation de la voirie. Possible de faire des aménagements temporaires d'ici là	1 000 000 €															Pas sur ce mandat - définition des objectifs dans l'étude centre-bourg	
Etelles	Engagé	1	Requalification de la place Chanoine	Cadre de vie	Proposer un cadre de vie de qualité		Créer une véritable place de village .Sécuriser le centre-bourg en offrant plus de place aux piétons .Donner plus d'espace à la nature en ville .Mettre en avant le patrimoine de la commune .Développer l'usage des mobilités douces par des aménagements	1 121 950,11 €		90 000 €								118 500 €	895 450,11 €		Amende de police : 18 000€	2022	Terminé	2023
Etelles	Engagé	2	Piste cyclable	Cadre de vie	Proposer un cadre de vie de qualité	Développer l'usage des mobilités douces par des aménagements	Création d'une piste cyclable entre Etelles et Argentré	297 222 € (90% à la charge d'Etelles)	55 661 €				59 444 €				Etudes mobilités : 10 765,82 € Travaux mobilités : 32 519,50 €	90 898 €		Etat via "Fonds mobilités actives" : 95 398€ AVELO 2 : 8 196,50 €	2023	Terminé	2023	
Etelles	Validé	3	Reconversion friche	Cadre de vie	Proposer un cadre de vie de qualité	Reconquérir les friches urbaines en proposant de nouvelles offres de logements sociaux	Reconversion d'une friche située en centralité en bâtiment de logements sociaux	1 884 106€ (mais uniquement 76 316,1€ à la charge de la commune)	21 685 €									19 037 €		Etat via Fonds Friches : 35 000 € Vente Neotoa : 1€	2024	Fin des travaux pour la communes (déconstruction et désamiantage)	2025	
Etelles	Réalisé	4	Extension bibliothèque	Culture/Equipement	Développer des services...	Offrir plus de moyens à la culture	Extension de la bibliothèque à mettre en parallèle avec le recrutement d'une bibliothécaire	165 894,43 €	29 980 €		84 867 €							51 046,96 €			2020	Terminé	2021	
Etelles	Validé	5	Reconversion presbytère	Services	Développer des services...	Développer d'avantage l'offre de service	Rénovation et reconversion du presbytère avec installation de la Maison France Services et création de nouveaux services	18 550 € (études) Travaux non débutés (800 000 €) Diag amiante non débuté (10 000 €) Maîtrise d'œuvre travaux non débuté (72 000 €)						9 275 € pour l'étude			Etudes : 9 275 €			2023	Etude finalisée, attente d'une nouvelle programmation politique pour le projet	2026		

Statut des financements

Projeté Sollicité Acquis Refusé Renoncé

Actions								Engagement financiers obtenus												Calendrier							
Commune	Maturité	Numéro action	Action	Thématique	Axe PVD	Orientation PVD	Description	Coût total	DSIL	DETR	DRAC	Région	CD35	Banque des T	Action L	ANAH	EPCI	Commune	Autre	Autre	Date de lancement	Etat actuel	Date de livraison				
Etelles	Réalisé	6	Création d'un marché hebdomadaire	Cadre de vie Commerces	.Proposer un cadre de vie de qualité .Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg	Développer une nouvelle expérience et offre commerciale	Création d'un marché hebdomadaire semi-nocturne (16-20h, tous les vendredis) et qui doit prendre place à terme sur la future place de marché place Chanoine	Etudes pour la halle : ??? 54 500 € pour les travaux de la halle (prochain mandat)															2022	Marché créé mais pas la halle, nécessite des études supplémentaires	2026		
Etelles	Validé	7	Digitalisation des commerces et signalétique	Commerces	Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg	Encourager et développer la numérisation des commerces	Rechercher une solution numérique afin d'accompagner les commerçants dans le développement de leurs commerces sur le net. En parallèle se doter d'une signalétique plus efficace	???															2021	En réflexion , plutôt 2024	2025		
Etelles	En projet	8	Projet gaffiti jeunes	Cadre de vie	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique	Offrir en cœur de ville des espaces verts de qualité, embellir le cadre de vie général	Doit permettre l'intégration de tous et toutes dans l'aménagement de la commune : la place serait ici laissée aux enfants pour un concours du choix d'illustration à réaliser sur le bâtiment sportif.	???															2023	En réflexion, concours en 2024 ?	2024/2025		
Etelles	Terminé	9	Réaménagement du square La Volière	Cadre de vie	Proposer un cadre de vie de qualité	Conserver une identité locale, rappelant le contexte champêtre local	Favoriser les rencontres avec l'aménagement de chemins piétons, d'espaces naturels et d'une volière.																				
Etelles	Engagé	10	Ouverture du ruisseau - phase 1	Environnement	Développer le rayonnement du territoire par ses potentiels culturels, patrimoniaux, naturels et touristiques	Valoriser le patrimoine existant, le faire découvrir et redécouvrir.	Favoriser la redécouverte de l'environnement de la commune d'Etelles en tant que patrimoine, tout en gérant les eaux de ruissellement, de conforter le développement des essences locales et de la biodiversité.	Etudes : 8 215 € Le reste des travaux est laissé au maître d'ouvrage EPTB											8 215 €					2023	Travaux en cours	2023	
Etelles	Validé	11	Ouverture du ruisseau - phase 2	Environnement	Développer le rayonnement du territoire par ses potentiels culturels, patrimoniaux, naturels et touristiques	Valoriser le patrimoine existant, le faire découvrir et redécouvrir.	Permettre des accès piétons de par et d'autre de ruisseau pour une meilleure intégration de celui-ci et un meilleur cheminement vers le futur commerce.	???																2024		2025	
Etelles	Engagé	12	Création d'un commerce alimentaire	Commerces	Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance	Donner envie à des commerces et des petites entreprises de s'implanter en centre-bourg	Rechercher à rapprocher le magasin alimentaire à la centralité, de façon à constituer un ensemble cohérent qui attire les habitants et usagers au cœur de bourg.	Choix du supermarché réalisé : Intermarché. C'est à lui que reviendra les travaux relatifs au projet.																2023	Supermarché choisi : Intermarché	2025	
Etelles	En projet	14	Création d'une cantine scolaire	Services	Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance	Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance	La commune est dotée d'une école primaire, ainsi que d'un EPAD. Ces deux entités n'ont pour le moment pas de cuisine fonctionnelle permettant de générer assez de repas à la fois pour l'école et pour l'EPAD.	???																			
Etelles	En projet	13	Etude de densification du centre-bourg - friche		Favoriser le renouvellement urbain et la densification	Reconversion de friche	Le complexe sportif présent dans le bourg offre des possibilités de densification très intéressantes à exploiter. La commune doit donc engager des études afin de convenir du futur du site.	???																2024		2026	
La Guerche-de-Bretagne	Réalisé	1	Information des propriétaires	Habitat	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Accompagner et favoriser la rénovation du patrimoine et du bâti	Apporter un service d'information autour du logement et de sa rénovation avec une permanence ADIL																			sept-22	
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	2	34 rue de Nantes	Patrimoine/Habitat/Commerce	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Accompagner et favoriser la rénovation du patrimoine et du bâti	Réhabilitation d'une maison à pans de bois avec un logement et une cellule commerciale/artisanale	1 230 915,88 €	120 000 €		126 301 €	45 000 € (sollicité)	80 000 €				8 000 €	848 614 €					Etat : Aide à la pierre 3 001 €	2022	Travaux 2023/2024	fin 2024	
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	3	Mise à jour du Site patrimoine remarquable	Patrimoine	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Accompagner et favoriser la rénovation du patrimoine et du bâti	Mise à jour du SPR	72 250,44 €			15 000 €	10 000 €						47250,44						sept-22	Lancement prévu pour 2022	2025	
La Guerche-de-Bretagne	Réalisé	4	Obtention de la labellisation PCC	Patrimoine	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Développer la vocation touristique de la commune	Obtention de la labellisation PCC en suivant le Plan pluriannuel de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel (PPMVPMI)																	2021	Mature	Fin : 2025	
La Guerche-de-Bretagne	Réalisé	5	Passage de la V9 (Mont Saint Michel à Nantes) dans la commune	Mobilité/tourisme	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Développer la vocation touristique de la commune	Etude du passage de la V9 par la commune de la Guerche : quelle continuité proposer	Coût étude : 13 475€ + Raccordement : participation entreprises présentes. + DETR										5 794,25 €						ADEME : 5 000€	mars-22	Etude terminée	01-sept-22
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	6	Etude OPAH-RU	Habitat	Accueillir de nouvelles populations	Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg + Développer l'offre de logements	Etude	Coût étude 28 950 €										5 976 €		14 338 €	4 000 €	8 886 €		mai-22	Phase 2 : sept 2023 Phase 3 : début 2024	Fin : 2024	

Statut des financements

Projeté Sollicité Acquis Refusé Renoncé

Actions								Engagement financiers obtenus												Calendrier				
Commune	Maturité	Numéro action	Action	Thématique	Axe PVD	Orientation PVD	Description	Coût total	DSIL	DETR	DRAC	Région	CD35	Banque des T	Action L	ANAH	EPCI	Commune	Autre	Autre	Date de lancement	Etat actuel	Date de livraison	
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	7	Ilot de la Providence : Chapelle	Patrimoine/culture	Accueillir de nouvelles populations	Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg	Réaffectation de la Chapelle	Coûts déjà dépensés : 451 346,08 € Coût estimatif : 3/4 millions d'€. (maquette de ce que l'on a pour l'instant)	70 000 € (contrat de ruralité)		10 946 €	16 441 €	34 975 €				163 103,55 € Reçu : 34 975 €	501 870,45 €	Sauvegarde de l'art français / fondation du patrimoine	Contrat de ruralité : 70 000 €	2021	Micro-fole - 2023/2024	Fin études : mai 2022	
La Guerche-de-Bretagne	En projet	7	Ilot de la Providence : Ancienne école	Culture/Equipement	Accueillir de nouvelles populations	Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg	Réaffectation des anciennes classes de l'école : quel usage ?	(Coût étude : 33 900€) Travaux : ?						16 950 €				?			2023	En réflexion	2024	
La Guerche-de-Bretagne	En projet	7	Ilot de la Providence : Anciens bureaux et logements des sœurs	Culture/Equipement	Accueillir de nouvelles populations	Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg	Réaffectation des locaux : quel usage ?	(Coût étude : 33 900€) Travaux : ?												Fonds friches?	2024	En réflexion	2025	
La Guerche-de-Bretagne	En projet	8	Résidence séniors	Habitat/Equipement	Accueillir de nouvelles populations	Développer l'offre de logements	Création d'une résidence séniors sur le lieu de la piscine municipale														2024	Attente programmation Espacil		
La Guerche-de-Bretagne	En projet	8	Résidence séniors : Réaffectation parcelle de l'ancien bâtiment DAVID	Foncier	Accueillir de nouvelles populations	Développer l'offre de logements	Foncier qui va finalement servir à l'accueil d'un espace de stockage pour l'entreprise Doudou	Par le bailleur social												Fonds friches?	2024	Attente programmation Doudou		
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	9	Boutiques éphémères	Foncier/Commerce	La Guerche, une ville dynamique	Développer l'attractivité commerciale	Utilisation des locaux commerciaux vacants pour proposer des activités commerciales éphémères	Charges d'électricité à prévoir															A renouveler deux fois par ans	
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	10	16 rue Notre Dame	Habitat/commerce	La Guerche, une ville dynamique	Développer l'attractivité commerciale	Réhabilitation du local commercial	Acquisition : 45 902€ Travaux : budget commune = 100 000 €													2022	Travaux en régie	2025	
La Guerche-de-Bretagne	En projet	11	Réaménagement Grand Mail	Mobilité	La Guerche, une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	Liaisons douces, nouvelles activités, promenade et redécouverte des 4 portes historiques de la commune	Coût travaux (estim) : 500 000€ Végétalisation centrale : 50 000 €													2023	Réflexion sur l'intégration des chalandis à la définition du projet	2024	
La Guerche-de-Bretagne	En projet	11	Réaménagement Place du Champ de Foire	Mobilité	La Guerche, une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	Liaisons douces, nouvelles activités, promenade et redécouverte des 4 portes historiques de la commune	=													2023	Réflexion sur l'intégration des chalandis à la définition du projet	2024	
La Guerche-de-Bretagne	En projet	12	Ilot de la Mairie Réorganisation	Equipement	La Guerche, une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	Réorganisation des locaux de la mairie + maison Bellier + chaufferie	Acquisition : 25 853,12 € Etude : 21 559 € Travaux (estim) : 900 000 €	x	x				3408,75€ (étude)							2021	Dossier en attente d'évolution avec le dossier de commune nouvelle	2026	
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	13	Skatepark	Equipement	La Guerche, une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	Réalisation d'un skatepark adapté et sécurisé à la pratique des sports de glisse	Coût travaux : 313 936,93 €		51 086 €			43 626 €				16 396 €	91 433 €	138 165 €	ANS : 88 325 €	2022	Travaux : automne 2023	2023	
La Guerche-de-Bretagne	En projet	14	Réaffectation de la piscine	Equipement	La Guerche, une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	Lieu de la résidence séniors	Coût de curage du terrain : 334 968 €				66 993 €						133989		Fonds friches : 66 993 €	2023	Déconstruction /dépolution : dec 2023 Programmation : fév 2024	2026	
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	15	Rue de Rennes : Effacement des réseaux et aménagement	Mobilité	La Guerche, une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	Sécuriser et améliorer la qualité de la rue de Rennes, entrée de ville de la commune	Travaux : 1 177 780,85 €	90 000 €	60 000 €			32 160 €				241 610,92 €	749 227,04 €	SDE : 81 774 €	Eaux Portes de Bretagne : 13 009,90 €	2022	Travaux : novembre 2023	2024	

Annexe 5

Annexe 5 : Tableau de bord PVD

GLOBAL	EVALUATION DE LA GOUVERNANCE									
	Indicateurs	Variables	UNITE DE MESURE	Année de référence 2021	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Réalisation	COMMENTAIRES
	Nombre de comités technique		Nombre	2						
	Nombre de comités de projet		Nombre	1						
	Nombre de participants aux comités de projet		Nombre	23						
	Nombre d'appel à projets répondus		Nombre	2						
	Nombre de réunion de concertation sur des projets		Nombre	3						
	Nombre de cahiers des charges créé en partenariat		Nombre	1						
	Suivi et évolution du plan guide et des actions		Plan guide							

Annexe 5 : Tableau de bord de Châtillon-en-Vendelais

ORIENTATION 1	ACCOMPAGNER ET INITIER LA RENOVATION ET LA REHABILITATION DU BATI									
	Indicateurs	Variables	UNITE DE MESURE	Année de référence	2022	2023	2024	2025	2026	COMMENTAIRES
				2018	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation		
	Nombre de logements vacants		Nombre	74						
	Nombre de logements indigne (cat 7 & 8)		Nombre							
	Nombre d'habitants		Nombre	1682						
	Nombre de ménages		Nombre	691						
	Nombre de logements		Nombre	793						
	Nombre de logements spécifiques	Logements sociaux	Nombre	49						
		Résidence autonomie	Nombre	24						
		Logements séniors	Nombre	0						
		Logements jeunes	Nombre	0						
	Nombre de biens vendus en périmètre ORT									
	Nombre de dossiers ANAH		Nombre	2021 : 5						
	Nombre de dossiers Aide accession + travaux Vitre Communauté		Nombre	2021 : 5						
	Nombre d'autorisation d'urbanisme		Nombre	1 PA ; 33 PC ; 14 DP						
	Nombre de dossiers accompagnés par France Services		Nombre	25 (6 premiers mois 2022)						
	Nombre de friches et bâtiments communaux réhabilités		Nombre	0						

ORIENTATION 2	MAINTENIR L'ACTIVITE EN CENTRE-BOURG EN AMELIORANT L'ACCESSIBILITE									
	Indicateurs	Variables	UNITE DE MESURE	Année de référence	2022	2023	2024	2025	2026	COMMENTAIRES
				2021	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation		
	Nombre de commerces dans le périmètre ORT		Nombre	6						
	Densité commerciale		Nombre/km ²	0,375						
	Nombre de commerces vacants dans le périmètre ORT		Nombre	14						
	Nombre d'animations commerciales et actions de communication		Nombre	1						
	Nombre de services publics		Nombre	9						
	Densité de services		Nombre/km ²	0,34375						
	Nombre de permanences	Centre des impôts	Nombre	0						
		Point conseil budget	Nombre	1						
		Conciliateur de justice	Nombre	0						
		CLIC	Nombre	0						
	Nombre de porteurs de projets accompagnés/orientés		Nombre	2						
	Nombre de commerces ayant réalisé des travaux		Nombre	0						

ORIENTATION 3	CONSERVER ET DEVELOPPER UN ESPRIT DE "VILLAGE"									
	Indicateurs	Variables	UNITE DE MESURE	Année de référence	2022	2023	2024	2025	2026	COMMENTAIRES
				2021	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation		
	Nombre d'hébergements touristiques		Nombre	6						
	Création de pistes ou bandes cyclables existantes		Km	6,5 existante						
	Fréquentation voie verte		Nombre	20 884 piétons (6 premiers mois 2022) 5 175 vélos (6 premiers mois 2022)						
	Nombre de manifestations publiques (initiative de la commune)		Nombre	2						
	Création ou recomposition de voirie (en faveur d'une mixité d'usage)		Mètres	750						
	Création ou recomposition d'espaces verts et collectifs		m ²	0						
	Nombre d'équipements de loisirs		Nombre	8						

Annexe 5 : Tableau de bord d'Etelles

ORIENTATION 1		PERENNISER ET DEVELOPPER LES COMMERCES					
Indicateurs	UNITE DE MESURE	Année de référence	2023	2024	2025	2026	COMMENTAIRES
		2022	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	
Nombre de commerces en centre-bourg	Nombre	9					
Nombre de vitrine(s) vide(s) en centre-bourg	Nombre	1					
Nombre d'animation(s) commerciale(s) et action(s) de communication	Nombre	1					
Fréquentation du marché hebdomadaire	Nombre						
Nombre de chalands sur le marché	Nombre						
Numérisation (à définir) / Nombre de commerces accompagnés	?						
Fréquentation des commerces	CA / CCI						

ORIENTATION 2		PROPOSER UN CADRE DE VIE DE QUALITE					
Indicateurs	UNITE DE MESURE	Année de référence	2023	2024	2025	2026	COMMENTAIRES
		2022	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	
Fréquentation de la piste cyclable Etelles-Argentré	Nombre	0					Mise en service fin 2023
Création de pistes ou bandes cyclables existantes	Km	1					
		2022					
Nombre d'habitants	Nombre	2900					
Nombre d'associations	Nombre	36					
Part de logements sociaux sur la commune	Pourcentage	4,61%					
Taux de vacance sur la commune	Pourcentage	5,10%					
Nombre de parcs paysagers	Nombre	2					
Nombre de friche(s)	Nombre	1					

ORIENTATION 3		DEVELOPPER DES SERVICES						
Indicateurs	UNITE DE MESURE	Année de référence	2022	2023	2024	2025	2026	COMMENTAIRES
		2016	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	
Nombre d'inscriptions à la bibliothèque	Nombre	62						
Horaires d'ouverture	Heures	4h30	8h					
		2022						
Fréquentation de l'espace France services	Nombre							Ouverture en juillet 2022
Nombre de permanences France Services	Nombre							
Nombre de dossiers traités par le service CNI/Passeport	Nombre							Ouverture en septembre 2022
		2024						
Fréquentation des services du presbytère (à définir)	Nombre							Ouverture en 2024

